Nations Unies S/PV 8521



Président:

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire.

(Indonésie)

séance Mardi 7 mai 2019, à 10 heures New York

M. Van Schalkwyk Membres: M. Heusgen

M. Pecsteen de Buytswerve Chine M. Ma Zhaoxu

Côte d'Ivoire.... M. Moriko M. Cohen Fédération de Russie.... M. Polyanskiy France M. Delattre M. Ndong Mba Koweït M. Almunayekh M. Ugarelli Mme Wronecka Pologne..... M. Singer Weisinger

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Mme Pierce

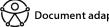
Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix

Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/359)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (parle en anglais) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Heusgen et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix

Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/359)

La Présidente (parle en anglais): Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance: Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Cambodge, Canada, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Estonie, Éthiopie, Fidji, Guatemala, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Népal, Norvège, Pakistan, Philippines, Portugal, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : le général Elias Rodrigues Martins Filho, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; et M. Björn Holmberg, Directeur de Challenges Forum International Secretariat.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Avant d'aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais souhaiter un bon ramadan à tous les musulmans du monde.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/359, qui contient une lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions antérieures et les déclarations de sa présidence sur les questions de maintien de la paix.

> Le Conseil souligne l'importance du maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil réaffirme les principes fondamentaux du maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat, considère que le mandat de chaque opération de maintien de la paix est adapté aux besoins et à la situation du pays concerné et réaffirme qu'il escompte l'exécution intégrale des mandats qu'il autorise.

Le Conseil accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général, dans le cadre de son initiative intitulée « Action pour le maintien de la paix », pour engager tous les partenaires et toutes les parties prenantes à accroître l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies, et reconnaît la valeur ajoutée que la

Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix apporte en matière de formation et de renforcement des capacités.

Le Conseil de sécurité se félicite de la décision prise par la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, la Conférence des chefs d'état-major des Nations Unies et le Sommet des chefs de police des Nations Unies d'apporter un plus grand appui aux opérations de maintien de la paix, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, et souligne qu'il importe de donner suite aux engagements pris par un certain nombre d'États Membres lors de la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix tenue en 2019.

Le Conseil attend avec intérêt l'exposé annuel que le Secrétaire général devrait lui présenter en septembre 2019, en application de la résolution 2378 (2017). »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/PRST/2019/4.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général (parle en anglais): Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat important sur la formation et le renforcement des capacités au service du maintien de la paix. Cela témoigne de l'engagement ferme de votre pays en faveur du maintien de la paix, aussi bien ici à New York que sur le terrain.

Je salue les plus de 3 000 membres du personnel en tenue indonésien qui servent actuellement dans huit de nos opérations, et je rends hommage aux 37 soldats de la paix indonésiens qui ont fait le sacrifice ultime sous le drapeau des Nations Unies.

L'amélioration de la formation est un des principaux engagements communs pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. La formation permet de sauver des vies. Nos soldats de la paix sont déployés dans des environnements de plus en plus complexes et souvent hostiles. La formation les prépare à leurs tâches essentielles de maintien de la paix et permet d'améliorer leur performance. Comme nous le savons, l'amélioration de la performance permet de réduire les pertes en vies

humaines. À ce titre, la formation est un investissement nécessaire et stratégique dans le maintien de la paix et une responsabilité partagée entre les États Membres et le Secrétariat.

Ce système de collaboration a été reconnu en 1995. L'Assemblée générale a confirmé que les États Membres étaient responsables de la formation préalable au déploiement du personnel en tenue, tandis que le Secrétariat apporte son appui aux États Membres en établissant des normes de formation et en fournissant du matériel pédagogique. Le Secrétariat est également chargé de la formation du personnel civil. Nous devons faire fond sur cette approche de responsabilité partagée et renforcer notre collaboration.

Je remercie les 151 États Membres et les quatre organisations internationales et régionales qui ont appuyé l'initiative Action pour le maintien de la paix en entérinant la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce faisant, ils ont réaffirmé leur responsabilité partagée en ce qui concerne la performance des opérations de maintien de la paix et se sont engagés à fournir du personnel en tenue bien formé.

Aujourd'hui, je voudrais informer le Conseil des progrès accomplis par le Secrétariat en vue d'honorer les engagements pris en matière de formation et de renforcement des capacités.

En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, nous continuons de promouvoir le Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, grâce à la mise en œuvre d'un plan de formation exhaustif. Nous avons effectué des visites d'appui à la formation et d'évaluation dans les cinq missions à haut risque – la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous sommes également en train d'organiser des exercices d'évacuation sanitaire primaire, des simulations de crise et des exercices de gestion des crises dans ces cinq missions. Le renforcement de la formation médicale est un autre élément essentiel. En outre, pour faire face à la menace que représentent les engins explosifs improvisés et d'autres dangers, en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel

19-13248 3/77

de police, nous nous assurons que les unités déployées dans nos missions satisfont à nos normes de préparation opérationnelle avant leur déploiement et ont suivi une formation préalable au déploiement, conformément aux normes des Nations Unies.

Par ailleurs, nous mettons un accent renouvelé sur la formation dispensée en cours de mission pour offrir à nos soldats de la paix l'appui dont ils ont besoin sur le terrain. Nous voudrions plus particulièrement tirer davantage parti des équipes mobiles de formation, et nous encourageons les États Membres à envoyer de telles équipes afin d'apporter un appui ciblé et souple à nos missions. Nous avons mis en place un cadre de normes de performance et d'évaluation qui se fonde sur des évaluations continues des unités militaires, notamment en matière de commandement et de contrôle, de protection des civils, de déontologie et de discipline. En outre, nous avons renforcé la formation du personnel civil, militaire et policier en matière de direction des opérations de maintien de la paix, notamment par des exercices de simulation.

Nous nous efforçons également d'accroître le nombre de femmes au sein de nos opérations de maintien de la paix. Nous sommes en train de mettre en place une filière de sélection de femmes officiers supérieurs de l'armée et d'étudier les voies et moyens de créer des conditions plus propices au recrutement de femmes dans les missions. Le soutien continu du Conseil sera essentiel pour amplifier ces efforts – en offrant des programmes de formation et des équipes mobiles de formation, en traduisant le matériel pédagogique dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et en assurant un financement.

L'une de nos priorités majeures est de renforcer la conduite et la discipline. Nous trouvons encourageant que le nombre d'allégations concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix est visiblement en diminution. Mais il nous faut aussi garder à l'esprit que nous devons faire preuve de vigilance dans nos efforts de prévention et nous efforcer d'identifier les responsables chaque fois que la politique de tolérance zéro a été violée. Nous devons continuer de suivre cette ligne en étroit partenariat avec les États Membres.

Les questions de conduite et discipline tiennent une place essentielle dans la formation préalable au déploiement et dans la formation initiale au sein de la mission, que tout le personnel de maintien de la paix – civil, militaire et de police – est tenu de suivre. Le Secrétariat aide les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à améliorer leur formation prélable au déploiement en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en mettant à leur disposition le matériel pédagogique de base et en déployant des équipes mobiles de formation auprès de ces pays s'ils en font la demande.

Je suis heureux que notre engagement collectif d'améliorer la formation et l'équipement des soldats de la paix ait abouti à bon nombre de partenariats triangulaires efficaces entre le Secrétariat, les États Membres qui possèdent les connaissances spécialisées et les ressources nécessaires, et les États Membres qui déploient nos soldats de la paix en uniforme. Nous avons facilité et conduit une formation pour 330 militaires du génie et 2700 spécialistes des transmissions en tenue. Beaucoup de ces stagiaires, notamment 23 femmes, sont déployés auprès de missions, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie, ce que nous approuvons. À la suite du succès de la formation des membres du génie au Kenya, nous lançons cette année en Ouganda un cours destiné aux aides-infirmiers de campagne et conduirons en 2020 une formation à l'intention des membres du génie au Viet Nam et en Indonésie.

Nous avons sensiblement progressé, mais il reste encore beaucoup à faire. Des lacunes subsistent en matière de formation dans des domaines critiques comme le maniement des armes, les premiers secours, les droits de l'homme et la protection. Pour assurer la durabilité à long terme des partenariats triangulaires et autres, j'exhorte les États Membres à envisager d'accroître les moyens de financement, les contributions de matériel et la mise à disposition de formateurs. Je dois aussi souligner à quel point il importe que beaucoup plus de femmes nous soient proposées pour participer à la formation. Nous savons gré aux États Membres qui ont patronné des cours de spécialistes où les deux sexes sont représentés à égalité et nous demandons à d'autres États Membres de suivre cet exemple.

Notre effort collectif vise avant tout à améliorer la performance. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Martins Filho.

Le général Martins Filho (parle en anglais) : Avant de commencer, je tiens à rendre hommage

au brigadier-chef Exwin Lahansang, membre de la compagnie indonésienne du génie déployée au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), décédé ce matin à la suite d'une crise cardiaque. J'exprime mes plus sincères condoléances à sa famille et à la République d'Indonésie.

Je tiens à féliciter la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi qu'à remercier le Conseil de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole. L'idée de tenir un débat sur l'initiative Action pour le maintien de la paix est en effet très noble. Ce débat nous enrichira tous, nous donnera l'occasion de réfléchir et de faire surgir une multitude d'idées et d'expériences.

La MONUSCO est une des plus grandes et complexes missions de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations Unies. Depuis ses débuts, la Mission a mûri et s'est bien adaptée aux défis à relever ainsi qu'à des exigences toujours nouvelles. Un aspect est demeuré constant : la Mission a mis l'accent sur l'innovation et le professionnalisme dans un souci d'efficacité. Les forces et le quartier général de la Mission ont agi en synchronisme, dans le cadre d'une approche globale pour faire face aux difficultés sur le terrain avec le souci de remplir notre mandat. Dans cette perspective, il est devenu à la fois difficile et fondamental d'agir en coordination avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et de compter sur sa coopération.

La principale priorité de la Mission reste de changer la mentalité de tous les soldats de la paix – civils, militaires et policiers –, qui doivent comprendre l'environnement et ses défis et mener leur action en conséquence. Une mentalité appropriée est le fondement sur lequel appuyer tout ce qui suit, depuis la sélection, la préparation et la formation jusqu'à la performance individuelle et collective.

L'élément central de notre mandat – protéger les civils – demeure inchangé et suppose l'établissement d'un climat de confiance dans la population, la mise en place d'un système de renseignement efficace et notre capacité de prévention. En fait, un déploiement préventif et la neutralisation des groupes armés sont les moyens les plus efficaces de protéger les civils en République démocratique du Congo.

Comme on le sait, il n'y a pas de solution purement militaire aux problèmes et défis que nous affrontons en République démocratique du Congo : la solution est politique et fait intervenir toutes les composantes de la Mission. C'est pourquoi, depuis l'an dernier, notre analyse, notre planification et nos opérations sont centrées sur une approche globale qui fait appel aux vues, priorités et connaissances spécialisées de tout le personnel déployé dans la zone couverte par la Mission.

Nous devons aussi améliorer notre communication avec la population locale et la communauté internationale. La prévention ne fait pas les gros titres. C'est triste, mais vrai. Les résultats positifs, tout ce que la MONUSCO a fait de bon et la dure peine de nos soldats de la paix restent méconnus. Par exemple, peu de gens dans le monde, et même en République démocratique du Congo, savent qu'au cours des trois dernières années plus de 6000 enfants ont été arrachés à différents groupes armés et rendus à leurs villages, ou que, tout récemment, le 28 avril, à la suite du déploiement de nos forces à Mpati (Nord Kivu) 114 enfants ont été enlevés aux groupes armés grâce à une action conjointe des composantes de la Mission.

À cet égard, nos forces ont très efficacement mis en œuvre le concept de « protection par la projection », en combinaison avec celui de « protection par la présence ». Nous n'avons pas encore tiré tous les enseignements, mais les résultats sont impressionnants. Un grand nombre d'attaques contre des villages et des villes ont été prévenues pour la seule raison que nous avons pu déployer nos contingents dès qu'une menace se manifestait. Rien qu'en avril, nos forces ont déployé plus de 44 bases opérationnelles de compagnie et 26 sites d'unités standard de de combat, tout en conduisant plus de 8 500 patrouilles, jour et nuit, et en déployant 4 163 fois des éléments de la Force d'intervention rapide. Le nombre total d'activités opérationnelles a dépassé les 13 600.

S'agissant de neutraliser les groupes armés, je ne saurais manquer de mentionner que l'issue la plus souhaitable est de les désarmer et démobiliser. Jusqu'à présent cette année, plus de 5 000 membres des groupes armés se sont rendus ou ont tenté de se rendre. Toutefois, le processus n'a pas été mené à terme parce que les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration ne sont pas encore bien mis en place.

La MONUSCO a aussi conduit de nombreuses initiatives pour apporter aux communautés paix et développement. Les projets dits à effet rapide ont contribué à prévenir à peu de frais les conflits ethniques. À Kamako, dans le Kasaï-Central, par exemple, l'eau a été la cause immédiate de tensions entre cinq

19-13248 5/77

communautés : les Luba et les Lulau, d'un côté, les Tetela, les Tchkokwe et les Pende, de l'autre. Un projet à effet rapide visant à collecter l'eau, lancé le 9 janvier, a été bien accueilli par toutes les communautés et a permis de diminuer les tensions. Une autre initiative a été menée à Lukweti (Nord Kivu), un village éloigné et isolé : ni routes ni communication avec le monde extérieur. Le village était menacé d'une attaque par les Nduma défense du Congo-Rénové, qui ont quitté la zone après le déploiement de nos troupes. Après avoir prévenu l'attaque, celles-ci ont mis en place un projet à effet rapide, actuellement en cours, à savoir la construction d'une antenne et d'un pont. Ces initiatives contribuent à assurer protection et développement.

Pour me concentrer sur le sujet principal de ce débat, je voudrais souligner que la formation est un pilier essentiel pour assurer la performance souhaitée de nos soldats de la paix. Nos contingents déployés dans la zone de la mission doivent être pleinement capables et équipés pour s'acquitter de toutes les tâches opérationnelles. La formation est un processus continu qui doit également être axé sur les particularités de la Mission et de son environnement opérationnel, ce qui souligne l'importance de la formation dispensée en cours de mission. Les visites d'inspection avant déploiement, qui sont axées sur la formation, avec la participation de représentants venus du terrain, l'élaboration de programmes de formation en cours de mission pour les opérations en cours et les opérations spécialisées, et le déploiement d'équipes itinérantes de formation sont des exemples d'initiatives qui ont été mises à exécution pour améliorer la qualité des contingents déployés dans le cadre de la Mission.

À cet égard, la MONUSCO se félicite de la récente décision de déployer une équipe d'experts du combat dans la jungle sur le territoire de Beni pour améliorer ses capacités de planification et de conduite d'opérations offensives dans le difficile milieu de la jungle. Nous nous félicitons également des initiatives de l'état-major visant à fournir aux missions sur le terrain des manuels, des exercices de formation et des cours à différents niveaux, ce qui contribuera à atteindre le niveau minimum d'homogénéité requis pour de tels déploiements.

En matière de renforcement des capacités et de performance, les mesures ci-après ont été mises en œuvre.

Des audits réguliers de la sûreté et de la sécurité de toutes les bases opérationnelles de la compagnie et des mesures renforcées de protection des forces ont été mis en œuvre pour renforcer la défense et la protection des forces. La force a également officialisé et promulgué des procédures opératoires standard sur les sujets concernés.

Des évaluations régulières des contingents ont été effectuées et les résultats ont été communiqués à l'état-major, dans le but d'améliorer les normes de préparation et d'efficacité opérationnelle. On a signalé les contingents affichant d'importants problèmes de performance. La MONUSCO a également adopté l'outil d'évaluation de la performance en ligne.

Des exercices de simulation et des tests de résistance dans diverses situations d'urgence sont régulièrement pratiqués dans tous les quartiers généraux et les unités sur le terrain. Récemment, un exercice portant sur les postes de commandement a également été organisé pour favoriser la réalisation des objectifs de la Mission.

Une analyse des mécanismes de sécurité en place pour les observateurs militaires a été effectuée en vue de proposer des directives de sécurité explicites pour la mise en œuvre. Tous les volets de sécurité ont été incorporés dans les directives de sécurité révisées aux fins de normalisation et d'uniformité.

L'évacuation sanitaire primaire sur la base du concept d'intervention 10-1-2 demeure difficile à assurer pour la MONUSCO, en raison de l'infrastructure de la Mission, des difficultés aériennes et de l'étendue de la zone de responsabilité. Toutefois, la Mission l'a mise en œuvre dans la mesure du possible.

Les mécanismes de commandement et de contrôle ont été renforcés grâce à des visites régulières sur le terrain par les responsables de la force, les commandants de brigade et le personnel du quartier général de la force. Le mécanisme actuel de communication de l'information a été revu pour en assurer la circulation en temps réel à tous les niveaux.

La MONUSCO a mis en œuvre de nouvelles normes d'évaluation des menaces aériennes et des risques pour toutes les missions aériennes militaires. Le déploiement actuel des moyens aériens se base sur cette évaluation des menaces et des besoins opérationnels.

La force a pris diverses mesures pour renforcer et encourager l'engagement des femmes au sein de la MONUSCO, ce qui lui permettra de donner des conseils et des orientations sur les diverses façons dont la

MONUSCO peut concrétiser l'engagement des femmes. Le quartier général de la force a obtenu des certificats officiels de tous les commandants de contingents sur les restrictions, et aucune restriction n'a été déclarée.

Je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, membres du Conseil et tous les États Membres, que la MONUSCO est déterminée à s'acquitter de son mandat avec innovation et professionnalisme, et que les contingents déployés en République démocratique du Congo ont été actifs, ont fait preuve de volonté et ont travaillé dur pour surmonter les défis et difficultés rencontrés sur le terrain.

Pour terminer, je voudrais remercier chaleureusement la présidence du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes vues. Que la paix règne en République démocratique du Congo.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie le général Martins Filho de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Holmberg.

M. Holmberg (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur la formation et les capacités, aux fins d'améliorer la sûreté, la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies. En outre, je tiens à saluer l'importante déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2019/4 de ce jour, qui ouvre la voie à nos travaux futurs.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir prévu un espace pour le International Forum for the Challenges of Peace Operations ou Challenges Forum. Le Challenges Forum est un partenariat de 49 organismes du monde entier – civils, militaires et policiers. Sept des 15 membres du Conseil de sécurité sont également partenaires du Challenges Forum. Depuis plus de 20 ans, le Challenges Forum utilise son pouvoir de mobilisation pour jeter des ponts, générer des idées novatrices et promouvoir des résultats en faveur d'opérations de paix plus efficaces.

J'ai intégré le programme d'Etudes sur la paix et les conflits en 1989, l'année de la chute du mur de Berlin et de la fin de la guerre froide. Dix ans plus tard, j'entrais à l'ONU en tant qu'administrateur auxiliaire, inspiré et guidé par les paroles et le mantra du regretté Secrétaire général Kofi Annan, « Unis dans l'action », ou « Unité d'action des Nations Unies », pour éviter les

cloisonnements et travailler efficacement ensemble vers des objectifs communs.

Une fois de plus, nous avons une occasion exceptionnelle de bénéficier des fruits des réformes de l'ONU, notamment en ce qui concerne les engagements communs de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui visent à affiner un des instruments les plus importants de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres en faveur de la paix et la sécurité et de la réalisation des objectifs de développement durable. Cela intervient à un moment où l'ONU et d'autres institutions multilatérales sont plus nécessaires qu'elles ne l'ont été depuis de nombreuses années.

L'objectif de cet exposé est double : premièrement, partager les recommandations des partenaires concernant les sujets abordés aujourd'hui résultant de notre forum annuel 2018, qui a été organisé par l'Académie Folke Bernadotte et les forces armées suédoises à Stockholm en novembre; et, deuxièmement, partager les recommandations des directives mises à jour du Challenges Forum à l'intention des hauts responsables des missions des opérations de paix des Nations Unies, processus lancé par le Ministère indonésien des affaires étrangères en 2016 et soutenu par le Centre de recherche stratégique du Ministère turc des affaires étrangères à notre forum annuel, tenu à Istanbul en 2017. Le rapport du Challenges Forum, intitulé « Éléments que les responsables de mission doivent prendre en compte dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » est un guide essentiel pour la formation des responsables de mission des Nations Unies depuis 2010. En commençant par le Forum de défis annuel de 2018, j'aimerais faire part de quatre recommandations en matière de sécurité, de sûreté et de performance.

Premièrement, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pourrait, en coopération avec les États Membres, mettre au point un système d'archivage électronique interactif de différents scénarios complexes. Ces derniers pourraient être utilisés pour la formation sur le terrain et les exercices de formation générique. Cette approche devrait être complétée par une formation sur l'environnement opérationnel propre à chaque mission peu avant le déploiement et combinée à une liste électronique correctement établie des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour assurer une formation en temps voulu. Cela permettrait de mieux comprendre le contexte dans lequel ils seront déployés et d'enraciner l'état d'esprit nécessaire.

19-13248 7/77

Deuxièmement, en plus de tirer les enseignements de nos erreurs, il est peut-être tout aussi important de s'appuyer sur de bonnes pratiques en matière de sûreté, de sécurité et de performance. Sur la base du processus d'attribution d'une prime de risque, le Secrétariat et les missions sur le terrain pourraient identifier et partager des exemples et des études de cas portant sur des situations où des soldats de la paix se sont distingués sur le terrain, qui serviraient dans le cadre d'exercices de formation.

Troisièmement, les États Membres, le Secrétariat et les missions sur le terrain peuvent utiliser l'Initiative Elsie sur la participation des femmes dans les opérations de paix pour améliorer l'efficacité opérationnelle, par exemple en déployant des femmes dans des rôles opérationnels et extérieurs, comme les équipes de liaison féminine et les équipes d'enquête féminines, mais aussi dans des rôles liés au combat, élargissant ainsi le spectre du déploiement. En outre, l'Initiative Elsie pourrait servir à définir des mécanismes et des incitations pour encourager les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à accroître le nombre de femmes déployées sur le terrain, s'agissant en particulier d'identifier et d'inclure une masse critique de femmes occupant des postes d'encadrement intermédiaire, en plus des efforts actuels au niveau des postes de direction.

Quatrièmement, il est essentiel de communiquer clairement des informations sur le niveau de priorité des différentes lacunes et besoins de formation afin que les États Membres puissent concentrer leur soutien sur ces points. Le recours à un mécanisme de coordination souple, dont l'importance a été soulignée dans les engagements communs de l'initiative Action pour le maintien de la paix et mis en œuvre par le Département des opérations de paix, pourrait également être utilisé à cette fin.

En outre, pour améliorer la formation, des enquêtes en ligne peuvent être utilisées dans le cadre des systèmes de suivi et évaluation pour déterminer si la formation a été efficace et/ou peut être améliorée. Enfin, tous les personnels en tenue doivent, avant leur déploiement, avoir suivi les formations en ligne Sécurité de base sur le terrain et Cours de sécurité avancé sur le terrain, dispensées par le Département de la sûreté et de la sécurité.

Sur ce sujet, et ayant encore fraîchement en mémoire la cérémonie commémorative d'hier en l'honneur des soldats de la paix tombés au service de la paix en 2018, le Challenges Forum recommande également que toutes les parties prenantes au maintien de la paix – tant les États Membres que le Secrétariat - veillent à s'acquitter de leur responsabilité de prendre soin des personnels militaires, policiers et civils du maintien de la paix une fois qu'ils sont rentrés.

J'en viens à la deuxième partie de l'exposé, qui porte sur les travaux du partenariat concernant les hauts responsables des missions. Ils ont été dirigés par huit coprésidents, représentant le groupe de réflexion United Service Institution, de l'Inde, le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, de l'Égypte, le Centre civilo-militaire, de l'Australie, l'Académie Folke Bernadotte, de la Suède, l'Institut des opérations de stabilisation et de maintien de la paix, des États-Unis d'Amérique, la National Defence University du Pakistan, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, de la Suisse, et l'Institute for Security Studies, de l'Afrique du Sud, et ce, en consultation avec le Secrétariat.

Trois recommandations génériques peuvent être dégagées pour améliorer la sûreté, la sécurité et la performance. Le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, établi par le général à la retraite Carlos Alberto dos Santos Cruz, sous le titre « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », souligne également qu'un leadership efficace est une condition essentielle de la sécurité.

Premièrement, il faut renforcer la formation des responsables en matière de leadership en équipe afin qu'ils fonctionnent effectivement comme une équipe de direction de mission, mais aussi appliquer les outils et approches de gestion modernes, c'est-à-dire disposer des outils nécessaires pour convertir la vision et les stratégies politiques en actions et en résultats pour la paix. L'initiative qu'ont prise le Secrétariat et le Département des opérations de paix de mettre en place le système complet d'évaluation de la performance est un pas important dans cette direction.

Deuxièmement, en plus de la formation préalable au déploiement, nous devons également dispenser aux équipes de direction et d'encadrement intermédiaire des formations basées sur des scénarios dans les zones des missions. C'est particulièrement important pour les responsables civils, qui ont souvent été moins exposés que les personnels en tenue aux formations basées sur des scénarios. Se former ensemble renforce la cohésion des équipes et accroît leur état de préparation et leur

efficacité, ainsi que la capacité de gérer la sécurité des missions.

Troisièmement, il faut assurer la viabilité des missions et développer l'initiative visant à proposer des mentors aux femmes et aux hommes qui occupent des postes de direction dans les missions. Le leadership est une tâche ardue, dans laquelle il n'y a souvent pas de décision simple, mais où il faut préserver des équilibres délicats entre les différentes polarités, comme le consentement du pays hôte d'une part et la protection des civils de l'autre. Les mentors peuvent jouer un rôle important en aidant les hauts responsables des missions à régler et à gérer des considérations difficiles. En 2020, le Challenges Forum espère lancer, en coopération avec l'ONU, un outil électronique d'appui aux dirigeants des missions, sous forme de site Web et d'application, accompagné d'un outil interactif de support, paramétrable et basé sur l'intelligence artificielle, pour les responsables occupant des postes spécifiques, d'exemples de cas et de vidéos présentant les conseils d'anciens responsables – outil qui pourra être utilisé en ligne et hors ligne, de sorte qu'il pourra servir dans le contexte des missions.

En conclusion, un des objectifs stratégiques du Challenges Forum est d'appuyer un développement et une réforme effectifs des opérations de paix, tandis qu'un autre vise à aider à renforcer les équipes de direction des missions. Du 9 au 11 juin, le Gouvernement canadien, partenaire du Challenges Forum, accueillera l'édition 2019 de notre forum annuel, qui portera sur ces deux aspects et en particulier sur le « comment » et le « qui » de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du point de vue du terrain. Les participants passeront en revue des thèmes similaires à ceux abordés par le Conseil de sécurité au cours de sa retraite la semaine dernière, à savoir la primauté du politique, le renforcement de la consolidation de la paix dans les opérations de paix et les transitions efficaces. Nous examinerons également la cohérence et l'efficacité des équipes de direction et de gestion des missions. Nous espérons pouvoir présenter nos conclusions et recommandations au Conseil de sécurité dans le cadre d'une prochaine séance.

Enfin, le partenariat du Challenges Forum continuera de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et avec les États Membres, à la formation et au renforcement des capacités. Nous entendons également continuer de rechercher des complémentarités et des synergies avec le réseau Effectiveness of Peace Operations (réseau pour l'efficacité des opérations de paix), qui fournit des éclairages indispensables, fondé sur des données factuelles, l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, et d'importantes initiatives liées au programme Action pour le maintien de la paix, telles que la feuille de route du Caire du Gouvernement égyptien.

Il y a 20 ans, ici même, j'étais un jeune administrateur auxiliaire de l'ONU. Maintenant, ma barbe grisonne, mais je me sens toujours très inspiré et je décèle des possibilités d'aller dans le sens de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et d'accroître l'efficacité des opérations de paix. À cet effet, nous devons tous continuer à joindre le geste à la parole, traduire nos paroles en actes et transformer les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix en résultats concrets sur le terrain. Le partenariat du Challenges Forum est déterminé et prêt à accompagner le Conseil dans cette voie indispensable, jalonnée de défis mais aussi de possibilités.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Holmberg de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

Depuis des décennies, les Casques bleus sont un modèle clair de partenariat mondial, de leadership collectif et de responsabilité partagée au service de la paix. Toutefois, avec les nouvelles réalités actuelles sur les plans politique et de la sécurité, les défis auxquels nos soldats de la paix sont confrontés sont énormes. L'incident survenu au Mali en janvier dernier a montré ces réalités de manière très concrète.

De l'évolution des conflits au manque d'engagement à appliquer une solution politique, de la préparation insuffisante des contingents à la possible implication d'acteurs transnationaux, y compris des terroristes ou des combattants terroristes étrangers réinstallés, tous ces facteurs ont une incidence sur la sécurité et la performance de nos Casques bleus. Il est important de rappeler que les Casques bleus représentent le Conseil de sécurité en action. Ils incarnent le visage du Conseil de sécurité sur le terrain. Les Casques bleus, ces gardiens de la paix, protègent des millions de personnes à travers le monde.

Par ailleurs, on oublie souvent qu'une mission de maintien de la paix est plus efficiente que les mesures unilatérales. Déployer des Casques bleus dans une

19-13248 **9/77**

mission est huit fois moins coûteux que déployer des forces de manière unilatérale. C'est pourquoi l'Indonésie croit fermement en l'importance des soldats de la paix, de les préparer comme il convient et d'investir dans leur performance. Investir dans nos soldats de la paix, c'est investir dans la paix.

Alors que les conflits évoluent pour devenir de plus en plus multidimensionnels, notre appui aux soldats de la paix ne doit pas se laisser distancer par le rythme des défis à relever. À cet égard, je voudrais souligner certains points pertinents.

Premièrement, il faut adopter une approche propre à chaque mission. Une solution toute faite ne suffit pas. Du point de vue d'un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, le succès d'une mission dépendra d'une bonne préparation préalable au déploiement, fondée sur la connaissance des besoins et conditions sur place. Cela exige d'améliorer les consultations entre le Conseil, les pays hôtes, les pays fournisseurs et le Secrétariat, afin d'assurer de meilleures synergies entre les mandats, les besoins réels sur le terrain et la formation.

Deuxièmement, la mobilisation de la population est cruciale. Je voudrais relater l'histoire d'un de nos soldats de la paix, le major Gembong, actuellement déployé au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il a vu des familles séparées par des conflits et a pris l'initiative d'œuvrer à réunir les familles. Avec son équipe, ils se sont entretenus avec des notables, des chefs de village et des familles pour permettre la réintégration des ex-combattants au sein de la communauté. À ce jour, 422 ex-combattants ont été réunis avec leurs familles et la paix règne. De fait, les compétences des soldats de la paix ne doivent pas se limiter à leurs aptitudes militaires de base et doivent être complétées par des compétences non techniques, telles que la communication et l'instauration d'un climat de confiance.

Troisièmement, investir dans les femmes, c'est investir dans la paix. Les femmes soldats de la paix sont plus efficaces pour susciter la sympathie et l'adhésion des populations locales et réconforter les personnes traumatisées par les conflits. Tout porte à croire que la participation des femmes aux processus de paix augmente de 20 % la probabilité d'une paix pérenne et contribue à une paix plus durable et plus résiliente. Nous devons donc rendre le maintien de la paix plus propice

à l'inclusion de femmes soldats de la paix, en travaillant en partenariat.

L'Indonésie est déterminée à renforcer le rôle des soldates de la paix. Pour la première fois, nous comptons plus de 100 femmes Casques bleus, et nous sommes déterminés à aller plus loin. Au-delà des femmes soldats de la paix, l'Indonésie est résolue à renforcer en permanence le rôle des femmes en tant qu'agents de la paix. C'est pourquoi nous avons organisé une formation régionale sur les femmes et la paix et la sécurité à Jakarta le mois dernier à l'intention de jeunes diplomates femmes de la région de l'Asie du Sud-Est.

Enfin, la formation requiert des partenariats. À l'heure où les défis qui se posent à nous deviennent de plus en plus complexes, la formation doit être en mesure de s'adapter, ce qui nécessite d'investir dans la formation et le renforcement des capacités, grâce à des partenariats entre les États Membres. Le Conseil peut être assuré que l'Indonésie reste disposée à s'engager à cet égard. Nous voulons mettre à disposition le Centre indonésien de formation au maintien de la paix pour servir de pôle de formation international. L'Indonésie est consciente des avantages d'pproches plus novatrices en matière de formation, tel le partenariat triangulaire. C'est pourquoi nous accueillerons le projet de partenariat triangulaire en 2020-2021 pour dispenser une formation de qualité aux soldats de la paix en Asie du Sud-Est et au-delà. Un autre domaine de partenariat possible est la formation conjointe pour appuyer le codéploiement entre pays fournisseurs de contingents. L'Indonésie a à cœur d'envisager plus avant cette possibilité.

Le maintien de la paix des Nations Unies est le visage du multilatéralisme dans ce qu'il a de meilleur. C'est l'outil le plus légitime et le plus efficace pour maintenir la paix. Nous nous félicitons que le Conseil ait adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2019/4 sur cette question, la première du genre axée sur la formation et le renforcement des capacités. Elle va permettre de promouvoir la performance, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, en appui à l'Action pour le maintien de la paix, l'initiative lancée par le Secrétaire général. Nous devons nous tenir solidement aux côtés de nos Casques bleus et leur fournir tout l'appui qu'ils sont en droit d'attendre.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Adom (Côte d'Ivoire): Ma délégation salue votre présence, Madame la Présidente, ainsi que celle du Secrétaire général et des hauts représentants de certains États membres du Conseil à ce débat public sur la formation et le renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces participations distinguées rehaussent l'éclat de ce débat et démontrent, une fois de plus, que la quête de réponses adéquates à l'amélioration de l'efficacité des missions onusiennes de paix reste notre préoccupation commune.

La Côte d'Ivoire salue les efforts de l'Indonésie qui ont permis l'adoption de la déclaration présidentielle sur cette question (S/PRST/2019/4). Elle félicite en outre le général Elias Rodriguez Martins Filho et M. Björn Holmberg pour la pertinence de leurs exposés.

Je voudrais souligner que la Côte d'Ivoire endosse la déclaration qui sera faite par l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent, en dépit des critiques dont elles sont parfois l'objet, l'un des outils les plus efficaces pour la promotion et le maintien de la paix ainsi que de la sécurité internationale. Si les principes de base et la doctrine qui sous-tendent les opérations de maintien de la paix sont restés inchangés, la typologie des conflits et les environnements de déploiement des missions onusiennes ont, par contre, connu de profondes mutations. Ces transformations qui impactent la sécurité des personnels militaires et civils ainsi que l'efficacité des opérations de maintien de la paix, soulèvent de nouvelles problématiques auxquelles la communauté internationale devra apporter des réponses appropriées et novatrices.

Pour la Côte d'Ivoire, la formation et le renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix, au regard du contexte actuel, doivent s'appréhender comme une responsabilité partagée exigeant des efforts collectifs de tous les partenaires du maintien de la paix. À cet effet, le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont un rôle éminent à jouer dans le cadre d'une approche concertée et coordonnée.

La formation et le renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix doivent permettre, entre autres objectifs, d'améliorer leur efficacité opérationnelle et la culture de la performance, dans la mise en œuvre de leurs mandats. À cet égard, mon pays salue

la convergence de vues des acteurs du maintien de la paix sur l'importance de la formation dans la phase préparatoire au déploiement des contingents et des autres composantes des missions onusiennes, de même que le renforcement de leurs capacités tout au long du cycle de vie de la mission. En effet, la formation avant le déploiement d'une mission permet la préparation de l'état d'esprit des personnels militaires et civils à l'appréhension préalable des défis existant dans les environnements sociopolitiques et culturels de leurs zones de déploiement, ainsi que des risques sécuritaires qui s'y posent.

S'agissant en particulier des composantes militaires, la formation devra essentiellement prendre en compte la connaissance et la parfaite maîtrise des matériels mis à leur disposition, notamment ceux relatifs au transport et à la communication. Elle devra également mettre l'accent sur les stratégies de combat et de protection des contingents, y compris en matière d'évacuations médicales. Il incombe dès lors aux pays fournisseurs de contingents, avec l'appui des Nations Unies et de tous les partenaires techniques et financiers, de mettre à la disposition de leurs contingents respectifs des équipements conformes aux standards admis afin de leur permettre de faire face efficacement aux attaques récurrentes des forces asymétriques.

Par ailleurs, pour être complète, la formation dispensée aux personnels des missions onusiennes devra insister sur la protection des civils, le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle devra en outre prendre en compte le rôle des femmes dans les missions de maintien de la paix, ainsi que la plus-value qu'elles représentent dans les actions de médiation et de prévention des tensions communautaires et de lutte contre les violences sexuelles dans les conflits.

Pendant 13 ans, mon pays a accueilli une mission de maintien de la paix qui, grâce à une coopération exemplaire avec le Gouvernement ivoirien, a contribué au retour rapide de la paix, de la stabilité et de la prospérité. Fort de cette expérience et mû par la volonté de prendre toute sa part au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mon pays ambitionne d'y contribuer par le déploiement prochain, sans restriction opérationnelle, d'un contingent de 650 hommes au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La préparation de ce contingent dans le respect des dispositions de la Déclaration d'engagements communs

19-13248 11/77

concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'il a endossée, est en phase d'achèvement. La Côte d'Ivoire voudrait saisir l'occasion de ce débat pour saluer l'appui inestimable du Secrétariat à la formation des futurs soldats de la paix ivoiriens qui rejoindront le bataillon de protection de 150 hommes déjà déployé à Gao.

Il est indéniable que le succès des opérations de maintien de la paix relève de la responsabilité collective de tous les acteurs du maintien de la paix. Il incombe, dès lors, à tous de travailler davantage à une meilleure coordination des efforts, notamment par la mise en synergie des demandes et des offres de formation, l'identification des bonnes pratiques, et le partage des leçons tirées des missions en cours, afin qu'elles éclairent le déploiement de celles à venir.

Pour conclure, je voudrais réitérer le soutien constant de la Côte d'Ivoire à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et à la Déclaration d'engagements communs, creuset d'un large consensus sur la nécessité d'œuvrer tous ensemble à l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, dont le rôle primordial dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales n'est plus à démontrer.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (parle en espagnol): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et les autres intervenants des informations qu'ils nous ont communiquées aujourd'hui.

Le maintien de la paix est une tâche ardue que nous nous sommes tous engagés à entreprendre depuis la création de cette Organisation. Dès le début, les opérations de maintien de la paix ont constitué un outil vital et indispensable pour s'acquitter de cette responsabilité. À l'heure actuelle, le maintien de la paix est source de défis récurrents et changeants qui nous imposent, en tant qu'États Membres de l'ONU, d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous saluons le rôle prépondérant que joue le personnel de maintien de la paix déployé dans des missions très dangereuses, où beaucoup ont perdu la vie au service de la paix. Ce sacrifice requiert que nous prenions toutes les mesures requises pour doter ce personnel des capacités lui permettant un développement optimal, garantissant ainsi une action efficace et efficiente sur le terrain.

La fourniture de l'aide humanitaire dans des lieux sûrs dépend largement d'une collaboration efficace entre les acteurs humanitaires et les soldats de la paix. Ainsi, une des activités fondamentales des missions de paix consiste à travailler en étroite collaboration avec les acteurs humanitaires. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les capacités du personnel militaire en ce qui concerne l'action humanitaire, ainsi que les principes et les normes qui la régissent. Compte tenu du caractère exclusivement civil de l'action humanitaire, il s'avère essentiel d'accroître la coordination entre les composantes civile et militaire sur le terrain.

Les soldats de la paix font constamment face à des menaces d'attaque, qui les empêchent d'exécuter les mandats qui leur sont confiés, c'est pourquoi il est nécessaire d'adopter des mesures pour les protéger. Nous devons à tout prix former convenablement les soldats de la paix avant et pendant leur déploiement afin qu'ils acquièrent des compétences dans divers domaines et puissent les mettre en pratique sur le terrain dans le but d'assurer leur propre sécurité, d'exercer au mieux leurs fonctions et de s'acquitter efficacement de leurs mandats. Le lien entre formation, sécurité et protection des soldats de la paix est indéniable.

Au vu des défis nouveaux et toujours plus divers qui menacent la paix et la sécurité internationales, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de continuer d'appuyer des mesures concrètes afin d'améliorer la formation, le renforcement des capacités et la mise en place de mécanismes conjoints et coordonnés par le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents, les organisations régionales et sous-régionales et le Conseil de sécurité. Parmi ces mesures, il y a notamment l'analyse collective et régulière des différentes menaces présentes sur le terrain qui empêchent l'exécution des mandats; l'analyse de la planification stratégique aux fins de la prise de décisions dans les situations d'urgence; la formation adaptée aux diverses situations; et l'évaluation constante des soldats de la paix afin qu'ils puissent rendre des comptes en cas de résultats insatisfaisants ou qu'à l'inverse leur excellent travail soit reconnu.

Dans ce contexte, je voudrais formuler quelques observations supplémentaires. Il est important de former les soldats de la paix aux questions de genre afin de veiller à ce qu'ils tiennent compte de ces questions au moment d'élaborer, de planifier, d'exécuter et d'évaluer les opérations de paix. Qui plus est, il est nécessaire de déployer des conseillers pour les questions de genre et pour la protection des femmes, et de renforcer les

politiques de tolérance zéro lorsque les soldats de la paix commettent des violences sexuelles et fondées sur le genre. Il est indispensable que les missions des Nations Unies donnent la priorité au respect visible et tangible de l'intégrité physique et de la sécurité des femmes. En outre, il est nécessaire que les pays fournisseurs de contingents prennent des mesures visant à augmenter le nombre de femmes participant aux missions, aussi bien qu'à mettre en œuvre des réformes législatives spécifiques afin d'assurer la formation aux questions de genre avant le déploiement.

La République dominicaine a sosucrit aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Aux yeux de notre pays, il est impératif d'intégrer des dispositions appropriées concernant la protection des enfants dans tous les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des mesures pour garantir que tous les enfants, notamment ceux qui sont associés à des groupes étatiques et non étatiques, soient traités conformément au droit international humanitaire.

Dans certains contextes, une formation efficace sur les effets des changements climatiques sur la stabilité sociale et sur les multiples menaces qu'ils font peser sur la sécurité humaine est tout aussi importante que la formation militaire. À travers leur contact avec les communautés qu'ils aident, les soldats de la paix peuvent faire en sorte que les échanges aient lieu dans les deux sens : ils recueillent des informations sur les préoccupations des communautés quant aux changements climatiques, ils les sensibilisent aux éventuels effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité, et ils contribuent à élaborer des plans de gestion des risques et de renforcement de la résilience. Par ailleurs, nous sommes pour des missions de paix qui ne polluent pas l'environnement et, de ce fait, n'accroissent pas la vulnérabilité des communautés face aux changements climatiques. Par conséquent, nous sommes convaincus que nous devons prendre des mesures concrètes pour que les missions de paix ne contribuent pas à polluer l'environnement, notamment en ayant recours aux énergies renouvelables. En outre, le rôle des jeunes doit figurer en bonne place dans les mandats et rapports des missions de maintien de la paix, comme ce fut le cas pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

Pour conclure, en tant que pays signataire de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la République dominicaine a, depuis l'an 2000, contribué de

manière modeste mais néanmoins importante à plusieurs missions de maintien de la paix, notamment les missions au Kosovo, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Colombie. Ces contingents ont bénéficié de programmes de formation, y compris universitaires, entre autres dans les domaines suivants : femmes en temps de conflit armé, prévention de la violence faite aux femmes, droit international humanitaire, droits de l'homme, langues et droit des réfugiés. Nous sommes convaincus que le fait d'investir dans la paix revient à œuvrer à l'édification d'un monde meilleur pour les générations actuelles et futures — un monde dont nous rêvons tous, qui repose sur le multilatéralisme, des pratiques optimales et le bien commun, et qui soit inclusif, durable et pacifique.

Enfin, nous sommes convaincus qu'il nous incombe à tous de garantir le maintien de la paix, et que nous ne parviendrons à instaurer une paix durable à long terme qu'à condition de faire preuve de volonté et d'unir nos efforts.

M. Almunayekh (Koweït) (parle en arabe): Tout d'abord, je voudrais féliciter le monde islamique en ce mois sacré du ramadan, et remercier l'Indonésie d'avoir choisir le thème du débat d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son exposé éclairant et important, ainsi que le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Directeur de Challenges Forum International Secretariat pour leurs exposés détaillés.

L'État du Koweït souscrit à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais à présent aborder le thème d'aujourd'hui, en m'arrêtant plus particulièrement les trois points suivants : la réforme, le rôle des soldats de la paix et notre responsabilité.

L'État du Koweït réaffirme son soutien aux réformes entreprises par le Secrétaire général dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment son initiative Action pour le maintien de la paix. Nous renouvelons également notre appui à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle que nous avons souscrite, comme tous les autres membres du Conseil de sécurité. La Déclaration témoigne avec force de notre volonté de renforcer les capacités des

19-13248 13/77

soldats de la paix. Comme le Secrétaire général vient de le dire, la formation peut sauver des vies et relève de notre responsabilité collective. Nous nous félicitons du fait que de nombreux États, dont l'Indonésie, ont convoqué la première réunion du partenariat tripartite, qui est une étape importante et nécessaire pour renforcer les efforts de coordination et de consultation.

Nous ne pouvons que souligner la priorité accordée aux solutions politiques dans les opérations de paix. Cela exige des opérations capables d'appuyer les processus politiques, en fonction de leur mandat. La plupart des soldats de la paix opèrent dans des environnements difficiles et contribuent parfois à la prévention des crimes de guerre, là encore en fonction du mandat de chaque mission. Ils sont en première ligne avec ceux qui protègent les civils dans certaines zones de conflit. Ils facilitent et protègent également les convois d'aide humanitaire. Il importe donc que les pays fournisseurs de contingents participent autant que possible à l'élaboration des mandats qu'ils seront chargés d'exécuter et de défendre afin d'assurer une meilleure coordination et une plus grande unité d'action, de façon à garantir le succès du mandat. Comme la Ministre indonésienne des affaires étrangères l'a mentionné tout à l'heure, le coût des opérations de maintien de la paix est huit fois inférieur à celui des actions bilatérales.

En ce qui concerne notre responsabilité, ce que je viens de mentionner n'est qu'une partie du rôle important joué par les soldats de la paix. Ce que nous devons faire, c'est formuler des mandats qui tiennent compte des besoins des pays hôtes et de leurs citoyens, ainsi que des processus politiques que nous devrons appuyer. À cela s'ajoutent la formation, les compétences linguistiques et logistiques qui doivent être fournies aux soldats de la paix. Nous soulignons le droit inhérent de chaque pays à former ses troupes et à choisir ses compétences prioritaires. Nous devons également respecter les règles qui régissent la sélection des soldats de la paix et des unités de police dans les opérations de maintien de la paix d'une manière qui permette l'exécution du mandat de chaque opération. Comme l'a dit la Ministre indonésienne des affaires étrangères, il est vrai, et nous sommes d'accord avec elle, qu'il n'existe pas de solution universelle. Nous nous félicitons également des engagements pris par les États à la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix tenue le 29 mars.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre reconnaissance et notre fierté pour le rôle joué par les femmes dans le maintien de la paix. L'expérience et les études ont montré que la participation des femmes contribue à perpétuer la paix. Nous sommes fiers des soldats de la paix en général. Certains d'entre eux ont sacrifié leur vie pour maintenir et défendre la paix. Nous voudrions réitérer l'appui de l'État du Koweït aux efforts de tous les pays fournisseurs de contingents et au rôle actif joué par l'Indonésie dans le maintien de la paix ainsi qu'à la participation de toutes les parties prenantes.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre présence à New York; Je suis très heureuse de vous revoir. Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Indonésie d'avoir centré ce débat sur cette question vraiment importante, et je rends hommage au rôle de votre pays dans le maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie également le général Martins Filho et M. Holmberg pour leurs exposés.

Le Royaume-Uni est fier d'être un des premiers États Membres à avoir souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à l'appui de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Le fait d'offrir aux soldats de la paix une formation complète et de haute qualité les aidera à s'acquitter de tous les autres piliers de cette initiative ambitieuse.

Comme d'autres orateurs l'ont dit, mieux les soldats de la paix sont formés, mieux ils seront préparés à exécuter leurs fonctions selon les normes les plus élevées. Il s'agira également d'assurer leur propre sécurité et leur propre sûreté. Comme on l'a dit, nombre d'entre nous ont assisté hier à cette émouvante cérémonie commémorative, qui a rappelé avec force les dangers auxquels les soldats de la paix des Nations Unies sont confrontés quotidiennement. Grâce à une meilleure formation, les soldats de la paix seront mieux équipés pour relever les défis posés par les environnements multidimensionnels imprévisibles, complexes et compliqués des missions.

J'aimerais dire quelques mots sur la performance. Les soldats de la paix devraient tous satisfaire aux normes requises en matière de compétences militaires ou policières de base – ce qu'on appelle les compétences « vertes ». Toutefois, nous pensons que les soldats de la paix les plus performants sont aussi ceux qui connaissent bien les compétences « bleues », telles que la protection des civils, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuels et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Le Royaume-Uni reconnaît que, comme tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, nous avons la responsabilité de former et d'équiper notre personnel en uniforme. Si nous ne les préparons pas à respecter les normes les plus élevées sur le terrain, non seulement nous les laissons tomber, mais nous laissons aussi tomber les civils qu'ils ont été déployés pour protéger. Par conséquent, si un État Membre échoue à cet égard, nous pensons qu'il est juste qu'il soit tenu responsable de cet échec et qu'il en tire toutes les leçons nécessaires. Dans ce contexte, mon gouvernement réitère son appui à l'élaboration par le Secrétaire général d'un dispositif de gestion de la performance intégré pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens à souligner l'importance que revêtent de solides visites de vérification avant déploiement pour veiller à ce que le personnel en uniforme soit pleinement préparé à ses missions.

Dans son exposé, le général Martins Filho a évoqué l'importante question du signalement au Siège de l'ONU par les missions sur le terrain des problèmes de performance des contingents. Si le Conseil me le permet, je voudrais saisir cette occasion pour exhorter le Secrétariat à fournir régulièrement au Conseil des informations actualisées sur ces questions et sur les mesures correctives à prendre, dans l'intérêt de la transparence et de la responsabilité, et comme le prévoit la résolution 2436 (2018).

Je voudrais aussi dire un mot au sujet des partenariats. Chaque État Membre apporte au maintien de la paix une expérience et des compétences précieuses; ainsi, un partage plus efficace et plus efficient des idées, des leçons apprises et des pratiques exemplaires nous aide tous. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative du Secrétaire général de mettre en place un mécanisme de coordination souple, de concert avec la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et un certain nombre d'États Membres, qui permettra de faire correspondre les besoins de formation aux offres de formation. C'est pourquoi nous avons été très heureux d'accueillir conjointement avec l'Uruguay la réunion préparatoire sur la formation et le renforcement des capacités en vue de la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix de cette année. Pour notre part, nous poursuivrons nos efforts pour mieux aligner nos initiatives en matière de formation et de renforcement des capacités sur les besoins de nos partenaires. Le Royaume-Uni forme chaque année quelque 11 000 soldats de la paix du monde entier. Nous sommes fiers d'avoir travaillé avec le Viet Nam

en prévision du premier déploiement de son contingent au Soudan du Sud en 2018. Nous avons appuyé les efforts déployés par le Viet Nam pour former et préparer ses soldats de la paix à prendre en charge l'hôpital de campagne de niveau II à Bentiu.

En conclusion, les hommes, les femmes et les enfants que nous demandons à nos soldats de la paix de protéger devraient pouvoir compter sur le fait que toute personne portant un casque bleu ou un béret bleu est prête et disposée à remplir et, si nécessaire, à défendre les mandats définis par le Conseil, et est en mesure de le faire. De plus, nos soldats de la paix devraient pouvoir compter sur le fait qu'avant d'être envoyés dans certains des conflits les plus difficiles du monde, ils seront formés et équipés selon les normes les plus élevées possibles. Le Royaume-Uni reste déterminé à respecter ces normes dans ses propres déploiements et à travailler en partenariat avec les autres États Membres pour les aider à atteindre ces objectifs.

M. Heusgen (Allemagne) (parle en anglais): Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente. Je pense que votre présence ici souligne l'importance que votre pays attache au maintien de la paix, ce dont témoigne également la note de cadrage (voir S/2019/359, annexe), pour laquelle je tiens à vous féliciter. Vous avez également souligné l'importance que vous attachez à cette question. Je voudrais faire cinq remarques.

Premièrement, l'Allemagne est attachée au maintien de la paix. Nous sommes le quatrième plus important contributeur financier au maintien de la paix et avons des Casques bleus déployés dans neuf missions. Nous formons, préparons et équipons nos soldats de la paix pour qu'ils répondent aux normes fixées. Le Secrétaire général l'a noté dans son intervention ce matin, la formation permet de sauver des vies. Nous partageons ce point de vue et, en 2018, l'Allemagne a organisé pour la première fois un cours d'observation militaire pour les femmes Casques bleus. Cette année, nous organiserons un cours à l'intention des commandants de la police des Nations Unies en Allemagne, et le Centre pour les opérations de paix internationales à Berlin offrira une formation à des experts civils.

Au cours de la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui s'est tenue fin mars, le Ministre des affaires étrangères Heiko Maas a pris trois engagements : l'Allemagne enverra des équipes mobiles de formation préalable au déploiement, formera des officiers d'état-major en mission et fournira un appui à des

19-13248 **15/77**

centres internationaux de formation au maintien de la paix, tels que ceux au Ghana et au Mali.

Je voudrais également me faire l'écho de ce que vous avez dit, Madame la Présidente, en ce qui concerne les femmes soldats de la paix, à savoir qu'investir dans les femmes, c'est investir dans la paix. Les femmes sont toujours sous-représentées et plusieurs de mes collègues avant moi l'ont dit, l'efficacité des missions de maintien de la paix est renforcée quand on accroît le nombre de femmes qui y participent. Nous devons donc œuvrer en ce sens. Nous appuierons l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix mentionnée par M. Holmberg. Comme l'a déclaré la Ministre de la défense Ursula von der Leyen au Conseil de sécurité (voir S/PV.8508), nous savons que ce travail commence chez nous et sommes déterminés à atteindre ces objectifs aussi en Allemagne.

Deuxièmement, nous devons protéger ceux dont le travail consiste à assurer la sécurité. Nous avons plus de 100 000 soldats de la paix déployés sur le terrain qui risquent leur vie, et notre collègue britannique vient de nous rappeler la cérémonie d'hier au cours de laquelle nous avons rendu hommage aux quelque 100 soldats de la paix qui ont perdu la vie en mission. L'Allemagne apportera un appui concret, notamment en fournissant des gilets de protection aux contingents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Il reste beaucoup à faire pour fournir un appui adéquat aux soldats de la paix. Ils ont besoin de renseignements de qualité sur le terrain, ils ont besoin de plus d'informations et ils doivent être capables d'analyser les informations qu'ils obtiennent afin d'améliorer leurs performances.

Troisièmement, les soldats de la paix servent les populations les plus vulnérables et doivent montrer l'exemple. Il est donc essentiel qu'ils reçoivent une formation en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire, ainsi qu'une formation à la protection des enfants. À cet égard, je voudrais féliciter le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui a donné dans son exposé des exemples très concrets de mesures prises par la Mission pour protéger les enfants.

Quatrièmement, en ce qui concerne la formation à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, il y a exactement deux semaines, nous avons entendu le docteur Mukwege de la République démocratique du Congo, qui connaît de première main le coût

des violences sexuelles en temps de conflit. L'Allemagne s'est vivement félicitée de l'adoption par le Conseil de la résolution 2467 (2019), qui appelle à une formation des soldats de la paix en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre avant leur déploiement et sur le théâtre des opérations.

Cinquièmement et enfin, le maintien de la paix doit être ancré dans une stratégie politique. Je voudrais rappeler ce qui a été dit très clairement par le commandant de la force de la MONUSCO : les solutions aux conflits sont des solutions politiques. Les missions de maintien de la paix peuvent appuyer les processus politiques mais ne peuvent pas résoudre les conflits par elles-mêmes. Par exemple, en Côte d'Ivoire, nous avons trouvé une solution au conflit, mais au Soudan du Sud, nous continuons de nous heurter à des difficultés. Nous avons donc besoin que le Conseil de sécurité promeuve des stratégies politiques cohérentes pour les situations de crise inscrites à notre ordre du jour. Il nous faut notamment des stratégies de sortie, des objectifs politiques réalistes et des critères stratégiques. Nous devons définir les calendriers et décider de la taille des contingents en fonction d'une stratégie et non l'inverse.

M^{me} **Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*): Tout d'abord, Madame la Présidente, je me félicite de votre présence parmi nous aujourd'hui. Votre participation au Conseil souligne l'importance du sujet à l'examen, notamment pour l'Indonésie.

Je remercie également le Secrétaire général et les deux intervenants, le général Elias Rodrigues Martins Filho, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et M. Björn Holmberg, Directeur de Challenges Forum International Secretariat, de leurs contributions édifiantes et enrichissantes.

Je voudrais aborder trois grands thèmes : l'importance de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités; l'importance de l'échange d'informations comme moyen d'améliorer la performance; et le rôle crucial d'une formation bien conçue avant le déploiement.

La Pologne, qui est un des premiers États Membres à avoir adopté la Déclaration d'engagements communs, considère qu'il s'agit d'une feuille de route claire à l'intention de toutes les parties prenantes concernées pour les aider à améliorer en permanence les missions de maintien

de la paix des Nations Unies, notamment en les aidant à préparer le personnel et les capacités nécessaires à la bonne exécution des mandats et à leur performance.

La Pologne est fermement convaincue qu'il faut prodiguer aux contingents et aux unités de police une formation personnalisée avant le déploiement et les doter d'un matériel adapté. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'action collective visant à améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment grâce à des partenariats triangulaires et à un mécanisme de coordination souple. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, tenue en mars 2019, qui a permis aux États Membres de réaliser des progrès substantiels en ce qui concerne les engagements pertinents et les promesses de formation spécifiques. Toutefois, rien de tout cela ne doit remettre en cause ni remplacer le principe général selon lequel la formation préalable au déploiement des soldats de la paix incombe au premier chef aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police.

Je tiens à réaffirmer notre ferme appui à l'exigence énoncée dans la Déclaration d'engagements communs selon laquelle il faut assurer la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix. Cela concerne également les défis et les possibilités en matière de formation et de renforcement des capacités. La Pologne estime que ce n'est qu'en garantissant l'accès équitable et sur un pied d'égalité des femmes soldats de la paix aux possibilités de formation et de développement que nous parviendrons à atteindre les objectifs ambitieux de la stratégie sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue.

L'efficacité et l'efficience de la culture de la performance dans les missions de maintien de la paix exigent, entre autres choses, des capacités de partage de l'information. Nous considérons que l'information et l'analyse fondée sur des données sont des points de départ essentiels pour améliorer le maintien de la paix. Une meilleure connaissance de la situation, notamment grâce aux informations spécifiques fournies aux pays par les communautés locales, permet d'améliorer la planification et de fixer des critères clairs et réalisables. Il en résulte des plans réalistes à même d'orienter avec précision les pays fournisseurs de contingents dans leurs activités de formation préalables au déploiement. Cette réaction en chaîne concernant la gestion de l'information nous conduit tous à la mise en œuvre efficace du mandat et elle est indispensable à l'objectif ultime d'une mission,

qui est de protéger les civils et le personnel des Nations Unies. Ces préparatifs spécifiques à une mission ne sont possibles que si les pays fournisseurs de contingents disposent d'une vue d'ensemble de la situation opérationnelle, politique, géographique et sécuritaire. Nous estimons qu'une coopération plus étroite entre le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les missions est indispensable à cet égard.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre conviction qu'une formation insuffisante et inefficace des soldats de la paix a des conséquences directes sur la mise en œuvre des mandats – objectif fondamental et stratégique de la présence des Nations Unies dans les pays hôtes. Il ne peut y avoir de réponse adéquate sans un processus de préparation adéquat. Les cycles de formation des soldats de la paix doivent donner aux Casques bleus une vision claire des priorités d'une mission donnée, l'objectif primordial étant de protéger les plus vulnérables.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (parle en espagnol): Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue parmi nous à la Ministre indonésienne des affaires étrangères, S. E. M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi.

Nous alignons notre déclaration sur celle que prononcera ultérieurement l'Observatrice permanente de l'Union africaine à l'ONU, M^{me} Fatima Kyari Mohammed.

Je tiens à remercier la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau, qui vient à point nommé. Je remercie également le Secrétaire général et les deux intervenants, le général Elias Rodrigues Martins Filho et M. Björn Holmberg, pour leurs exposés très riches d'enseignements.

Pour la République de Guinée équatoriale, les progrès en matière d'investissement dans la construction d'une paix stable et durable impliquent des transformations sociales et institutionnelles importantes pour un État. Il faut pour cela des actions déterminées qui garantissent les droits de chaque citoyen, des communautés responsables des devoirs de leur population, et des relations entre acteurs sociaux, publics et privés, fondées sur la justice, la transparence, la sécurité des citoyens, l'équité, le respect de l'environnement, le souci de la déférence et du dialogue social.

Selon la Guinée équatoriale, quelle que soit la façon dont nous vivons et interagissons, le maintien de la paix relève de la responsabilité de tous ceux qui composent la société. Pour y parvenir, il faut se doter

19-13248 17/77

de capacités et de moyens nouveaux grâce aux contributions de tous les États Membres de l'ONU, des institutions et organisations internationales, régionales et sous-régionales et des organisations sociales, en bref, grâce à la coopération entre tous les États.

La consolidation de la paix doit être comprise comme un concept qui ne se limite pas à mettre fin à la guerre. La consolidation de la paix exige des actions visant à remettre en question les préjugés acquis, à développer l'empathie envers les autres, à promouvoir un changement de mentalité qui ouvre la possibilité de nouvelles relations dans lesquelles la violence et la force ne sont pas le moyen d'obtenir des résultats, et à résoudre les conflits par le dialogue et de manière pacifique.

Pour réaliser cet ensemble complexe d'actions, la société dans son ensemble et au niveau international doit activer son potentiel, déployer ses capacités et créer des connexions pour pouvoir se transformer en tant que société, notamment par la recherche de stratégies permettant d'accroître le bien-être, le respect de la dignité humaine et la garantie des droits de l'homme, de la justice et de l'équité.

L'amélioration de la sécurité et de la performance des soldats de la paix des Nations Unies passe sans aucun doute par l'examen, l'évaluation et la mise en œuvre concrète de tous les aspects contenus dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, présentée par le Secrétaire général le 25 décembre 2018, durant la présente session de l'Assemblée générale, ainsi que de toutes les autres stratégies élaborées à la récente Réunion ministérielle de haut niveau sur l'Action pour le maintien de la paix (voir S/PV.8508), au cours de laquelle les principaux objectifs suivants ont été définis : mettre en place des capacités spécialisées de maintien de la paix très performantes pour permettre à l'ONU de faire face à l'évolution des besoins et de relever de nouveaux défis et, en particulier, renforcer les capacités de déploiement rapide et la formation d'unités capables de s'exprimer dans la langue parlée sur le site de la mission de paix, et renforcer la conformité aux normes de formation et de performance, notamment en ce qui concerne les questions de sûreté et de sécurité.

Les objectifs sont également de revitaliser la dynamique et les réseaux politiques afin d'appuyer l'ONU dans ses efforts de réforme, ainsi que de mobiliser l'appui des États Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs engagements financiers en vue de la mise en œuvre de l'Action pour le maintien de la paix, et d'entreprendre

des réformes importantes visant à améliorer la structure fonctionnelle des opérations de maintien de la paix afin de les rendre plus cohérentes, souples et efficaces.

Notre délégation se félicite que la stratégie de l'initiative Action pour le maintien de la paix soit l'un des principaux points à l'ordre du jour et soit un moteur de changement qui influe sur tous les aspects du travail louable de l'Action pour le maintien de la paix des Nations Unies et renforce les missions internationales de maintien de la paix et de sécurité par une action collective des soldats de la paix de tous les États Membres, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des donateurs, des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, des pays hôtes, des organisations intergouvernementales et régionales, et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Par conséquent, il est nécessaire de déployer des efforts supplémentaires, d'établir et d'adopter des mécanismes pour atteindre, conformément à des engagements communs mutuellement convenus, tous les objectifs désignés dans les domaines qui doivent être améliorés dans le cadre de la stratégie de l'initiative Action pour le maintien de la paix, conformément à la feuille de route commune.

Qu'il me soit permis de conclure par une observation : il est impératif pour la paix et la sécurité internationales que l'Union africaine dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela implique un financement durable et prévisible des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine sous mandat du Conseil de sécurité, mais cela implique aussi que les contingents qui effectueront ces missions reçoivent les capacités, la formation et le matériel nécessaires. C'est une question de logique et d'équité pour atteindre l'objectif commun de faire taire les armes en Afrique et dans le monde entier.

Nous concluons en rendant un hommage bien mérité à la contribution louable de l'Indonésie aux missions de paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité, Madame la Présidente. Nous vous remercions d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui consacré à la formation des soldats de la paix et au renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions également le Secrétaire

général, M. António Guterres, et les autres intervenants de leurs exposés édifiants.

Nous partageons les préoccupations selon lesquelles les défis actuels exigent une formation poussée des contingents de maintien de la paix. Cela est particulièrement vrai dans les missions dotées de mandats complexes et qui opèrent dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Une formation de qualité joue un rôle décisif dans le processus de dotation en personnel des missions de maintien de la paix modernes et multidimensionnelles et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en dépend directement.

La question de la formation du personnel ne peut être réglée par l'ONU à elle seule. La responsabilité principale en la matière incombe aux États Membres. Nous le savons d'expérience. Des soldats de la paix russes, hommes et femmes, servent dans huit opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre pays participe activement à la fourniture de services aériens pour répondre aux besoins des Nations Unies. La Russie a ainsi acquis une solide expérience en matière de formation du personnel de maintien de la paix. Dans les centres de formation russes, nous formons non seulement nos soldats de la paix, mais aussi des soldats de la paix étrangers – des policiers, des unités de police constituées et des observateurs militaires. Nous avons mis au point un système de formation - qui comprend une formation générale et une formation spécialisée – préalable au déploiement de soldats de la paix dans une missions donnée. Une formation linguistique est également dispensée en fonction des besoins.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'une coopération et d'une coordination triangulaires étroites en matière de formation et de renforcement des capacités entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Toutefois, les contacts directs entre les États qui élaborent des programmes de formation et ceux qui y participent sont tout aussi importants. Dans l'ensemble, nous espérons que l'institutionnalisation du mécanisme de coordination souple et l'établissement d'un lien entre la coopération intergouvernementale et les activités du Secrétariat ne créeront pas d'obstacles supplémentaires ou ne susciteront pas une concurrence inutile entre les États qui proposent des programmes de formation. Nous espérons que cette mesure permettra aux pays fournisseurs de contingents de mieux connaître les programmes de formation qui leur sont proposés. Bien entendu, il importe au plus haut point de tenir compte des réalités et des besoins actuels.

Nous devons comprendre quel est le type de soldats de la paix dont on a besoin aujourd'hui et quels sont les domaines de formation qui sont les plus pertinents. Il importe de tenir compte des vues et des préoccupations des pays fournisseurs de contingents. En fin de compte, ce sont leurs Casques bleus et leurs Bérets bleus qui comprennent mieux que quiconque les tâches qu'il faut accomplir sur le terrain et les compétences nécessaires pour ce faire.

Nous voudrions également souligner que l'efficacité et la sécurité des soldats de la paix ne dépendent pas uniquement de la qualité de leur formation. La manière dont le Conseil de sécurité formule les mandats de missions est tout aussi importante. C'est peut-être l'étape la plus cruciale, où il faut veiller à ce que les tâches soient à la mesure des capacités. À cet égard, nous demeurons préoccupés par l'enthousiasme excessif que suscitent les mandats dits robustes. Nous ne devons pas oublier que le droit de recourir à la force, entre autres choses, augmente les risques pour la sécurité des Casques bleus, ce qui en fait des cibles ou même des parties au conflit. Nous ne devons pas permettre cela. La tâche du maintien de la paix est de préserver la paix plutôt et non de créer de nouveaux risques. Je voudrais rappeler au Conseil que cela a été une des principales questions qui ont été soulevées lors des débats sur l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, notamment au moment de l'élaboration de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ce n'est un secret pour personne qu'en dépit du large appui dont bénéficient ces initiatives, des divergences d'opinion entre les États subsistent sur un certain nombre d'aspects critiques. En septembre, une note officielle de la Russie a été distribuée en tant que document officiel du Conseil de sécurité, dans laquelle nous expliquions que nous ne pouvions pas appuyer l'établissement d'un lien entre les questions relatives aux droits de l'homme et la protection des civils, car cette dernière implique le recours à la force en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Évidemment, il ne saurait être question de surveiller les droits de l'homme par la force. Nous avions également souligné qu'il fallait accorder la priorité à la coopération avec les gouvernements hôtes dans le cadre des activités des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Enfin, nous avions préconisé et continuons de préconiser que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de concert avec le Conseil de sécurité, joue un rôle clef dans la définition des paramètres du maintien de la paix des Nations

19-13248 19/77

Unies. À l'époque, nous pensions que les États Membres de l'ONU et le Secrétariat étaient d'accord sur le fait qu'il fallait continuer à rechercher un consensus sur les questions générales ayant trait au maintien de la paix. Malheureusement, nous restons aujourd'hui confrontés à des tentatives de contourner le Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour promouvoir, au sein du Conseil de sécurité, des questions sur lesquelles il n'a pas été possible de dégager un consensus à l'Assemblée générale. Bien évidemment, nous ne pouvons pas accepter une telle approche.

Dans le même temps, nous ne nions nullement l'importance des initiatives du Secrétaire général s'agissant de questions bien précises ayant trait au maintien de la paix. Cela est particulièrement vrai pour la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix. Nous devons agir collectivement pour trouver des solutions adéquates et équilibrées dans ce domaine. Nous notons avec satisfaction que cette approche équilibrée se reflète dans la Déclaration du Président adoptée aujourd'hui (S/PRST/2019/4). Pour dire vrai, le processus d'élaboration de cette déclaration n'a pas été facile. Certaines délégations ont refusé de participer à ce processus jusqu'au dernier moment. Toutefois, nous saluons les efforts de la délégation indonésienne, qui a fait preuve d'un grand talent diplomatique et qui a finalement abouti à un résultat satisfaisant. Nous estimons qu'il faut continuer d'œuvrer au développement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur la base du consensus, en nous écoutant les uns les autres et en nous respectant mutuellement. Seule une telle approche permettra de réaliser pleinement les objectifs ambitieux formulés par le Secrétaire général dans le domaine du maintien de la paix.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (parle en anglais): Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Présidente, à la tête des travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui. L'Afrique du Sud tient à remercier la République d'Indonésie d'avoir organisé le débat public sur cette question importante. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général; le général Elias Rodrigues Martins Filho, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); et M. Björn Holmberg, Directeur de Challenges Forum International Secretariat, de leurs exposés détaillés.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations qui seront prononcées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation reconnaît et réaffirme l'importance du maintien de la paix en tant qu'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. En sa qualité d'organe chargé du déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et compte tenu des nouvelles menaces auxquelles nos contingents et le personnel des Nations Unies sont confrontés, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les opérations disposent de toutes les ressources nécessaires, soient dotées d'un mandat adapté à l'environnement dans lequel elles sont déployées et soient adéquatement dotées de contingents capables d'assurer leur propre protection dans le cadre de l'exécution de leurs mandats.

À notre avis, il faut également renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix en ayant recours aux technologies modernes dans les opérations de maintien de la paix. L'ONU doit recourir aux technologies intelligentes et renforcer les capacités essentielles pour permettre aux soldats de la paix de contrer toute attaque de la part de groupes armés et autres menaces asymétriques qui sont de plus en plus fréquentes dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

L'Afrique du Sud réaffirme le rôle de premier plan qui revient au Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans l'élaboration des politiques de maintien de la paix des Nations Unies. Nous regrettons que le Comité des 34 n'ait pas été en mesure d'adopter son rapport annuel à la session de fond qui s'est achevée en mars. Nous exhortons tous les États Membres à œuvrer de concert pour parvenir à un consensus sur les questions pertinentes pour l'exécution du mandat du Conseil. Les chapitres que le Comité des 34 consacrait au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et à la formation aux meilleures pratiques sont tout à fait pertinents pour notre débat de ce jour.

L'Afrique du Sud prend acte du rôle accru et vital que jouent les organisations régionales dans les efforts de rétablissement et de maintien de la paix. Les organisations régionales telles que l'Union africaine sont les premières à intervenir, se déployant rapidement dès que nécessaire pour stabiliser les situations de crise et permettre ainsi à l'ONU de se déployer à son tour lorsque

les conditions sont plus favorables. Comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, les partenariats avec les organisations régionales permettront donc de remédier à certaines des contraintes auxquelles l'ONU est confrontée pour mener à bon terme les opérations de paix. Nous sommes foncièrement convaincus que les efforts des organisations régionales sont indispensables et qu'il est utile que l'ONU développe et renforce leurs capacités. L'Afrique du Sud tient à réaffirmer qu'il importe d'accroître la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des opérations d'appui à la paix sous conduite de l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un principe entériné par le Conseil que nous devons continuer à appuyer.

Nous devons également garantir la disponibilité des formations et capacités requises pour augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix. L'Afrique du Sud entend donc continuer d'appuyer les efforts visant à promouvoir une représentation et une participation constructives des femmes dans les missions de maintien de la paix, comme les possibilités offertes par l'Initiative Elsie pour les femmes dans les opérations de paix, à laquelle nous adhérons. Des programmes destinés aux femmes officiers ont été déployés en partenariat avec ONU-Femmes et le Gouvernement norvégien, avec l'aide du Département des affaires politiques et de l'Union africaine.

L'Afrique du Sud est pleinement attachée à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. Nous avons déployé un programme complet et institutionnalisé de formation préalable au déploiement sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, afin de sensibiliser davantage nos contingents à ce fléau. Nous poursuivons également nos formations en cours de mission afin de raviver la conscience de la situation et l'état de préparation des contingents s'agissant des questions liées au commandement et au contrôle, à l'utilisation du temps libre, à la protection des civils, aux normes relatives aux droits de l'homme et, là encore, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Nous sommes membres du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies, dont nous appuyons pleinement l'action.

Tout en mettant en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix, en améliorant les partenariats et en renforçant les performances, l'Afrique du Sud partage son expertise et ses compétences en matière de formation avec ses partenaires au sein de la Brigade d'intervention de la force de la MONUSCO. La formation consacrée à l'unité de renseignement tactique que nous avons dispensée six semaines durant en Afrique du Sud à nos propres contingents, ainsi qu'à ceux de la Tanzanie et du Malawi, dans le cadre de la préparation préalable à leur déploiement en République démocratique du Congo, en est un bon exemple, et visait à assurer une situation opérationnelle commune et à renforcer l'efficacité opérationnelle.

En conclusion, et en réponse aux questions posées dans la note de cadrage préparée pour le présent débat (S/2019/359, annexe), l'Afrique du Sud souhaite formuler les recommandations suivantes. En ce qui concerne les contrôles préalables au déploiement, nous proposons que l'ONU envisage de créer des équipes de formation technique qui organiseront des ateliers à l'intention des instituts de formation au maintien de la paix des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, pour les aider à traduire la doctrine des Nations Unies. dans le but d'améliorer la formation sur le terrain et de repérer et corriger les insuffisances durant la préparation des forces avant leur déploiement. En outre, les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police doivent analyser la portée de leurs interventions dans le contexte de la sécurité sur le théâtre des conflits. Cela aidera à orienter l'élaboration de scénarios pour les unités militaires et constituera une base de référence pour les formations spécifiques à chaque mission, en fonction des situations en temps réel dans lesquelles les unités sont déployées.

Le Secrétariat devrait encore élargir la portée et le nombre de centres de formation au maintien de la paix des Nations Unies sur le continent africain, de même que dans d'autres régions, car cela compléterait les activités entreprises tant par les États Membres que par l'ONU pour renforcer les capacités des soldats de la paix et les former. Enfin, il faudrait envisager d'uniformiser la doctrine du maintien de la paix entre l'ONU et les instituts régionaux de formation au maintien de la paix, en vue d'élaborer une doctrine commune en la matière. Nous pensons que ces recommandations peuvent contribuer à améliorer la formation et les capacités requises par nos soldats de la paix.

M. Ugarelli (Pérou) (parle en espagnol): Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et de votre présence, Madame la Ministre, pour la présider. Nous remercions le Secrétaire général et les intervenants de leurs exposés très utiles.

19-13248 **21/77**

Nous pensons qu'il est essentiel que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participent activement aux réformes institutionnelles et aux changements visant à rendre les opérations de maintien de la paix plus efficientes, tout comme nous pensons qu'il incombe au Conseil de sécurité de confier des mandats clairs et précis aux contingents qui participent à ces opérations. Nous estimons que, pour porter des fruits, cette analyse nécessite impérativement un diagnostic des nombreux défis et difficultés auxquels sont actuellement confrontées les opérations de paix. Les contingents déployés par les pays fournisseurs opèrent dans des environnements de plus en plus hostiles et doivent faire face à des acteurs non étatiques toujours plus divers, parmi lesquels figurent des groupes insurgés, des groupes terroristes et des bandes criminelles organisées, ce qui rend leur travail extrêmement complexe et fait peser un grave risque sur leur intégrité physique, d'où la nécessité de leur dispenser une formation spécialisée, afin qu'ils aient les capacités requises pour s'acquitter de leur mandat. Dans ce contexte, nous observons avec préoccupation les fréquentes attaques contre les Casques bleus, et nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Ce contexte délicat exige que les États élaborent des réponses adaptées dans le domaine de la formation, ce qui implique d'aller au-delà d'un modèle de préparation générale pour privilégier un modèle spécialisé tenant compte des caractéristiques particulières de l'environnement dans lequel les personnels seront déployés et des tâches spécifiques qui leur seront demandées par le Conseil.

Plus précisément, il nous semble impératif d'assurer une formation dans les domaines suivants : les composantes du mandat et les tâches confiées sur le terrain, ce qui implique que les résolutions du Conseil énoncent des mandats clairs et des objectifs réalisables en termes opérationnels; les tâches spécifiques aux missions individuelles, telles que la protection des civils et des infrastructures critiques, les stratégies de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité ou les opérations de déminage; le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, avec un accent particulier sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les personnels des missions de paix, qui doivent signer et appliquer le pacte facultatif en la matière; la promotion des capacités et des projets d'intégration dans les sociétés civiles qui les accueillent, afin de consolider une relation de respect et de confiance avec leurs populations; l'utilisation des technologies nouvelles et appropriées, ce qui contribuera grandement à leur sécurité et à l'exécution de leur mandat, en premier lieu pour la protection des civils; et, enfin, une attention accrue à l'égalité des genres. En tant que Coprésident du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous sommes conscients qu'il importe de sensibiliser le personnel en tenue aux besoins particuliers des femmes en matière de protection et d'autonomisation dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Pour atteindre ces objectifs, nous pensons qu'il est utile de partager les synergies importantes qui sont générées en Amérique latine. Celles-ci ne se limitent pas à la sphère bilatérale, avec des échanges de fonctionnaires et d'instructeurs, ou la mise en commun des enseignements tirés sur la doctrine et la conception des cours, mais s'étendent à la sphère multilatérale, avec la création de l'Association latino-américaine des centres de formation aux opérations de paix, qui est orientée vers l'intégration et la coopération mutuelle. Cette instance, actuellement présidée par le Pérou, continue d'étoffer ses liens dans divers domaines techniques. Nous sommes d'avis que des schémas similaires pourraient favoriser la participation de policiers et de civils aux opérations de maintien de la paix. Nous estimons aussi qu'il est important de faire le lien entre ces efforts et les expériences accumulées sur d'autres continents afin de favoriser des synergies de plus grande portée. Nous croyons en outre qu'il est essentiel de compléter ces pratiques positives par l'implication d'organisations de la société civile tels les centres de recherche et de réflexion et les universités, avec lesquels il faut établir des partenariats et signer des accords de coopération.

Pour terminer, je voudrais rappeler, comme cela a été annoncé par le Ministre péruvien de la défense en mars dernier, que le Pérou organisera la 25ème Conférence annuelle de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix en octobre prochain. Nous invitons cordialement tous les pays qui disposent de centres de formation à continuer de contribuer au renforcement de ces capacités cruciales et à notre tâche commune consistant à cinvestir en permanence dans la paix.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais commencer par remercier l'Indonésie d'amener cet aspect important du maintien de la paix à la table du Conseil. Les différents rapports à la suite d'incidents ont démontré à quel point les questions d'entraînement

et de formation sont au centre des réponses à apporter. La déclaration du Secrétaire général ce matin a également illustré l'importance de cette question pour le Secrétariat. Son initiative Action pour le maintien de la paix est pour nous la matrice dans laquelle nous devons inscrire nos actions.

Je voudrais quant à moi intervenir sur trois points. Premièrement, la responsabilité première des fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour la formation de leurs contingents. Deuxièmement, l'importance de poursuivre cette formation par des initiatives spécifiques et basées sur les besoins. Et, troisièmement, l'importance d'une formation adéquate des contingents à la problématique spécifique des enfants dans les conflits armés.

La responsabilité première de la formation du personnel en uniforme déployé dans les opérations de paix échoit au pays fournisseur de contingents ou de personnel de police. Il est important à cet égard que le Secrétariat s'assure de l'opérationnalité des contingents à l'issue de la formation préalable au déploiement. Avant de prendre son poste dans une opération de paix, le Casque bleu ou le policier doit être opérationnel et dûment sensibilisé à la réalité à laquelle il devra faire face.

Au-delà des formations obligatoires pour tous, le contenu de cet ensemble de formations doit être déterminé par celui qui connaît le mieux ces besoins, c'est-à-dire le commandant de la force. La Belgique appuie le Secrétariat et en particulier le Service intégré de formation dans leur mission de fournir aux fournisseurs de contingents un matériel de formation complet et à jour. La Belgique les assiste notamment en traduisant des manuels de formation en français, consciente de l'importance d'une formation dans la langue des contingents ou de déploiement.

J'en arrive à mon deuxième point : l'entraînement et la formation sur le terrain, sur le théâtre d'opérations. C'est là que le personnel – en uniforme ou non – devra recevoir des informations spécifiques au théâtre et, le cas échéant, participer à des exercices qui doivent lui permettre de remplir sa mission spécifique avec plus d'efficacité. L'un des outils de formation continue après le déploiement réside dans le recours à des équipes itinérantes de formation, en anglais Mobile Training Teams, dont le Secrétaire général nous a parlé ce matin. En ce moment, la Belgique met de telles équipes à la disposition de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali pour quatre périodes de

six semaines, afin de fournir une formation ciblée sur les besoins de la force, notamment en aide de première urgence. Il s'agit d'un partenariat entre le Secrétariat, un pays qui fournit les instructeurs et les pays fournisseurs de contingents, et cela en étroite coordination avec la Mission. Nous comptons sur le Secrétariat pour rapidement faciliter l'opérationnalisation d'un mécanisme de coordination léger.

Troisièmement, pour un soldat, même avec une expérience opérationnelle, se retrouver face à un enfant armé peut être très déstabilisant. Dans un monde idéal, nous ne devrions pas à avoir à former nos contingents à la manière de réagir face à un enfant. Malheureusement, la situation sur le terrain est parfois très éloignée de nos idéaux et la réalité est que des groupes sans scrupules continuent d'armer des enfants.

Plus globalement, dans la diversité des situations auxquelles ils doivent faire face, les membres des opérations de paix doivent être sensibilisés aux mesures de protection des enfants. Comme prescrit par la résolution 1612 (2005) ainsi que les résolutions connexes, notamment la résolution 2387 (2017), il importe que le personnel des missions reçoive une formation adéquate en la matière. Et je voudrais ici saisir l'occasion pour féliciter le général Martins Filho des efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans ce domaine et des résultats qui sont atteints, comme le commandant de la force en a donné des exemples.

En conclusion, la Belgique restera engagée dans le processus continu d'amélioration de la performance des opérations de paix.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier chaleureusement la présidence indonésienne du Conseil de sécurité pour ce débat important, qui porte sur un élément crucial de la réussite des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais aussi saluer tout particulièrement la présence parmi nous de la Ministre indonésienne des affaires étrangères, dont la participation pour présider ce débat illustre l'engagement déterminé de l'Indonésie sur le sujet essentiel qui nous réunit aujourd'hui.

Je voudrais également adresser mes plus sincères remerciements au Secrétaire général, au général commandant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et à M. Björn Holmberg, pour leurs contributions précieuses.

19-13248 **23/77**

On ne soulignera jamais assez combien nous avons besoin de Casques bleus bien formés, bien équipés et bien au fait du mandat qu'ils ont à mettre en œuvre, afin de maximiser l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Au Mali par exemple, des équipements adéquats auraient permis d'éviter plusieurs décès parmi les Casques bleus et l'amélioration en cours de la qualité des équipements est donc une priorité de premier plan.

Sur de nombreux théâtres d'opérations, une meilleure formation préalable des officiers d'état-major est nécessaire. Plus largement, une meilleure interopérabilité de ces états-majors permettra aussi d'apporter une réponse plus efficace aux menaces contre les civils et renforcerait la sécurité des Casques bleus eux-mêmes.

Au-delà des effectifs de militaires et de policiers, c'est l'ensemble des personnels des opérations de maintien de la paix qui doit être formé, en particulier le leadership des missions. Les opérations de maintien de la paix contemporaines sont complexes, multidimensionnelles et requièrent un travail intégré entre les volets civil et militaire. Dans les pays en sortie de crise, où l'autorité de l'État doit être restaurée, cette collaboration étroite doit s'étendre à l'équipe pays des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux. C'est donc un nouvel écosystème dans lequel évoluent les opérations de maintien de la paix et auquel elles doivent s'adapter. La formation est un élément crucial pour y parvenir.

Des progrès importants ont été faits ces dernières années, et la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix du 29 mars, à laquelle a participé le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, a démontré que les États Membres étaient prêts à faire les efforts nécessaires pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix du futur. La plupart d'entre nous ont pris des engagements forts en souscrivant à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en septembre dernier. La France apporte et apportera son plein et entier soutien à cette initiative, qui est d'ores et déjà un succès important pour l'ONU et le Secrétaire général.

La formation relève avant tout de notre responsabilité nationale à tous, en tant que pays contributeurs de contigents, et nous devons collectivement faire les efforts nécessaires en ce sens. La France souhaite faire sa part du travail et, au-delà de la formation de ses propres contingents, mène un effort significatif pour

appuyer d'autres pays fournisseurs dans la formation de leurs contingents.

Nous devons maintenant œuvrer à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements de la manière la plus rapide et la plus complète possible. L'échec des négociations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ne doit pas nous arrêter. Nous devons poursuivre la dynamique de mobilisation autour de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous devons profiter de la réunion des chefs d'état-major organisée en juillet prochain et de la conférence sur le maintien de la paix en environnement francophone, qui se tiendra cet automne au Maroc, pour avancer résolument dans cette voie. De plus, le lancement et le développement du mécanisme de coordination souple à des fins de déconfliction méritent toute notre attention. Ce mécanisme doit en effet permettre au Secrétariat d'être pleinement informé des différentes actions de formation conduites par les États pourvoyeurs, au profit des pays contributeurs de contingents.

Au Conseil de sécurité, la France met déjà en application ses engagements en matière de maintien de la paix. Ainsi, sur les mandats où nous tenons la plume, nous nous efforçons d'être exemplaires, afin d'enclencher une dynamique positive. Nous avons déjà mis en pratique une grande partie de ces engagements : nous consultons systématiquement les pays contributeurs de contigents tout au long de l'année – et pas seulement au moment du renouvellement du mandat –, nous organisons des visites d'évaluation sur le terrain en amont de chaque renouvellement, nous consultons l'État hôte et nous travaillons à prioriser autant que possible les mandats.

Sur la question des formations et du renforcement des capacités, la France est particulièrement mobilisée dans le domaine de la formation des pays fournisseurs de contigents francophones. La France soutient six centres de formation aux opérations de maintien de la paix en Afrique, trois en Amérique latine et un en Asie, qui contribuent à renforcer les capacités des futurs contingents déployés dans les opérations de maintien de la paix. Nous renforçons également les compétences de ces contingents dans des domaines spécialisés comme le déminage, la santé, la police judiciaire, la logistique ou encore la protection civile, grâce à notre réseau d'écoles nationales à vocation régionale et à notre réseau de 320 experts insérés au plus près des forces de défense et de sécurité dans de nombreux pays. À travers ces différentes actions, nous nous engageons à former l'an

prochain plus de 30 000 militaires africains afin de leur permettre de servir dans les opérations de maintien de la paix. C'est un effort à la fois considérable et directement opérationnel.

Nous mettons aussi l'accent sur les formations dites de « rafraîchissement » durant les missions pour assurer un suivi des instructions réalisées. La France vient ainsi de réaliser une expérimentation avec une équipe de formation mobile au profit d'un bataillon guinéen de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Enfin, pour la cinquième année consécutive, et en coordination avec le Département des opérations de paix, la France organisera une formation des formateurs des Nations Unies à Paris, au profit d'une quarantaine d'officiers d'étatmajor francophones.

Je tiens également à souligner ici l'importance cruciale du multilinguisme, qui est au cœur de l'ADN de l'ONU, mais aussi de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La maîtrise par les Casques bleus de la langue des pays où sont déployées les opérations de maintien de la paix est essentielle, en effet, pour que les Casques bleus puissent être en contact étroit avec les populations et les autorités locales – contact qui est lui-même une condition du succès. C'est pourquoi nous apportons un soutien particulier à la formation en français des futurs contingents à travers la méthode « En avant! », qui propose une méthode d'apprentissage du français adaptée aux environnements des opérations de maintien de la paix. Nous organisons également des cours en français au profit de 7500 stagiaires par an, et nous fournissons des traductions de documents de référence. Dans cette dynamique, la France, en association avec l'Organisation internationale de la Francophonie, a publié au mois de mars un guide pratique en français, Être acteur des opérations de paix des Nations Unies, que la Ministre française des armées est venue coprésenter ici, à New York, et qui est un outil pédagogique important destiné à promouvoir la présence de contingents francophones dans les opérations de maintien de la paix.

Je voudrais conclure en soulignant combien la protection, la participation et l'autonomisation des femmes sont au cœur des priorités de la France pour tout ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, la France est la quatrième nation la plus féminisée au monde s'agissant des forces armées. Toutes nos opérations militaires en cours, à titre national comme au sein des opérations de maintien de la paix, comptent au moins 7% de femmes, et nous souhaitons bien sûr

aller plus loin dans nos engagements. C'est pourquoi la Ministre française des armées, M^{me} Florence Parly, a lancé en mars un nouveau plan en faveur de la mixité dans les forces armées pour encourager les candidatures féminines et valoriser le rôle des femmes. Ce plan vise notamment à doubler le nombre de femmes officiers généraux d'ici à 2025.

Je vous remercier encore, Madame la Présidente, chère Madame la Ministre, de présider ce débat.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (parle en chinois): Tout d'abord, je voudrais remercier l'Indonésie d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui, dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous remercie, Madame la Ministre des affaires étrangères, d'avoir fait le déplacement à New York pour présider la séance. Par ailleurs, je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, le général Martins Filho et M. Holmberg de leurs exposés.

Depuis leur création, il y a plus de 70 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont grandement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'an passé, le Secrétaire général, M. António Guterres, s'est employé à promouvoir son initiative Action pour le maintien de la paix. Les États Membres de l'ONU, le Secrétariat et les organisations régionales intéressées ont pris des engagements communs, et ces efforts ont donné un nouvel élan au renforcement et à l'amélioration des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La formation et le renforcement des capacités sont indispensables pour améliorer les opérations de maintien de la paix et ont une incidence directe sur l'efficacité de la bonne mise en oeuvre mandats confiés par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi ces questions méritent toute l'attention des membres du Conseil.

La Chine appuie la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2019/4) qui a été adoptée aujourd'hui à l'initiative de l'Indonésie.

Je voudrais faire les remarques suivantes.

Premièrement, nous devons donner la priorité au renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents. Les pays fournisseurs de contingents sont les premiers acteurs des opérations de paix. Ils contribuent énormément aux opérations de maintien de la paix et, ce faisant, font parfois d'énormes sacrifices. La communauté internationale doit tenir compte des besoins réels des pays fournisseurs de contingents, en particulier les pays en développement, renforcer leurs

19-13248 **25/77**

capacités dans le domaine du maintien de la paix, et veiller à leur dispenser une formation et à leur fournir des ressources de manière ciblée. Il faut donner une formation complète et efficace aux soldats de la paix et renforcer leurs capacités afin d'améliorer plus encore leur sûreté, leur sécurité et leur performance.

Deuxièmement, il importe d'exploiter pleinement le rôle du Secrétariat. Deuxièmement, il importe de tirer pleinement parti du rôle du Secrétariat, lequel doit continuer d'améliorer les politiques de formation au maintien de la paix et fournir en temps voulu des supports de formation actualisés. Compte tenu de la situation dans les domaines d'activité visés, il est nécessaire d'effectuer une formation ciblée pendant le déploiement. Compte tenu de ses propres avantages, le Secrétariat peut jouer un rôle de coordination entre l'offre et la demande dans le domaine du renforcement des capacités de maintien de la paix.

Troisièmement, il est essentiel d'établir activement des partenariats pour le renforcement des capacités de maintien de la paix. La coopération bilatérale, régionale et internationale doit être menée dans le cadre du renforcement des capacités de maintien de la paix. Il faut appuyer les efforts déployés par l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres organisations régionales pour renforcer leur capacité régionale de maintien de la paix. Il est impératif de privilégier et d'appuyer le rôle important de l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et d'aider les efforts que mène l'Union africaine pour que la Force africaine en attente et la force de réaction rapide deviennent rapidement opérationnelles.

La Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et bailleurs de fonds aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle est un fervent partisan et un participant majeur de ces opérations. À l'heure actuelle, plus de 2500 soldats de la paix chinois exécutent des mandats dans huit domaines d'activité, dont le déminage, les services médicaux, le génie, les transports et la sécurité. La Chine attache une grande importance à la formation et au renforcement des capacités des soldats de la paix. Les soldats de la paix chinois sont bien formés, bien équipés et disciplinés. Le Centre de maintien de la paix du Ministère chinois de la défense et le Centre chinois de formation de la police au maintien de la paix assurent une formation de qualité aux soldats de la paix chinois avant leur déploiement.

La Chine honore intégralement les engagements pris par les dirigeants chinois en ce qui concerne son soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une force de maintien de la paix en attente de plus de 8000 hommes et deux contingents de police en attente des opérations de maintien de la paix ont été créés; ils ont tous passé avec succès les évaluations de l'ONU et ont été enregistrés dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies. Ils peuvent être mis en service à tout moment. Outre ses efforts, depuis 2015, la Chine aide activement les pays fournisseurs de forces de police qui sont des pays en développement à renforcer leurs capacités en organisant des ateliers internationaux sur le maintien de la paix et en envoyant des experts et des formateurs à l'étranger pour dispenser une formation.

La Chine a aidé d'autres pays à former plus de 1800 soldats de la paix et a aidé des pays d'Asie du Sud-Est à former plus de 200 démineurs. La Chine continuera de s'employer activement à fournir à l'Union africaine une assistance militaire gratuite d'une valeur de 100 millions de dollars et une formation supplémentaire d'une valeur de 80 millions de dollars pour aider l'Afrique à développer sa Force africaine en attente et sa force de réaction rapide. Elle continuera d'appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer ses propres capacités de maintien de la paix.

Depuis sa création, le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement a fait du renforcement des capacités de maintien de la paix une priorité. Depuis 2016, le Fonds a financé plus de 10 projets de renforcement des capacités de maintien de la paix, notamment la formation des unités de police constituées, les premiers secours et la recherche sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le Fonds accorde la priorité au financement des projets de renforcement des capacités de maintien de la paix des pays africains qui fournissent des contingents. En 2018, huit sessions de formation ont été organisées au profit de plus de 200 stagiaires. En 2019, le nombre de sessions de formation sera porté à 15.

Enfin et surtout, la Chine tient à réaffirmer qu'elle continuera de contribuer au renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies et honorera son engagement en faveur de la paix mondiale par des mesures concrètes.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Je vous félicite, Madame la Présidente, pour la présidence indonésienne du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je remercie également nos intervenants et l'Indonésie d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la façon dont la formation et le renforcement des capacités peuvent renforcer le maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, les États-Unis s'associent à des partenaires pour proposer des approches novatrices visant à améliorer le maintien de la paix.

Nous savons qu'une formation et une responsabilisation de qualité peuvent contribuer directement à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix en uniforme. Il est tout aussi important de souligner que des militaires et des policiers professionnels qualifiés peuvent accomplir des missions plus efficaces et plus efficientes qui protègent mieux les populations civiles. Le personnel en uniforme doit également comprendre le mandat, le contexte et les conditions de son environnement de maintien de la paix. De nombreux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police peuvent avoir la volonté politique d'aider les opérations de maintien de la paix à trouver des solutions durables et à rechercher des partenariats pour réaliser leur potentiel de maintien de la paix. C'est un domaine où les États-Unis excellent. Nous continuerons de répondre à l'appel à l'aide, en tant que principal partenaire bilatéral du monde en matière de formation et de renforcement des capacités.

Notre engagement en faveur de l'élaboration et de la prestation efficaces de service de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix ne date pas d'hier et nos efforts portent leurs fruits. La police formée conjointement avec les États-Unis passe régulièrement avec succès les évaluations des Nations Unies préalables au déploiement et les unités de police rwandaises formées par les États-Unis, tant dans la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud que dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont reçu des médailles des Nations Unies pour l'excellence de leur en reconnaissance de leur leadership et de leurs efforts pour protéger les civils qualités que nous devrions exiger de tout le personnel en uniforme déployé. Sur le plan militaire, nous collaborons avec un pays partenaire qui fournit des contingents pour mettre à l'essai un exercice pilote de certification préalable au déploiement afin de valider l'état de préparation des bataillons qui seront déployés.

Grâce à ses initiatives en matière de maintien de la paix, les États-Unis font plus que donner des cours de formation. Nos partenariats de long terme aident les partenaires fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à préparer, déployer et maintenir des forces de maintien de la paix aptes à remplir leur mission. Nous espérons que d'autres partenaires dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités feront de même. Nos activités d'assistance visent en outre à remédier aux insuffisances des missions qui pourraient nuire à l'efficacité ou à la performance d'une opération de maintien de la paix. Par exemple, nous avons assuré la formation et fourni des équipements à 41 pays partenaires afin de développer 82 capacités habilitantes essentielles distinctes – telles que des sociétés de génie, des hôpitaux de niveau 2 et des unités fluviales – pour un déploiement dans des opérations de maintien de la paix.

Notre formation vise également à accroître le nombre de femmes civiles et en uniforme qualifiées dans le maintien de la paix. Plus de 11 000 femmes militaires et membres de la police ont participé à des stages de formation au maintien de la paix organisés par les États-Unis dans le cadre de l'Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde et du International Police Peacekeeping Operations Support Programme. (Programme international d'appui aux opérations de maintien de la paix de la police). Dans le cadre de nos efforts visant à assurer la participation pleine, égale et significative des femmes à toutes les étapes du processus de paix, nous avons intégré davantage les questions relatives à l'égalité des sexes dans la formation de tous les soldats de la paix. Dans les pays partenaires de l'Initiative, nous investissons dans des infrastructures, telles que la construction de casernes et de latrines pour femmes, afin d'accueillir dans des conditions adéquates les femmes soldats de la paix sur les sites de formation.

Nous faisons tout cela parce que nous savons, comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, que le fait d'avoir des femmes qualifiées dans des rôles significatifs rend les missions de maintien de la paix plus efficaces. Toutefois, la sûreté et la sécurité ne se limitent pas à la formation et au renforcement des capacités. Il s'agit principalement d'améliorer la performance des soldats de la paix. C'est pourquoi nous avons rédigé la résolution 2436 (2018), adoptée par consensus en septembre dernier, et nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général de mettre en place un dispositif intégré de gestion de la performance.

La résolution 2436 (2018) indique clairement que le Conseil de sécurité a besoin de meilleures informations sur la performance afin de prendre de meilleures décisions. Qu'il s'agisse de formation et de renforcement des capacités ou de responsabilisation en cas de

19-13248 **27/77**

sous-performance, nous ne pouvons pas réparer ce que nous ne savons pas. Comme l'a également noté la représentante du Royaume-Uni, de meilleures informations sur le maintien de la paix nous aideront à prendre de meilleures décisions au Conseil. Nous continuerons donc d'œuvrer avec nos partenaires à l'application intégrale et rapide de la résolution 2436 (2018). Grâce à cet effort, nous continuerons de renforcer le maintien de la paix, notamment par une formation et un renforcement des capacités adaptés et ciblés. En retour, cela renforcera la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des communautés qu'ils protègent afin que nous puissions parvenir à instaurer des conditions durables pour les solutions politiques que nous recherchons.

La Présidente (parle en anglais) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le débat public pendant l'heure du déjeuner, vu le très grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (parle en anglais): Je voudrais m'associer aux participants à la séance d'aujourd'hui pour exprimer notre sincère gratitude pour l'organisation de cet important débat. Il n'est que juste que cette séance se déroule au cours de la présidence du Conseil de l'Indonésie, un pays qui peut se targuer d'un excellent bilan en matière de maintien de la paix.

À l'entame de ma déclaration à titre national, je tiens à préciser que l'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je remercie le Secrétaire général et les intervenants de leur précieuse contribution au débat. C'est pour moi un insigne plaisir de saluer le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le général Elias Rodrigues Martins Filho. Cette mission continue d'être un facteur de stabilisation décisif sur le terrain avec l'appui technique des hélicoptères d'attaque et de transport militaire ukrainiens.

Après avoir entendu les exposés des intervenants, il semble incontestable que pour s'adapter à un monde imprévisible, le maintien de la paix des Nations Unies a besoin d'être réformé d'urgence. Il est grand temps de faire le bilan de la situation et d'évaluer les perspectives du maintien de la paix des Nations Unies. J'espère sincèrement que ce débat contribuera à cet exercice vital.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en œuvre un programme de réforme robuste et exhaustif de l'ONU dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. La mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de septembre 2018, à laquelle l'Ukraine a souscrit, a déjà donné des résultats tangibles, mais nous avons encore un long chemin à parcourir pour que le maintien de la paix soit pleinement efficace et adapté à la situation actuelle.

Pour l'Ukraine, qui est un pays fournisseur de contingents et a été à l'origine de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, le thème de notre débat revêt une signification très concrète. Les Casques bleus ukrainiens participent aux opérations des Nations Unies aux quatre coins du monde. Dans bien des cas, ils ont joué un rôle déterminant dans l'instauration de la paix, des Balkans au Libéria. La participation de l'Ukraine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a pas cessé, même au plus fort de l'agression armée dont mon pays est victime, et ce, alors même que l'Ukraine attend toujours la décision du Conseil sur le déploiement d'une opération de maintien de la paix dans le territoire occupé du Donbass ukrainien.

Malheureusement, le nombre de victimes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est un rappel douloureux des problèmes de sécurité qui continuent de toucher le personnel. L'action en faveur de la protection des civils fait également partie intégrante du maintien de la paix. Là aussi, on constate toujours un manque d'efficacité et de volonté. Ces deux problèmes ont souvent des causes similaires ou sont étroitement liés, comme l'ont souligné à juste titre les intervenants. J'estime qu'un certain nombre de questions essentielles doivent être prises en compte pour y remédier.

L'Ukraine part du principe que l'ONU doit utiliser tous les outils à sa disposition pour prévenir le déclenchement, la reprise et la prolongation des conflits armés. Les violations flagrantes des droits de l'homme sont souvent le signe avant-coureur de l'éclatement d'un

conflit militaire. Pourtant, certains États Membres font tout pour empêcher l'ONU et le Conseil de considérer les violations des droits de l'homme comme une question de paix et de sécurité internationales. Les conséquences d'un tel comportement irresponsable sont visibles dans de nombreux endroits de par le monde.

Les décisions relatives au déploiement d'une opération de maintien de la paix doivent être fondées sur une solution politique ou être guidées par un accord de paix, qui doit inclure la protection des civils. Si le mandat d'une opération n'a rien à voir avec la mise en œuvre des accords de paix, cette opération ne pourra pas réaliser son objectif principal, à savoir établir une paix durable, et risque de provoquer le gel, voire l'escalade du conflit.

Toute opération de maintien de la paix a besoin que sa force soit constituée de manière appropriée pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Il ne faut pas se leurrer : les opérations de maintien de la paix ne peuvent fonctionner de manière efficiente et efficace sans un financement adéquat et des capacités suffisantes, notamment des moyens aériens, des services de renseignement de pointe et des technologies modernes.

Le Conseil doit poursuivre le dialogue avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police dans le cadre de consultations officielles et officieuses au moment de l'établissement ou du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix afin d'assurer de façon adéquate et en temps voulu la formation du personnel et la fourniture de matériel aux missions. L'efficacité des opérations de paix des Nations Unies exige le respect des règles de bonne conduite et de la discipline par tout le personnel déployé. Le Conseil doit continuer d'appuyer l'initiative du Secrétaire général sur l'élimination de la violence sexuelle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est également essentiel d'assurer l'équilibre hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix. Il ne fait aucun doute que cela améliorerait leur capacité de lutter contre la violence fondée sur le genre et contribuerait sensiblement au règlement des conflits.

L'Ukraine s'est engagée à appliquer la politique de protection des civils, notamment en acceptant les Principes de Kigali, et considère la question de la protection des civils comme une des tâches les plus importantes des opérations de maintien de la paix. La suppression de la pratique des restrictions, qui sont souvent un obstacle à une réaction rapide de l'ONU, serait un des moyens d'améliorer concrètement la situation dans ce domaine.

Nous appuyons également l'importance de la protection de l'environnement dans les opérations de maintien de la paix, car cela pourrait en faire un outil plus efficace face aux défis sur le terrain. Nous nous félicitons de la mise en œuvre du cadre de gestion de la performance et des risques environnementaux dans les opérations de maintien de la paix. Il importe maintenant de traduire en actes les données recueillies par ce biais dans les opérations de maintien de la paix.

L'Organisation doit passer d'un maintien de la paix traditionnel à un maintien de la paix efficient et intelligent, en utilisant toutes les technologies et capacités requises. Alors que nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, que nous célébrerons l'année prochaine, nous devons être prêts à dresser un bilan honnête des activités de maintien de la paix de l'Organisation. Nous devons être disposés à en évaluer toutes les réalisations et toutes les lacunes face aux défis qui se posent à nous aujourd'hui afin que nos efforts de paix soient plus dynamiques que jamais.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (parle en espagnol): Je voudrais tout d'abord remercier la présidence indonésienne d'avoir organisé le présent débat. Je me félicite de votre présence, Madame la Ministre, qui témoigne de l'importance accordée par votre pays à la question des opérations de maintien de la paix.

De même, je remercie de leur participation et de leurs exposés le Secrétaire général, M. António Guterres, le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le général Elias Rodrigues Martins Filho, et le Directeur de Challenges Forum International Secretariat, M. Björn Holmberg.

Je tiens aujourd'hui à réaffirmer l'attachement de l'Uruguay au système et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre pays a déjà déployé plus de 45 000 soldats tout long de sa longue histoire de fournisseur de contingents et d'effectifs de police dans le cadre de plus de 20 opérations de par le monde. À ce jour, la contribution des effectifs uruguayens place notre pays au premier rang des contributeurs de l'Amérique et très près des 20 premiers dans le monde. Cet effort soutenu au long des décennies a permis à notre pays d'accumuler une vaste expérience en la matière.

Mon intervention portera sur trois points : premièrement, l'importance de la formation et du renforcement

19-13248 **29/77**

des capacités; deuxièmement, le cadre normatif et les divers documents des Nations Unies et autres initiatives auxquels les États Membres participent; et troisièmement, les actions concrètes menées par l'Uruguay dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Premièrement, l'Uruguay comprend que la formation et le développement des capacités des contingents sont essentiels à l'efficacité et à l'efficience des opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix doivent de plus en plus faire face à des théâtres d'opération extrêmement difficiles, caractérisés par une situation politique et sécuritaire compliquée qui ne cesse de se dégrader et des menaces asymétriques complexes.

Dans le même temps, on attend des opérations de maintien de la paix qu'elles fassent toujours plus et mieux. Nombre des missions sont actuellement multidimensionnelles, ce qui signifie qu'elles doivent s'acquitter de toute une kyrielle de tâches et de responsabilités, telles que faciliter les processus politiques, protéger les civils et les partenaires humanitaires, contribuer au renforcement des institutions et promouvoir les droits de l'homme. Dans ce contexte opérationnel complexe, nous constatons que tout type de lacune ou déficience dans la formation, telle que la formation avant le déploiement, dans la sélection des effectifs par les pays fournisseurs, dans le déploiement de contingents accompagné de restrictions déclarées ou, pire encore, non déclarées, ou dans le matériel, peut non seulement avoir une incidence négative sur la mise en œuvre des mandats et la performance des missions, mais également accroître les risques qui pèsent sur la sécurité du personnel déployé.

Par conséquent, nous estimons que des effectifs bien formés et dotés des capacités requises seront mieux à même de s'acquitter pleinement de toutes les tâches qui leur sont confiées, ce qui permettra d'améliorer la performance et de réduire les risques pour la sûreté et la sécurité du personnel déployé. L'Uruguay, qui fournit des contingents depuis longtemps, attache une importance particulière aux responsabilités des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, étant donné que ce sont eux qui agissent sur le terrain et qui doivent exécuter les mandats.

Toutefois, nous devons également reconnaître que l'exécution efficace des mandats de maintien de la paix relève également de la responsabilité d'autres parties prenantes, telles que le Conseil de sécurité et les contributeurs financiers, et dépend de plusieurs facteurs fondamentaux, notamment des mandats bien définis et

réalistes, la volonté politique, la direction, la performance et la responsabilisation à tous les niveaux ainsi que des ressources adéquates.

Deuxièmement, l'importance capitale de la formation et du renforcement des capacités pour l'amélioration des opérations de maintien de la paix se reflète dans les efforts déployés par différents organes de l'ONU dans ce domaine, que ce soit par des résolutions, l'élaboration de politiques ou d'autres initiatives.

Pour faire brièvement le point, en septembre dernier, le Conseil a adopté la résolution 2436 (2018), dans laquelle il s'est déclaré de nouveau favorable à l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré pour l'évaluation de l'ensemble du personnel civil et en uniforme des Nations Unies qui travaille dans les opérations de maintien de la paix ou les appuie. De même, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les principaux acteurs en matière de maintien de la paix ont réaffirmé leur engagement collectif en faveur des opérations de maintien de la paix et se sont engagés à prendre des mesures dans plusieurs domaines, notamment la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix.

Pour sa part, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix examine en permanence ces questions et formule des orientations générales à cet égard, ainsi que des demandes et des recommandations spécifiques au Secrétariat. La Cinquième Commission, qui vient d'entamer l'examen du budget des opérations de maintien de la paix, a la responsabilité de fournir aux missions les ressources nécessaires pour mener à bien leurs tâches. À cet égard, nous sommes préoccupés par la tendance aux coupes budgétaires que nous observons ces dernières années et par les effets négatifs que cela pourrait avoir sur l'exécution des mandats, ce qui pourrait donner lieu à des lacunes dans l'exécution de tâches essentielles confiées aux missions, comme la protection des civils.

En ce qui concerne mon troisième et dernier point, je voudrais mettre en exergue certaines mesures concrètes que l'Uruguay a prises en matière de formation et de renforcement des capacités. En décembre dernier, mon pays a organisé, conjointement avec le Royaume-Uni, la réunion préparatoire sur la formation et le renforcement des capacités, qui s'est tenue à Montevideo et à laquelle ont participé plus de 42 États Membres, dans la perspective de la Réunion ministérielle

des Nations Unies sur le maintien de la paix du 25 mars. Durant cette réunion, que nous avons eu l'honneur de co-organiser, mon pays s'est proposé pour donner des cours de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la protection des civils. En outre, pour illustrer les efforts que nous déployons pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, l'Uruguay a offert de contribuer à la formation d'équipes constituées de femmes, comme celle que nous comptons déployer bientôt au sein de notre contingent à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

À l'appui des efforts déployés par le Département des opérations de paix (DOP) en ce qui concerne le matériel pédagogique, l'Uruguay, avec la coopération des États-Unis, a traduit en espagnol toute une gamme de matériel pédagogique pour la formation préalable au déploiement dans les opérations des Nations Unies, qui est désormais accessible à tous les États Membres. En outre, l'École nationale uruguayenne des opérations de maintien de la paix continue d'offrir des cours de formation sur différents sujets. Hier, un cours de formation des formateurs à la protection des civils a débuté à Montevideo, avec l'appui du DOP. C'est un cours qui s'étend sur plusieurs jours et auquel participent un grand nombre d'États Membres, notamment les principaux pays fournisseurs de contingents.

Pour terminer, et profitant de la présence du commandant de la force de la MONUSCO, je voudrais évoquer les traits distinctifs, sur le plan opérationnel, des soldats de la paix uruguayens déployés dans cette mission. Ils se caractérisent par une réaction rapide, l'absence de restrictions, la loyauté envers le commandant de la force et un engagement sans faille en faveur de la protection des civils. C'est précisément cette mentalité et cet esprit que nous inculquons à nos effectifs avant leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Arbeiter (Canada) (parle en anglais): Je voudrais souhaiter un bon ramadan à tous ceux qui observent et célèbrent ce mois du jeûne. L'Allemagne a apporté la lumière, et aujourd'hui l'Indonésie apporte de belles couleurs dans la salle du Conseil. On voit bien que nous pouvons compter sur les membres élus pour innover. Je les remercie également de leur leadership.

Je félicite l'Indonésie d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui et je remercie les intervenants de leurs exposés intéressants.

Ces dernières années, le Conseil a étendu la portée des mandats et des tâches confiés aux opérations de maintien de la paix. Guidés par la nécessité de protéger des populations vulnérables et d'instaurer une paix plus pérenne, nous demandons à nos militaires, policiers et civils déployés de faire plus qu'ils n'ont jamais fait. Dans le même temps, comme l'ont indiqué les intervenants aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix sont devenues plus complexes, multidimensionnelles et plus dangereuses. Pour passer des intentions stratégiques à des effets concrets, nous avons besoin de capacités fournies collectivement par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Pour fournir de telles capacités, une formation spécialisée et le renforcement des capacités s'imposent, étant donné que les tâches et l'environnement opérationnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont souvent un caractère unique. C'est pour cette raison que le débat d'aujourd'hui est si opportun.

Il faut une formation spécialisée et adaptée au contexte. Dans la mesure du possible, dans le cadre de cette formation, il faut se baser sur des exercices de simulation, donner des exemples concrets et des conseils pratiques sur la façon de réagir aux réalités sur le terrain. En outre, cette formation doit être dispensée avant le déploiement et sur le théâtre des opérations, le cas échéant.

Nous sommes conscients que de par leur nature, la formation et le renforcement des capacités sont des processus continus, que ce soit pour maintenir notre avance, préparer les rotations successives des soldats de la paix ou adapter les stratégies et tactiques en fonction de l'évolution des conflits. Comme cela est indiqué dans le rapport du général Carlos Alberto dos Santos Cruz, ancien commandant de la force des Nations Unies, intitulé « Amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies », la formation et le renforcement des capacités sont également étroitement liés à la sûreté et à la sécurité de nos soldats de la paix.

Nous ne devons pas compromettre la sûreté et la sécurité d'un seul soldat de la paix des Nations Unies à cause d'une formation inadéquate. Il ne s'agit pas de mettre la barre trop haut; c'est la seule façon responsable de procéder à des déploiements, dans l'intérêt de nos contingents et de nos policiers et des collectivités qu'ils servent. En outre, la formation et le renforcement

19-13248 **31/77**

des capacités sont un facteur essentiel de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il est tout simplement impossible d'améliorer la performance sans investir dans l'acquisition des connaissances et des compétences. À cet égard, les partenariats sont essentiels. En tant que pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, nous ne devons pas agir seuls. Nous pouvons coopérer, en tirant parti de nos forces et de nos domaines d'expertise respectifs et en éliminant les doubles emplois dans nos efforts.

À cet égard, ces trois dernières années, le Canada a fourni une contribution de 20 millions de dollars pour répondre directement aux besoins de formation et de perfectionnement professionnel recensés par les Nations Unies. Le Canada a également établi des partenariats avec des institutions comme l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako pour offrir une formation essentielle aux soldats de la paix. Tout récemment, nous avons élaboré un guide de mise en œuvre des Principes de Vancouver pour aider les soldats de la paix à mieux s'acquitter de leur mandat de protection des enfants.

Une formation est nécessaire à tous les niveaux. En effet, pour relever des défis complexes, il faut un leadership efficace. C'est pourquoi, ces trois dernières années, nous avons apporté notre appui au stage de formation à la direction des missions et pris des mesures pour le rendre plus accessible à un éventail plus large et plus diversifié de personnel.

(l'orateur poursuit en français)

Bien sûr, ce qui compte, ce n'est pas seulement comment nous formons, mais aussi qui nous formons. Les études et l'expérience démontrent qu'une plus grande diversité conduit à de meilleurs résultats pour les opérations de maintien de la paix, en apportant des perspectives, des atouts, des connexions et des forces variés. Comme on dit au Canada, « la diversité fait la force ».

La formation et le renforcement des capacités devraient viser à accroître la diversité, notamment en élargissant la représentation de tous les États Membres au sein des opérations de maintien de la paix, mais également en assurant la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux des opérations de paix. Dans le cadre de l'Initiative Elsie, nous avons constaté que les femmes n'ont pas le même accès aux possibilités de formation qui développent les compétences de base pour les déploiements. Elles font face à l'ostracisme au sein des cohortes de formation, ainsi qu'à la perception

qu'elles ne peuvent pas faire leur travail aussi bien que les hommes. Nous devons veiller à ce que le personnel féminin dans les opérations de maintien de la paix ait un accès équitable à la formation et au renforcement des capacités, leur permettant d'être déployées et de contribuer au succès des missions.

Parce que les compétences linguistiques sont essentielles pour comprendre le contexte local des opérations de maintien de la paix, nos efforts de formation et de renforcement des capacités doivent aussi comprendre un volet linguistique. Cela est particulièrement évident étant donné le grand nombre de missions déployées dans des environnements francophones. Nous tenons donc à souligner l'importance d'élaborer du matériel de formation en français et d'offrir des cours de français aux Casques bleus. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par Djibouti pour offrir un cours de formation en français consacré au renforcement des capacités des pays de la Francophonie en matière de maintien de la paix. Ce genre de leadership mérite notre appui.

Enfin, à la veille du vingtième anniversaire du mandat de protection des civils, nous devons nous rappeler que l'échec de la mise en œuvre des mandats peut avoir des effets catastrophiques pour les régions, les États Membres, les communautés et la vie des personnes que les Casques bleus sont censés protéger. La formation des Casques bleus est donc vitale au sens propre. Nous devons donc veiller à ce que les Casques bleus disposent des compétences, de la formation et du matériel nécessaires pour exécuter leur mandat de protection.

En conclusion, le Conseil peut compter sur le Canada pour être un partenaire en matière de formation et de renforcement des capacités, que ce soit en tant que Président du groupe de travail plénier du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, comme hôte du prochain Forum de défis en juin à Montréal, ou – évidemment, comme le savent tous les membres du Conseil – comme candidat au Conseil de sécurité pour la période 2021-2122.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Zappia (Italie) (parle en anglais): Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour l'organisation de ce débat opportun. Je me fais également l'écho de mon ami canadien pour vous féliciter de l'élégance que vous avez fait entrer au Conseil.

J'espère qu'elle donnera un nouvel élan aux travaux au Conseil.

L'Italie se félicite de la déclaration présidentielle S/PRST/2019/4, adoptée aujourd'hui sous la direction de l'Indonésie, et se joint au Conseil pour reconnaître la valeur ajoutée de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en matière de formation et de renforcement des capacités, ainsi que pour saluer les efforts entrepris par le Secrétaire général dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix. Je remercie également les intervenants d'aujourd'hui pour leurs contributions à nos discussions.

L'Italie souscrit à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. J'aimerais toute-fois faire les remarques suivantes à titre national.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies demeurent un instrument essentiel pour la paix et la sécurité mondiales. Chaque fois qu'elles s'acquittent efficacement de leur mandat, qu'elles protègent les civils et qu'elles contribuent à une stabilité durable, notre engagement et nos investissements dans les opérations de paix peuvent être considérés comme rentables. Cela doit nous encourager à intensifier nos efforts.

La formation joue un rôle essentiel pour garantir le haut degré d'efficacité, d'efficience et de performance qui est exigé des Casques bleus. Les activités de formation et de renforcement des capacités devraient être considérées non pas comme des activités ponctuelles mais comme un moyen d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout au long du cycle de vie d'une mission. Ainsi, les activités de formation devraient avoir lieu avant et après le déploiement et être calibrées en fonction du contexte spécifique de chaque mission, en couvrant, selon que de besoin, des questions novatrices telles que la gestion de l'environnement par les opérations de maintien de la paix.

Nous pensons qu'un dialogue régulier entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, ainsi qu'entre lesdits pays fournisseurs et leurs propres centres de formation, est indispensable pour partager les expériences et meilleures pratiques, élaborer des normes communes et fournir des informations sur les possibilités de formation dans différents domaines. Les partenariats sont également cruciaux dans le secteur de la formation. C'est pourquoi nous sommes favorables au renforcement des synergies entre l'ONU et les organisations régionales

et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, et, en tant que membre de l'Union européenne, l'Italie se félicite de la coopération entre l'Union et l'ONU dans ce sens. Nous encourageons également la coopération triangulaire en matière de formation et de renforcement des capacités.

L'Italie salue les initiatives prises par le Département des opérations de paix (DPO), le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour appliquer les principes définis dans l'initiative Action pour le maintien de la paix. L'Italie accueille favorablement les mécanismes multidimensionnels mis en place par le DPO pour coordonner les activités de formation et mettre en commun les informations sur ces dernières et sur leurs lacunes. Des outils tels que le mécanisme de coordination souple, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les rapports sur les besoins en personnel en tenue vont dans la bonne direction et l'Italie se tient prête à renforcer leur performance.

Au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, l'Italie est le principal fournisseur de Casques bleus, et elle compte parmi les plus généreux contributeurs au budget du maintien de la paix. À ce titre, l'Italie place les activités de formation et de renforcement des capacités au cœur de son engagement en faveur du maintien de la paix. Une coopération fructueuse et bien articulée est déjà en place avec l'ONU et plusieurs États Membres. Ces cinq dernières années, nos centres de formation militaire - notamment le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation, situé à Vicence, le Centre d'étude des opérations post-conflit à Turin et le Centre d'excellence en matière d'assistance aux forces de sécurité, situé près de Rome - ont fourni une formation spécialisée et une aide au renforcement des capacités à bien plus de 10 000 militaires et policiers venus de 118 pays et de 17 organisations internationales.

Les contributions annoncées par l'Italie pour la formation au titre de 2019 couvrent un large éventail de programmes à l'intention de plus de 700 unités militaires et de police. Nos programmes de formation comprennent différents sujets, y compris la protection des civils et la responsabilité de protéger, le patrimoine culturel, la protection de l'environnement, les femmes et la paix et la sécurité, la protection des femmes, la destruction des munitions et le déminage, ainsi que des cours destinés aux chefs de patrouilles. Nous sommes fermement convaincus que la formation joue un rôle

19-13248 33/77

critique pour augmenter la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et, pour l'année en cours, nous proposons une nouvelle série de cours sur la prise en compte des questions de genre et le déploiement d'équipes de liaison féminines.

(l'oratrice poursuit en français)

Une partie de nos cours de formation pour les forces de police sont délivrés en français aussi.

(l'oratrice reprend en anglais)

Je voudrais, pour terminer, rendre un hommage très respectueux à tous les hommes et toutes les femmes qui servent les valeurs de l'ONU sur le terrain, apportant la paix et la sécurité là où elles sont le plus nécessaires, ainsi qu'à ceux qui ont perdu la vie au fil des années.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (parle en anglais): C'est un privilège que de vous voir, Monsieur le Président, présider cet important débat public. En tant que pays entretenant de longue date une tradition de maintien de la paix, nous nous félicitons de votre initiative.

Nous remercions le Secrétaire général et les intervenants de leurs éclairages.

Le maintien de la paix aujourd'hui relève d'un no man's land vaguement défini. Il s'agit à la fois de tenter de maintenir la paix dans des contextes fragiles et d'essayer de faire respecter la paix là où il n'y a pas de paix à maintenir. Des concepts opérationnels servant ces objectifs sont en cours de mise en place. Il est également nécessaire de disposer d'un personnel bien équipé et bien formé pour répondre aux attentes d'un déploiement dans des environnements difficiles, afin de pouvoir s'acquitter de tout un éventail de mandats. Pour répondre aux nouveaux environnements de sécurité, il ne suffit pas de cumuler les méthodologies traditionnelles. Il faut faire preuve d'une volonté d'adaptation aux nouvelles réalités, comme l'envisage l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

En notre qualité de pays ayant une longue tradition de maintien de la paix, nous proposons les suggestions suivantes pour améliorer les résultats et les capacités.

Premièrement, pour assurer la performance du maintien de la paix, le Secrétariat de l'ONU doit procéder à une évaluation réaliste des contingents sélectionnés et déployés dans les zones des missions. La compétence des contingents doit être une exigence et un critère

de sélection essentiels. D'autre part, la responsabilité des pays fournisseurs de contingents doit impliquer le respect des plans de formation, notamment avant le déploiement et en cours de mission, afin que l'exécution des tâches principales de la mission ne soit pas laiséee à un personnel qui apprend sur le tas.

Deuxièmement, le renforcement des capacités et les critères de formation liés à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, à la sensibilisation aux questions de genre, à la conduite et à la discipline, et aux normes environnementales sont des éléments clefs. C'est pourquoi l'Inde a commencé l'année dernière à financer la filière des Nations Unies alimentant le programme relatif au commandement du maintien de la paix, l'accent étant mis sur la conduite et la discipline. Sur une période de trois ans, ce programme aidera à renforcer la capacité des futurs commandants et gestionnaires de montrer l'exemple et de mieux sensibiliser le personnel aux normes de conduite des Nations Unies.

Troisièmement, nous nous félicitons d'initiatives telles que la création d'équipes itinérantes de formation et la formation des formateurs, qui groupent des instructeurs provenant des États Membres. Il s'agit d'un effort innovant pour faire bénéficier les nouveaux pays fournisseurs de contingents d'une formation. De cette façon, l'expérience de l'ONU peut être partagée avec des incidences financières minimes.

Quatrièmement, alors que l'appui logistique et les capacités facilitatrices deviennent de plus en plus importants, le renforcement des capacités de ces éléments habilitants nécessite notre attention. Des unités spécialisées comme les hôpitaux de campagne et les compagnies du génie et des transmissions déjà déployées dans les missions peuvent dispenser une formation à des groupes centraux dans les zones des missions, renforçant ainsi les capacités grâce à la formation en cours de mission.

L'Inde utilise son expérience en matière de maintien de la paix des Nations Unies pour agir en partenariat de façon très concrète avec d'autres États Membres dans des initiatives de renforcement des capacités. Notre récente initiative de codéploiement, avec le Kazakhstan, au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en est un bon exemple. Le Centre indien de formation au maintien de la paix dispense des formations spécifiques au maintien de la paix préalablement au déploiement en vue de maintenir des exigences élevées en ce qui concerne la performance des contingents déployés. Il dispense aussi des formations internationales basées sur les orientations de l'ONU en vue de renforcer la

capacité des observateurs militaires, des officiers des contingents, des officiers d'état-major et des logisticiens ainsi que des femmes officiers. Afin de renforcer leur efficacité, les soldats de la paix reçoivent aussi des cours de français et d'arabe. L'Inde a récemment achevé un exercice de formation sur le terrain au maintien de la paix des Nations Unies avec 18 pays africains. Nous prévoyons de mener d'autres exercices encore.

La formation n'est pas seulement un préalable à l'exécution des mandats, elle est aussi un impératif pour assurer la sûreté et la sécurité dans des environnements difficiles. Pour terminer, je voudrais citer un adage militaire bien connu et qui illustre parfaitement les exigences actuelles du maintien de la paix : plus les soldats de la paix versent de sueur en temps de paix, moins ils saigneront en situation de conflit.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat important. Je voudrais aussi vous féliciter ainsi que votre pays, l'Indonésie, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, le général Elias Rodrigues Martins Filho, et M. Björn Holmberg de leurs exposés pénétrants.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice suprême en servant sous la bannière de l'ONU, notamment les 30 Casques bleus qui ont perdu la vie en 2019.

Les récentes attaques contre les Casques bleus montrent combien il importe de toujours veiller à ce que nos contingents reçoivent une formation appropriée, ainsi que le matériel et l'appui logistique dont ils ont besoin pour exécuter les mandats de la mission et assurer leur sûreté et leur sécurité. Ce sont là aussi des engagements que nous avons pris au titre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que du plan d'action basé sur le rapport Santos Cruz.

Garantir l'efficacité de nos efforts de maintien de la paix requiert une approche cohérente et globale comprenant volonté politique, appui financier, mandats réalistes, matériel adéquat, coopération de la part des acteurs régionaux, activités de consolidation de la paix et, bien entendu, formation adaptée à chaque cas.

S'agissant de la formation, il est essentiel de renforcer les mécanismes existants pour évaluer les besoins concrets de chaque mission afin que les inititiaves de formation puissent tenir compte des défis spécifiques rencontrés sur le terrain. Nous sommes ravis de voir que les capacités du Système de préparation des moyens de maintien de la paix deviennent un outil important pour combler les lacunes en matière de capacités des missions.

Le Brésil se félicite des efforts en cours déployés par le Secrétariat pour développer et revoir ses manuels d'administration des missions. Nous avons appuyé activement ce processus, notamment en organisant des ateliers et en y envoyant des représentants. Conformément aux engagements communs et à la politique environnementale de l'ONU concernant les missions sur le terrain, le Brésil a aussi partagé avec le Secrétariat ses orientations en matière de pratiques environnementales dans les missions menées sous l'égide d'organisations internationales.

Dans certains cas, la formation en cours de mission est aussi nécessaire pour entretenir le savoirfaire des contingents et les adapter à des situations nouvelles. Au fil des ans, le Brésil a déployé des équipes itinérantes de formation dans différents pays d'Afrique et d'Amérique latine. Tout récemment, à la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui a eu lieu le 29 mars, le Brésil s'est engagé avec joie à déployer une équipe d'experts en opérations dans la jungle auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Brésil partage son expérience de plus de 70 ans de participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies avec d'autres pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment via des partenariats avec le Centre brésilien de formation conjointe au maintien de la paix. Nous avons organisé différentes formations en coopération avec l'ONU. Le Brésil organisera en 2019 le stage de formation des formateurs aux premiers secours et le stage de formation à la direction des missions en 2020. Le Brésil a aussi dispensé une formation aux contingents militaires africains sur la gestion des projets de génie.

Le Brésil est pleinement engagé dans la mise en oeuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en offrant une formation spécifique en la matière aux soldats de la paix en tenue et au personnel civil. Récemment, un officier brésilien, la capitaine Márcia Braga, a eu l'honneur de se voir décerner le Prix

19-13248 35/77

du militant de l'année 2018 (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes de l'ONU, en reconnaissance de son travail en tant que conseillère au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Elle est un excellent exemple de l'impact positif que les femmes peuvent avoir dans les activités de maintien et de consolidation de la paix.

La formation que nous dispensons doit, avant tout, garantir que les opérations de maintien de la paix ont un effet transformateur sur le terrain. Le général Elias Martins Filho a fourni un bon exemple de la manière dont un projet à effet rapide a été utilisé pour réduire les tensions dans une communauté locale en République démocratique du Congo. Notre propre expérience en Haïti montre que les projets à effet rapide, les activités de programme et de consolidation de la paix peuvent mobiliser l'appui local en faveur des composantes militaire et de police des missions de maintien de la paix. Les Casques bleus de l'ONU doivent recevoir une formation adéquate afin de pouvoir jouer le rôle de premiers agents de la consolidation de la paix.

Le renforcement des opérations de maintien de la paix requiert un effort collectif. Le Conseil peut compter sur l'entière détermination du Brésil à atteindre cet objectif.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Indonésie d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je remercie aussi le Secrétaire général et les deux intervenants de leurs exposés pénétrants.

Du fait des environnements opérationnels difficiles et des défis complexes auxquels les opérations de maintien de paix actuelles sont confrontées, il est impératif de renforcer aussi bien la performance que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous nous félicitons des mesures prises par l'ONU et les États Membres pour traiter ces questions à travers la formation et le renforcement des capacités. Toutefois, il est nécessaire que différentes parties prenantes redoublent d'efforts à cet égard. Au cours des cinq dernières années, le Japon a appuyé le renforcement des capacités des soldats de la paix de 45 pays. Sur la base de notre expérience, je voudrais faire deux suggestions qui, selon nous, aideront les États à dispenser efficacement une formation aux soldats de la paix.

Premièrement, les besoins des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des missions en matière de formation et de renforcement des capacités doivent être dûment pris en compte par l'intermédiaire de partenariats. Le Secrétariat dispose de plusieurs moyens pour recenser ces besoins, notamment les visites d'évaluation et de consultation effectuées par le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, ainsi que les évaluations de la performance des contingents au cours des missions. Pour dispenser une formation qui réponde à ces besoins, il faudra que nous établissions des partenariats solides entre les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Secrétariat et les pays qui appuient les opérations.

En 2014, le Secrétariat a lancé un cadre novateur pour promouvoir cette coopération : le projet de partenariat triangulaire. La formation dispensée dans le cadre de ce projet nous a permis de répondre efficacement aux besoins des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des missions, car elle est organisée par le Secrétariat, qui recueille une rétroinformation directe des missions, ainsi que des visites d'évaluation et de consultation. Cela permet de s'assurer que le personnel acquiert les compétences spécifiques dont il a besoin dans le cadre de sa mission.

Les partenariats triangulaires peuvent s'appliquer au renforcement de tout type de capacités, de l'infanterie aux capacités facilitatrices. Ils peuvent également être utilisés pour répondre à des besoins très divers en matière de formation, allant de la formation élémentaire à la formation préalable au déploiement et à la formation dispensée en cours de mission. En réalité, le potentiel d'amélioration va au-delà de la formation. Le modèle de partenariat triangulaire peut même servir de plateforme pour faciliter les approches novatrices, telles que la fourniture d'équipements et le codéploiement.

Deuxièmement, nous proposons de mettre en place un dispositif efficace visant à accroître rapidement l'expertise essentielle d'un grand nombre de soldats de la paix dans un court laps de temps. Nous devons parfois aider des dizaines de milliers de soldats de la paix à acquérir des compétences standard, comme les techniques élémentaires de sauvetage, afin d'améliorer leur performance et leur sécurité. Le Département de l'appui opérationnel s'est efforcé de créer des pyramides de formateurs dans le domaine de la formation médicale : c'est là une des approches novatrices permettant d'atteindre un objectif aussi ambitieux. Ce processus ne fait que commencer, et il faudra un surcroît

d'efforts pour faire fonctionner le concept de pyramide des formateurs. Par exemple, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent envoyer les candidats qualifiés suivre des cours de formation. Les Nations Unies et les pays qui appuient les opérations doivent évaluer le niveau de compétences des stagiaires selon des normes strictes.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'attachement du Japon au renforcement des capacités afin de veiller à ce que les soldats de la paix disposent des compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter en toute sécurité de leurs mandats. Nous continuerons d'appuyer l'ingénierie et la formation médicale par l'intermédiaire du modèle de partenariat triangulaire, et nous sommes prêts à mettre à disposition des équipes itinérantes de formation et à organiser des sessions de formation des formateurs dans le domaine du génie.

Le Japon continuera également de faciliter la participation des femmes aux opérations de paix des Nations Unies au moyen de la formation. En décembre dernier, à Tokyo, nous avons organisé, de concert avec le Département des opérations de paix, la toute première formation au renforcement des capacités destinée aux conseillers pour la protection des femmes. Nous continuerons de poursuivre cet objectif, notamment en envoyant des formatrices dans les programmes de renforcement des capacités.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord remercier l'Indonésie d'avoir organisé le présent débat et donné au Conseil la couleur dont il avait grandement besoin. Je voudrais également remercier pour leurs exposés le Secrétaire général, le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et le Directeur de Challenges Forum International Secretariat.

Le Pakistan a toujours été un fervent défenseur du multilatéralisme, avec l'ONU en son centre, pour relever efficacement les défis mondiaux en matière de paix et de sécurité. Le maintien de la paix demeure un outil essentiel pour atteindre cet objectif. La participation du Pakistan aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est la démonstration la plus tangible de notre attachement à l'ONU et un moyen pratique de réaffirmer notre foi inébranlable dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Depuis

près de 60 ans, nous fournissons du personnel, du matériel et des fonds aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous dispensons une formation aux soldats de la paix, et ce en dépit des défis auxquels nous sommes confrontés à titre national. En outre, une des toutes premières missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, qui continue de jouer un rôle inestimable dans un environnement instable et fragile, se trouve sur notre territoire.

Au fil des années, le maintien de la paix est passé d'une surveillance unidimensionnelle à des mandats multidimensionnels, comme indiqué dans la résolution 2086 (2013), adoptée pendant la présidence pakistanaise du Conseil. Aujourd'hui, les conflits sont plus complexes, plus longs et plus meurtriers, ce qui pose de nouveaux défis aux soldats de la paix. La protection des civils, l'appui aux processus de paix, la consolidation de la paix, le renforcement des capacités nationales et la mise en place d'institutions sont désormais tous étroitement liés aux missions de maintien de la paix. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les examens, débats et discussions en cours sur l'évolution du maintien de la paix. Je voudrais faire six brèves observations.

Premièrement, la formation préalable au déploiement, la préparation et les compétences professionnelles des soldats de la paix sont essentielles pour garantir le succès des missions sur le terrain. Le Secrétariat doit veiller, au moyen d'évaluations préalables au déploiement, à ce que seuls les soldats les plus qualifiés et les mieux équipés soient déployés. Le Pakistan a été un chef de file dans ce domaine, et la performance de nos contingents sur le terrain témoigne de l'importance que nous accordons à la formation et au professionnalisme.

Deuxièmement, les pratiques optimales et l'expérience réelle du terrain doivent être intégrées dans les manuels qui sont fournis aux principaux acteurs. Les personnes choisies pour dispenser une formation doivent également avoir une expérience du maintien de la paix sur le terrain et ne pas s'appuyer seulement sur la théorie. Nous avons partagé notre expertise avec les autres pays fournisseurs de contingents à cet égard.

Troisièmement, l'élaboration des mandats des missions de maintien de la paix doit se faire par étapes afin de veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents concernés soient consultés. Les mécanismes de consultation trilatérale actuels – tant formels qu'informels – doivent être améliorés et mieux utilisés. Le groupe des pays fournisseurs de contingents, dirigé

19-13248 **37/77**

conjointement par le Pakistan et le Maroc, s'est avéré une importante plateforme informelle qui peut être utilisée à cette fin.

Quatrièmement, le maintien de la paix est une entreprise collective. Il est important que nos attentes du maintien de la paix restent réalistes. Si les pays fournisseurs de contingents sont tenus de fournir du personnel bien équipé et bien formé, les autres parties prenantes au maintien de la paix doivent également faire tout leur possible pour assurer un réel succès. Faire plus avec moins n'est ni possible ni rationnel.

Cinquièmement, les principes du maintien de la paix ne constituent pas un obstacle à l'exécution des mandats. Au contraire, ils assurent la crédibilité et la neutralité de l'ONU, qui ont été acquises après des décennies de service et de sacrifices. Ils sont également indispensables pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Sixièmement, les efforts de maintien de la paix doivent s'accompagner d'un processus politique afin d'instaurer une paix durable. Cela est évidemment essentiel pour avoir des stratégies de sortie crédibles.

Il est bien connu que le Pakistan fait partie des pays fournisseurs de contingents les plus importants et les plus constants. Nous disposons d'un système sophistiqué de formation qui a été institutionnalisé par la création du Centre pour la paix et la stabilité internationales, inauguré par l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon. À la récente Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, en plus du personnel et du matériel, nous avons également proposé l'expertise du Centre aux autres pays fournisseurs de contingents. De plus, le Pakistan participe au programme relativement récent de formation des formateurs.

Pour terminer, je tiens à souligner que notre engagement en faveur du maintien de la paix reste sans faille. Travaillons main dans la main pour faire en sorte que les missions soient couronnées de succès et relèvent les défis nouveaux et considérables qui se présentent.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Auväärt (Estonie) (parle en anglais): Je voudrais remercier la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur un sujet aussi important, ainsi que le général Martins Filho et M. Holmberg pour leurs exposés.

L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Par ailleurs, je tiens à faire les quelques observations suivantes.

Tout d'abord, je voudrais souligner que, pour que les opérations de maintien de la paix soient véritablement couronnées de succès, nous avons besoin de troupes mieux préparées. Il est de notre responsabilité à tous d'assurer une formation adéquate, adaptée aux conditions sur le terrain, de fournir l'équipement approprié et de veiller à l'interopérabilité des forces. Une formation préalable au déploiement fondée sur des normes consolidées est indispensable pour répondre aux attentes croissantes de l'ONU.

Deuxièmement, je voudrais souligner que l'Estonie appuie sans réserve les efforts visant à doter les opérations de maintien de la paix de mandats plus réalistes, plus solides et mieux adaptés. Des mandats réalistes constituent la base de référence en fonction de laquelle l'exécution des missions peut être évaluée. Ce que nous attendons des missions de maintien de la paix des Nations Unies ne cesse de croître. Les missions sont multidimensionnelles et leurs objectifs vont bien au-delà du simple maintien de la paix. Pour répondre aux demandes et aux attentes multiformes, les missions doivent être agiles et capables de s'adapter en permanence. Nous continuons de souligner la pertinence de nos engagements communs dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Troisièmement, en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, les opérations de maintien de la paix et le personnel en uniforme sont les représentants les plus visibles des Nations Unies, qui chaque jour travaillent directement avec les communautés. C'est pourquoi il est impératif d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix et de promouvoir leur participation pleine, effective et significative aux opérations de paix des Nations Unies. L'Estonie a augmenté les possibilités de formation pour les femmes dans ses forces armées. Avec le temps, cela aura un impact direct et positif sur la capacité de l'Estonie, en tant que pays fournisseur de contingents, d'accélérer la parité des sexes au sein des contingents de maintien de la paix des Nations Unies en encourageant le personnel militaire et de police féminin à présenter sa candidature.

En plus de nous efforcer d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix, nous considérons qu'il est primordial de sensibiliser tous les Casques bleus aux questions d'égalité des sexes dans les opérations de paix. Une formation approfondie préalable au déploiement sur

les droits de l'homme et les questions liées à l'égalité des sexes, notamment sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles, est indispensable. En outre, les conseillers et conseillères pour les questions de genre devraient faire partie intégrante de toutes les missions des Nations Unies et leurs activités devraient être encore renforcées dans les situations où la violence sexuelle liée au conflit est répandue.

L'Estonie contribue aux opérations de paix et de stabilisation dans le monde entier. Nous continuerons de contribuer à faire une différence afin d'instaurer un monde pacifique et de promouvoir ces idées tout au long de notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} **Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Indonésie de tenir ce débat opportun. Nous convenons tout à fait qu'une formation de qualité et le renforcement des capacités sont essentiels pour améliorer la sûreté, la sécurité et la performance des soldats de la paix. J'aborderai trois points, en me fondant sur notre expérience et sur les défis actuels auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Premièrement, les pays nordiques coopèrent pour offrir un large éventail de cours de formation qui sont essentiels à l'exécution efficace des mandats de maintien de la paix. Ces cours sont ouverts à tous les États Membres, ce qui signifie qu'un large éventail de points de vue précieux sont pris en compte dans les discussions. Les pays nordiques appuient également l'examen et la mise à jour du dispositif de formation de la police des Nations Unies, conformément au Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Deuxièmement, nous soutenons fermement l'accent mis sur les approches novatrices pour rendre la formation plus efficace. La formation en cours de mission dispensée par l'équipe itinérante de formation des pays nordiques au Mali en est un exemple. L'équipe de Finlande et de Suède a formé plus de 400 soldats et officiers du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte et du Libéria pendant une période de cinq

semaines à Tombouctou. La formation était axée sur les stratégies permettant de faire face aux conditions de sécurité difficiles dans la zone de la mission, telles que les tactiques de contre-attaque, les premiers secours médicaux, les escortes et les patrouilles. C'était un projet pilote. Nous avons constaté que cela a été d'une grande valeur pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Cependant, nous avons également constaté la nécessité d'une préparation bien coordonnée de la part de toutes les personnes concernées avant la période de formation. Nous sommes donc impatients de tirer des leçons du projet et de partager les meilleures pratiques, y compris avec d'autres pays qui ont fourni ou reçu cette formation.

Troisièmement, si nous voulons améliorer la sûreté, la sécurité et la performance des soldats de la paix, la formation doit se concentrer sur la gestion des crises. Cela comprend l'évacuation des blessés et les évacuations sanitaires. La formation doit également mettre l'accent sur la protection des civils. L'appréciation de la situation est vitale, de même qu'une bonne conduite et une approche tenant compte des questions de genre. Nous sommes convaincus que, si les soldats de la paix adoptent une approche soucieuse de l'égalité des sexes, cela renforcera leur capacité de collaborer avec les communautés locales pour promouvoir la réconciliation et la paix.

Des efforts particuliers doivent être faits pour que les femmes participent à toutes les activités de formation. Par ailleurs, les personnes qui ont été formées doivent être effectivement déployées. L'augmentation du nombre de femmes dans les forces de maintien de la paix se traduira par une exécution plus efficace des mandats. Une formation pertinente doit également être axée sur les activités visant à prévenir les crimes graves commis contre les soldats de la paix, à enquêter sur ces crimes et à en poursuivre les auteurs.

Les pays nordiques sont des partisans de longue date et constants des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et les efforts de formation et de renforcement des capacités continueront de faire partie intégrante de notre appui.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Furman (Israël) (parle en anglais): Israël se félicite de cette initiative d'organiser un débat sur la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix des Nations Unies. Au cours de l'année

19-13248 **39**/77

écoulée, nous avons pris des mesures importantes pour combler les lacunes actuelles en matière de formation et de renforcement des capacités, la dernière fois lors de la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix.

Si notre objectif ultime est la pleine exécution des mandats de maintien de la paix, une formation efficace est essentielle. Nous devons établir des exigences et des procédures claires en matière de formation et aider les pays fournisseurs de contingents à mettre en œuvre ces procédures. Nous devrions également mettre en place un processus efficace de validation de la qualité de la formation avant le déploiement, en pleine coordination avec les pays fournisseurs de contingents.

Comme Benjamin Franklin l'a dit un jour : « Dites-moi et j'oublie, enseignez-moi et je me souviendrai peut-être, impliquez-moi et j'apprendrai». Les États Membres se sont collectivement engagés à mieux préparer, former et équiper le personnel des Nations Unies grâce à des approches novatrices. Israël est déterminé à collaborer avec l'ONU pour partager son expertise médicale de pointe et améliorer la formation médicale des pays fournisseurs de contingents. Nous avons travaillé avec la Division de la gestion des soins de santé sur deux initiatives.

La première est l'élaboration et la mise en œuvre d'une formation en secourisme d'entraide immédiate. Des études montrent que la perte de sang qui survient entre le moment où une personne est blessée et l'arrivée des ambulanciers est la principale cause de décès dans 90 % des cas où la personne blessée sur le terrain pourrait survivre. Si tous les soldats de la paix sont formés aux premiers secours de base, ils ont de bien meilleures chances de sauver la vie de leurs camarades sur le terrain. Israël a collaboré avec les Nations Unies à l'élaboration d'un manuel de premiers secours à l'intention des soldats de la paix des Nations Unies. Nous avons également fourni l'un des premiers super-formateurs des Nations Unies, qui a jusqu'à présent donné des cours de maître-formateur pour les pays fournisseurs de contingents en Italie et en Irlande. Enfin, Israël collabore avec l'ONU à l'élaboration d'un programme de formation et d'orientation médicale sur le terrain. Ces capacités médicales sont cruciales pour les forces de maintien de la paix.

Cependant, grâce à notre travail avec les Nations Unies, nous avons constaté qu'il existe des différences significatives dans le niveau de préparation des pays fournisseurs de contingents. Il est donc de notre devoir de veiller à ce que les normes générales soient respectées

et maintenues par toutes les forces. L'Organisation des Nations Unies devrait fournir des orientations et assurer un contrôle pour veiller à ce que ces normes et ces matériels de formation répondent aux besoins opérationnels. L'ONU ne peut cependant pas être responsable de la formation individuelle de chaque contingent. Une fois que les normes auront été définies, approuvées et démontrées dans le cadre d'un nombre limité de cours dirigés par l'ONU, il appartiendra aux États Membres et aux pays fournisseurs de contingents de veiller à ce que tous les contingents soient formés conformément aux directives établies par l'ONU. Un projet qui peut faciliter cette démarche est le projet de partenariat triangulaire. Israël espère continuer d'œuvrer au renforcement de cette initiative en incorporant la formation médicale au cours des prochaines années.

Comme nous nous y sommes engagés durant la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, nous prévoyons de poursuivre notre contribution à la formation médicale des effectifs de l'ONU et d'organiser en Israël un cours de formateur principal aux premiers secours. Nous voulons également travailler en partenariat avec les pays fournisseurs pour faciliter la mise en œuvre de la formation médicale préalable au déploiement.

L'ONU a pris des mesures positives au cours des dernières années afin d'améliorer la formation, en particulier dans le domaine médical. Il reste un énorme travail à accomplir, mais nous pouvons être certains que travailler ensemble nous rendra plus forts. La création de partenariats à l'aide de mécanismes novateurs nous permettra de réaliser les objectifs communs énoncés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Si nous voulons que nos troupes accomplissent leur devoir sur le terrain, nous avons l'obligation morale de veiller à ce qu'elles soient dotées des connaissances et du matériel médicaux nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Prasad (Fidji) (parle en anglais): Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public et de nous permettre d'apporter notre contribution à l'examen des importantes questions que sont la formation et le renforcement des capacités des effectifs de maintien de la paix des Nations Unies.

L'année dernière, l'ONU a célébré le soixantedixième anniversaire du maintien de la paix. Au cours de ces 70 ans, l'ONU a créé plus de 50 missions de maintien de la paix. Plus de 15 000 soldats de la paix fidjiens ont participé aux missions des Nations Unies, du Timor-Leste au Soudan du Sud. Les Fidji ont également payé un lourd tribut, perdant 60 de leurs soldats et soldates déployés au sein de ces missions. Les soldats de la paix tués nous rappellent l'importance de la formation et du renforcement des capacités. Les soldats de la paix des Nations Unies doivent être capables de s'acquitter efficacement de leurs mandats, tout en limitant au minimum le nombre de victimes. C'est d'autant plus important aujourd'hui que les conflits sont de plus en plus complexes et variés, que ce soit au niveau régional ou international.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué au cours des 70 dernières années, passant des missions dont le rôle principal était l'observation et le maintien de la paix à celles ayant un rôle de stabilisation, d'appui à la justice et à la transition, de rétablissement de la confiance, ainsi que de prise en charge de tâches multidimensionnelles et de maintien de l'ordre. Cette évolution reflète la complexité croissante des opérations de paix et des mandats des missions dans le contexte de conflits de plus en plus complexes. On demande à l'ONU et à ses soldats de la paix de faire toujours davantage. Cela est justifié – de toutes les tâches qu'entreprend l'ONU, le maintien de la paix est probablement la plus importante. Cette activité doit recevoir un appui adéquat, tout comme le renforcement des capacités et la formation. Cet appui doit être cohérent et prévisible et le renforcement des capacités des opérations de paix doit être d'une grande qualité technique et opérationnelle. Cela n'est possible que si les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation obtiennent l'appui financier nécessaire dès le début.

En 2017, le Secrétaire général a annoncé des réformes visant à intégrer le pilier paix et sécurité de l'action de l'ONU pour appuyer la consolidation de la paix et améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Cette décision était tout à fait opportune. Les opérations de paix doivent avoir pour composantes principales la consolidation de la paix et le règlement des conflits. Dans le meilleur des cas, la mission des activités de maintien de la paix des Nations Unies consiste à créer l'espace nécessaire pour que la politique permette aux dirigeants – les hommes et femmes qui représentent leurs communautés touchées

par un conflit – de prendre des risques mesurés pour garantir la paix. Dans les environnements marqués par des années de conflit, il faut du temps aux marchés, aux institutions chargées de protéger les civils et à la politique pour se mettre en marche. Une opération de paix hautement performante doit être en mesure de limiter le temps qu'il faut pour que tout cela se mette en place.

Une bonne mission de maintien de la paix a pour objectif principal d'élargir les espaces au sein des communautés et entre elles. Ce processus s'appuie sur des soldats de la paix qui interagissent avec les hommes, les femmes et les enfants qui ont besoin de leur protection. Cela dit, il importe également que les soldats de la paix sachent quels sont les points sensibles, comprennent les moteurs cachés du conflit, soient en mesure d'identifier les victimes et de leur fournir un appui, ainsi que d'identifier et de combattre la violence sexuelle systémique. Lorsque l'ONU œuvre efficacement au maintien de la paix, elle sauve des vies, promeut le développement durable, élargit les perspectives de paix et illustre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Le monde est de plus en plus dangereux pour les soldats de la paix des Nations Unies, qui doivent affronter les menaces asymétriques que posent les acteurs non étatiques. Pour s'acquitter de leur devoir, les soldats de la paix devront être hautement qualifiés, dans divers domaines, afin de s'adapter aux mandats nouveaux et complexes. Cela exigera de renforcer les capacités pour mettre l'accent sur ces compétences, y compris des compétences nouvelles et spécialisées.

Une de ces nouvelles compétences, dans un nouveau domaine, concerne les changements climatiques. Le stress hydrique, les événements climatiques extrêmes et l'insécurité alimentaire liés aux changements climatiques sont autant de moteurs de conflit. Ils peuvent exacerber la compétition et les conflits. Ils peuvent déclencher de nouveaux conflits dans un contexte de compétition intense pour l'accès aux ressources. Les opérations de paix doivent améliorer considérablement leur compréhension des moteurs de conflit liés au climat. Ces améliorations dans la performance de nos opérations de paix sont certes minimes, mais elles auront une profonde incidence sur la stabilité et la consolidation de la paix à long terme.

Les Fidji ont lancé un plan d'action ambitieux pour le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix afin d'améliorer la préparation des effectifs qu'elles mettent à la disposition des opérations de paix

19-13248 **41/77**

des Nations Unies. Nous jouissons à cet égard du ferme appui de nos partenaires régionaux, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Notre ambition est que les soldats de la paix fidjiens soient en mesure de s'acquitter de ces fonctions plus complexes de maintien de la paix. En tant que fournisseur important de contingents, nous avons l'obligation de faire beaucoup plus pour que notre performance réponde aux plus hautes exigences qui sont attendues de nous.

Nous sommes fiers que les soldats de la paix fidjiens apportent des compétences non techniques extrêmement solides dans le cadre d'opérations de paix complexes. Les plus de 40 ans d'expérience des Fidji dans le domaine du maintien de la paix, jalonnés de déploiements dans le monde entier, nous ont fourni des enseignements importants que nous intégrons systématiquement aux préparatifs des nouvelles missions. Nous procédons de cette manière parce que nous savons que lorsque les soldats de la paix établissent un rapport positif avec les communautés, cela permet d'améliorer considérablement le dialogue et les perspectives de réconciliation.

Le plan d'action fidjien pour le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix est résolument destiné à améliorer tous les aspects du maintien de la paix. Les partenariats sont ce qui permet à un petit pays en développement d'améliorer sa contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le partenariat des Fidji avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande pourrait servir de modèle à d'autres petits pays qui veulent participer aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Avec l'appui de ces partenaires et d'autres partenaires traditionnels, notamment des cinq membres permanents du Conseil – et de votre pays, l'Indonésie, Monsieur le Président – notre ambition est d'aller beaucoup plus loin.

Nous préparons nos forces à réagir rapidement en cas de catastrophe climatique, que ce soit dans des régions touchées par un conflit ou dans des régions qui ne le sont pas. Nous espérons pouvoir mettre ces compétences au service des opérations de paix des Nations Unies. Les Fidji restent déterminées à participer aux efforts que déploie l'ONU pour améliorer progressivement la performance et renforcer les capacités.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (parle en espagnol): Je tiens en premier lieu, Monsieur le Président, à

remercier votre pays d'avoir organisé ce débat public. Je salue également la participation du Secrétaire général; du général Elias Rodrigues Martins Filho, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; et de M. Björn Holmberg, Directeur de Challenges Forum International Secretariat, dont l'Argentine a l'honneur d'être membre.

Je tiens à souligner l'importance de cet espace pour débattre du besoin vital de fournir une formation de qualité et de renforcer les capacités afin d'améliorer l'exécution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous comptons déjà un grand nombre d'accords et d'initiatives au sein de nombreuses enceintes onusiennes, notamment le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, que l'ONU organise chaque année.

Ce débat nous offre une nouvelle occasion de définir des moyens d'améliorer et de renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix, d'améliorer l'efficacité des effectifs sur le terrain et de garantir une bonne mise en œuvre des mandats de ces opérations, ainsi que de l'engagement collectif pris en vertu de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

L'Argentine réaffirme une fois de plus son ferme attachement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui ont débuté il y a 62 ans. De même, nous réaffirmons l'attachement de notre pays à une formation de qualité et au renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Argentine offre, par l'intermédiaire du Centre argentin de formation interarmées aux opérations de maintien de la paix (CAECOPAZ), une formation de pointe aux contingents et aux personnes qui serviront la paix dans le contexte de l'ONU. Des milliers d'officiers, de sous-officiers, de soldats, d'hommes et de femmes et de personnel civil, tant de notre pays que de pays amis, ont été formés au CAECOPAZ au cours de ses 23 années d'existence.

De même, le personnel argentin, qui revient de ces missions, établit un rapport sur la mission accomplie, dans lequel il fait part de ses appréciations et des enseignements qu'il en a tirés, afin que nous puissions apporter les améliorations voulues à l'avenir. De nombreux cours de formation transversaux sont également organisés en Argentine sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le droit

international humanitaire, les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la consolidation de la paix. L'objectif de ces cours est de mieux faire connaître les fonctions des autres acteurs du système des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix, dans la mise en œuvre de mandats couronnés de succès.

Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent également recevoir un appui technique et financier afin d'améliorer leurs compétences sur le terrain. Les missions de maintien de la paix doivent, en outre, disposer des ressources financières nécessaires pour s'acquitter convenablement des tâches qui leur sont confiées. À cet égard, et étant donné que la Cinquième Commission examine actuellement le budget des opérations de maintien de la paix, l'Argentine souligne qu'il importe d'éviter de nouvelles réductions dans le financement des postes et programmes relatifs au développement, aux droits de l'homme, à la problématique hommes-femmes et à la protection des femmes et des enfants. Ces postes et ces programmes jouent un rôle clef à l'heure de relayer les vulnérabilités particulières de différentes populations. De nouvelles réductions auraient une grave incidence sur la capacité des opérations de maintien de la paix de protéger ces populations vulnérables.

En ce qui concerne la protection des civils en période de conflit armé, l'accent doit être mis sur la formation du personnel de maintien de la paix afin qu'il puisse évaluer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, en tenant compte des facteurs de risque qui pourraient conduire à d'éventuels crimes contre l'humanité.

Étant donné que l'accroissement du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constitue l'un des engagements que nous avons pris à l'échelle mondiale, nous ne devons ménager aucun effort pour susciter la confiance, non seulement en améliorant l'infrastructure des missions, mais aussi par le biais de la formation, afin que de plus en plus de femmes participent à ces activités. L'augmentation du nombre de femmes Casques bleus améliorera considérablement la communication et les relations entre les opérations de maintien de la paix et les communautés locales, en particulier avec les femmes et les filles.

À bien des égards, on exige de plus en plus des soldats de la paix des Nations Unies. Les défis sont de plus en plus importants et complexes. Les États Membres et le Secrétariat doivent trouver le moyen de maintenir le plus haut niveau de formation pour la réalisation de mandats de plus en plus diversifiés, identifier les lacunes en matière de capacités et œuvrer de concert pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient adaptées à l'objectif fixé.

L'Argentine considère qu'il est prioritaire de continuer à réfléchir au renforcement de la formation du personnel de maintien de la paix. Nous appelons à poursuivre les efforts en vue d'instaurer un dialogue constructif, transparent et inclusif entre les États et les autres parties intéressées, et de continuer ainsi à donner le meilleur de nous-mêmes aux sociétés et aux pays dans lesquels des contingents sont déployés.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (parle en espagnol): Je voudrais remercier l'Indonésie d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que les intervenants de leurs exposés.

Comme nous le savons, ce débat se déroule dans un contexte de défis importants. En tant que pays engagé, nous tenons à réaffirmer notre ferme appui aux initiatives menées par l'Organisation. Depuis plus de 70 ans, l'ONU a entrepris diverses missions de maintien de la paix dans différentes zones de conflit à travers le monde. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage au travail héroïque de dizaines de milliers de membres en tenue et civils du personnel de maintien de la paix qui ont été confrontés à diverses situations dangereuses au fil des ans.

El Salvador a toujours participé aux opérations de maintien de la paix et contribue actuellement à huit d'entre elles par le biais de contingents militaires et de police, totalisant 289 personnes, qui appuient différentes tâches liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme et à la protection de l'aide humanitaire. Nous nous sommes engagés à exécuter efficacement les mandats spécifiques de chaque mission, tout en respectant les normes de performance de l'ONU et les normes de conduite convenues entre les États Membres. C'est pourquoi, si nous voulons honorer au mieux cet engagement, nous considérons qu'il est très important de doter le personnel de maintien de la paix des capacités adéquates. Il doit, en effet, disposer des outils dont il a besoin pour mener à bien chaque mission de façon professionnelle, capable et efficace afin de régler le conflit à court terme et de maintenir la paix à long terme.

19-13248 **43/77**

À cet égard, il est important de former et d'équiper le personnel en tenue et civil avant son déploiement et, dans le mesure du possible, de trouver les compétences spécialisées nécessaires à chaque mission, y compris en matière de connaissances linguistiques, et les stratégies à même d'améliorer la constitution des forces et de garantir le bon état de fonctionnement et la durabilité du matériel existant.

Dans le même temps, nous estimons qu'il est essentiel d'améliorer les connaissances en matière d'application du droit international et des droits de l'homme, y compris, bien entendu, du droit international humanitaire, l'objectif étant en particulier d'assurer la protection des civils et notamment celle des groupes les plus vulnérables. De toute évidence, nous ne devons pas non plus négliger de doter le personnel de maintien de la paix d'une perspective sur la problématique hommesfemmes, y compris l'autonomisation des femmes, afin qu'il puisse tenir compte de leurs différentes perceptions, situations, expériences et capacités spécifiques. Nous considérons qu'en sensibilisant davantage le personnel à cette problématique, nous mettons en place une approche complémentaire et fondamentale du dispositif qui nous permettra de mieux aborder et comprendre les différents défis auxquels nous sommes tous confrontés sur le terrain.

Nous tenons à souligner qu'à l'échelon national, nous consentons d'importants efforts pour améliorer la formation de notre personnel par le biais du Centre de formation aux opérations de paix, une institution qui relève du Ministère de la défense de mon pays. Nous y prodiguons une formation complète au personnel militaire et, grâce à des accords internes, nous formons également des membres de notre police nationale civile, des observateurs militaires et de futurs instructeurs.

En outre, et en coordination avec le Département des opérations de paix (DOP), notre personnel de police a participé, à la fin de 2018, à un exercice d'évaluation par les équipes d'aide à la sélection et d'évaluation, dans le cadre duquel les policiers sont préparés à un déploiement rapide et à une exécution couronnée de succès des mandats sur le terrain. Nous remercions le DOP d'avoir collaboré à l'organisation de cette évaluation et travaillons avec lui pour en assurer le suivi. À titre de mesures complémentaires, nous continuons également à doter notre personnel de compétences linguistiques grâce à des cours offerts par des partenariats publics et privés et à le former à d'autres disciplines pertinentes, telles que le tir et la conduite de différents types de véhicules.

Nous devons promouvoir des approches novatrices pour réaliser ces aspirations, tout en renforçant les démarches traditionnelles, telles que les partenariats ou la coopération triangulaire entre les États et d'autres acteurs concernés, sans oublier, évidemment, les contributions communes des pays. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité d'accroître le financement pour améliorer le renforcement des capacités. Nous saisissons cette occasion pour remercier les pays partenaires qui nous ont aidés au fil des ans à accroître notre participation, tant s'agissant du nombre de nos effectifs que de leurs compétences, au point que nous sommes actuellement le premier fournisseur de contingents d'Amérique centrale. Nous appelons également les pays qui seraient en mesure de poursuivre ces contributions à continuer d'appuyer ces initiatives.

Mon pays tient également à réaffirmer son appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général, qui, à notre avis, joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation en la matière. Nous sommes convaincus que cette initiative apportera une contribution importante aux activités de l'ONU dans ce domaine.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il est essentiel de donner un caractère plus prévisible et plus durable à la formation des soldats de la paix en vue d'améliorer leur performance et d'atteindre les objectifs fixés au titre des mandats de leurs missions respectives. Par conséquent, l'Organisation peut compter sur El Salvador pour formuler des initiatives en faveur de l'introduction de mesures concrètes, réalistes et efficaces afin de doter les soldats de la paix des ressources nécessaires et de leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (parle en anglais): Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil sous votre présidence, je voudrais vous souhaiter, Monsieur le Président, au nom de l'Union européenne, plein succès durant le mois de mai.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. La Macédoine du Nord, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Ces dernières années, l'Union européenne a accueilli avec satisfaction les analyses approfondies menées par l'ONU sur l'architecture mondiale de paix et de sécurité. La réforme qui est en train d'être mise en œuvre par le Secrétariat est une étape essentielle dans les efforts visant à adapter notre action collective aux objectifs visés. L'initiative Action pour le maintien de la paix, qui a pour objectifs le renouvellement de notre engagement collectif et l'excellence, est un autre jalon important sur cette voie.

L'Union européenne et ses États membres continuent de souligner l'importance primordiale d'apporter des solutions politiques aux conflits et de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs des conflits, ainsi que la priorité qu'il convient d'accorder à la prévention. Il s'agit d'un élément central de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui guide nos efforts visant à renforcer la politique, les structures et les instruments de sécurité et de défense commune de l'Union européenne. Cela va également dans le sens de l'engagement du Secrétaire général à placer la prévention au cœur des efforts de paix et de sécurité de l'ONU. Seule une approche intégrée peut permettre d'instaurer une paix véritablement pérenne, et la qualité de la formation et la performance globale des soldats de la paix revêtent une importance capitale à cet égard.

Le déploiement du personnel de maintien de la paix des Nations Unies dans des environnements fragiles sur le plan politique et de la sécurité a entraîné une augmentation du nombre de décès, ainsi que d'autres incidents de sécurité. Nous appuyons sans réserve les mesures qui sont en train d'être élaborées et mises en œuvre pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous sommes déterminés à explorer toutes les options qui contribuent à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies sur le terrain et ce faisant, à renforcer la protection des civils et à améliorer l'efficacité du maintien de la paix.

L'Union européenne et ses États membres ont joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés ces dernières années pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Dans ce contexte, nous saluons les initiatives prises par l'ONU pour mieux intégrer les technologies modernes et les capacités de renseignement dans les opérations de paix. En aidant les effectifs militaires et de police à mieux apprécier la situation en temps réel, on contribuera à l'exécution des mandats des missions, à la protection des civils

et à la sécurité du personnel, y compris des acteurs humanitaires, sur le terrain.

Toutefois, la technologie à elle seule ne saurait être la solution. Au contraire, il faut impérativement conjuger de façon cohérente les technologies modernes et les méthodes pertinentes mises à la disposition d'un personnel bien préparé et bien formé. Nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour continuer à développer ces capacités au profit des missions actuelles et futures, notamment dans le cadre du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union européenne concernant les opérations de paix et la gestion des crises.

À bien des égards, la formation est essentielle à l'exécution des mandats de maintien de la paix. Dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous estimons qu'il est essentiel d'équiper et de former adéquatement le personnel avant et pendant le déploiement dans les missions – qu'il fasse partie de la composante militaire, police ou civile, et sur la base de normes communes – pour assurer le succès des missions ainsi que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. À notre avis, il est essentiel que cette formation comprenne une formation préalable au déploiement et une formation en cours de mission, et soit adaptée aux défis opérationnels et axée sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, notamment la protection des enfants, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Cela est particulièrement important compte tenu des environnements de plus en plus complexes dans lesquels ce personnel est déployé et pourrait également être renforcé en coopération avec les acteurs régionaux.

En outre, pour nous, une formation pertinente et adéquate demeure la pierre angulaire de toute politique de performance. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur le renforcement de l'application du principe de responsabilité et des efforts qu'il déploie pour améliorer la capacité du système à faire face, rapidement et avec détermination, aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous restons déterminés à collaborer à long terme avec nos partenaires, tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les parties prenantes dans un esprit sincère de coopération. Cela permettra de renforcer davantage les mesures de prévention, de fournir une assistance aux victimes et de veiller à ce que les pays qui fournissent du personnel mènent des enquêtes en bonne et due forme sur les

19-13248 **45/77**

allégations et que justice soit faite. Nous souhaiterions également que le Secrétariat adopte une structure optimale et soit uni dans l'action.

Conformément à la résolution 2436 (2018), nous nous félicitons vivement des progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré qui définisse des normes de performance claires pour l'évaluation de l'ensemble du personnel civil et en uniforme des Nations Unies. Des méthodes complètes et objectives fondées sur des critères clairs, précis et bien définis sont essentielles pour améliorer non seulement la planification et l'évaluation des missions, mais aussi l'exécution du mandat dans son ensemble.

Enfin, nous continuons de souligner l'importance que revêt la protection des civils, qui est une tâche fondamentale dans le cadre du maintien de la paix. À cet égard, des évaluations régulières sont un élément indispensable de notre politique en matière de performance, car elles nous permettent de nous assurer que les civils confrontés au risque de violence physique sont effectivement protégés. La création du Groupe de la planification stratégique et du suivi au sein du Cabinet du Secrétaire général est un pas dans la bonne direction pour améliorer les évaluations et les résultats opérationnels. Les pays européens qui fournissent des contingents et du personnel de police continueront d'aider le Secrétariat à créer un environnement plus sûr pour les communautés placées sous la protection des soldats de la paix et à faire preuve de la capacité et de la volonté nécessaires à cette fin.

La formation relève essentiellement de la responsabilité de chaque État Membre, qui doit fournir un personnel en tenue bien formé et bien équipé et participer aux efforts collectifs pour mieux préparer, former et équiper ce personnel. Toutefois, l'Union européenne, dans le cadre du déploiement de ses propres missions et opérations, met en œuvre toute une série de mesures en matière de formation et de renforcement des capacités en vue de compléter les efforts déployés par l'ONU à cet égard.

De fait, l'Union européenne continuera d'être un partenaire fiable, non seulement en appuyant les opérations de maintien de la paix des Nations unies, mais également dans le cadre de notre politique de sécurité et de défense commune, qui a été renforcée. Nous continuons de nous aider mutuellement et de mettre en commun nos moyens sur les théâtres d'opérations, que ce soit au Mali, en République centrafricaine, en Somalie, en

Libye, dans les Balkans ou en Iraq. Nous partageons les meilleures pratiques en matière de déontologie et de discipline, ainsi que les enseignements tirés des examens et évaluations stratégiques de nos missions et opérations. Durant les réunions semestrielles du comité directeur qui rassemble l'Union européenne et l'ONU, nous discutons des besoins opérationnels, nous nous mettons d'accord sur les objectifs de référence et nous formulons des orientations stratégiques pour notre partenariat, le tout pour mieux aligner nos efforts et améliorer nos modalités de coopération dans différents domaines.

On peut le voir dans les priorités pour la période 2019-2021, qui ont été récemment adoptées dans le cadre du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union européenne. L'une de nos huit priorités est de contribuer à l'amélioration de la performance en renforçant la coopération en matière de formation et de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les exercices. À cette fin, nous sommes en train d'étudier comment nos services pourraient faciliter l'appui des États membres de l'Union européenne à différents types de formation, notamment en matière de droits de l'homme, de droit international humanitaire et d'égalité des sexes, ainsi que d'autres formations pertinentes. Cela implique une coopération plus systématique avec le Collège européen de sécurité et de défense, ainsi qu'avec l'Association européenne des centres de formation au maintien de la paix.

Nous sommes également profondément attachés à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de la stratégie en matière de parité des sexes pour le personnel en tenue qui a été récemment approuvée pour la période 2018-2028, ainsi que de tous les efforts visant à accroître les effectifs féminins et la participation des femmes au maintien de la paix et à prendre en compte les questions de genre à toutes les phases d'analyse et d'élaboration des politiques. Une partie de la solution réside dans l'augmentation du nombre et de la qualité des formations à l'intention du personnel féminin.

Nous avons fait des femmes et de la paix et de la sécurité la première des priorités communes du partenariat stratégique ONU-Union européenne de maintien de la paix et de gestion des crises pour la période 2019-2021, et c'est également une priorité transversale dans tous les domaines de notre coopération. Nos missions et nos opérations dans le monde entier travaillent déjà ensemble sur le terrain pour améliorer la prise en compte des questions de genre dans toutes leurs activités. Nous

faisons le point de la coopération en cours sur le terrain et, comme nous l'avons évoqué à la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, le 29 mars, nous sommes convenus d'organiser à Bruxelles un atelier conjoint ONU-Union européenne sur les facteurs qui permettent de mobiliser davantage de femmes dans tous les rôles et domaines d'expertise et à tous les niveaux du maintien de la paix et de la gestion des crises. L'objectif de cet effort conjoint est de faire fond sur les travaux en cours et les données existantes dans ce domaine, et d'élaborer un ensemble de recommandations pratiques qui seront largement diffusées. Nous espérons encourager une pratique d'échanges réguliers, éclairés et concrets sur les facteurs propices à la participation d'un plus grand nombre de femmes au maintien de la paix entre les États membres de l'Union européenne, les autres pays fournisseurs de contingents et de personnel de police des Nations Unies et les experts dans ce domaine.

Pour terminer, l'Union européenne se félicite que le Secrétaire général António Guterres mette l'accent sur les partenariats – et en particulier sur le partenariat entre l'Union européenne et l'ONU – car ils sont un facteur clef de la paix et de la sécurité mondiales.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que toute la délégation indonésienne, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous vous remercions en outre d'avoir organisé le présent débat public sur la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix des Nations Unies.

Ma délégation tient également à s'aligner sur la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne. Ma déclaration sera très brève et je me limiterai à quelques remarques complémentaires à celles déjà faites au nom de l'Union européenne.

Le débat public d'aujourd'hui s'appuie sur la résolution 2436 (2018), un texte important adopté en septembre dernier. Cette résolution contient des dispositions et des engagements de poids visant à assurer une formation efficace des soldats de la paix des Nations Unies, car c'est un élément qui permet de parvenir à une performance effective et de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel militaire, de police et civil des missions des Nations Unies. De même, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de

maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général, représente une étape importante de plus à l'appui de l'efficacité, de la crédibilité et de l'intégrité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La sûreté, la sécurité et la performance des Casques bleus ont également fait l'objet de discussions au Comité spécial des opérations de maintien de la paix cette année. Bien qu'un consensus se soit dégagé sur ces chapitres spécifiques, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'adopter un rapport de fond général.

En tant que pays engagé sur le long terme à fournir des contingents et du personnel de police, la Slovaquie demeure foncièrement déterminée à améliorer l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en prodiguant une formation préalable au déploiement nationale complète, qui englobe formation linguistique, sensibilisation à la diversité culturelle et prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, entre autres, afin de garantir que nos soldats de la paix soient en sécurité et livrent la meilleure performance possible, et ce, dans les meilleurs délais une fois arrivés sur le théâtre d'opérations.

Pour parvenir à l'aptitude opérationnelle, la Slovaquie a mis au point un système national de formation exigeant qui met l'accent sur les particularités de la mission, les règles d'engagement et la perception de la situation. Il est également d'usage, à l'échelle nationale, d'associer à l'élaboration de scénarios des spécialistes de certains sujets – des personnes ayant déjà été déployées dans des missions – qui font également partie de l'équipe d'évaluation aux fins de la certification du contingent. Les responsables principaux sont informés des derniers faits nouveaux opérationnels et engagent des consultations avec les contingents déployés. En outre, les femmes font partie intégrante des équipes de formation, ce qui leur assure une préparation à la mission et une performance égales à celles des hommes.

Nous nous félicitons du lancement récent d'un système complet d'évaluation des performances dans certaines missions des Nations Unies, notamment au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, où est déployé notre contingent le plus large. Nous espérons que ce système prouvera son utilité pour garantir la déontologie et la discipline qui s'imposent, et qu'il permettra également aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de bénéficier d'un suivi important à cet égard. Dans ce sens, il est absolument indispensable de veiller à une

19-13248 47/77

communication active entre les équipes d'évaluation du Secrétariat, les commandants des forces et les pays fournisseurs concernés. Nous nous félicitons que la commandante de la Force des Nations Unies, la générale Cheryl Pearce, ait l'intention de se rendre en Slovaquie le mois prochain pour observer la formation des soldats de la paix slovaques.

La Slovaquie accueille tout aussi favorablement la mise en place du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, qui contribuera à la planification des capacités, à la réduction des lacunes critiques en la matière et à la transition sans heurt des services entre les États Membres à mesure que leurs déploiements évoluent. Nous pensons que la clef du succès, pour le processus de constitution des forces, réside dans une communication opportune, systématique et ouverte entre toutes les parties prenantes.

Pour terminer, à l'approche de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, le 29 mai, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour dire toute notre gratitude à tous ceux qui portent un casque bleu et servent sous le drapeau des Nations Unies, et pour rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie au service de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (parle en arabe): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous présente tous mes vœux de succès dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance, qui porte sur un des outils les plus importants pour permettre à l'ONU de s'acquitter de ses tâches s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Enfin, je sais gré au Secrétaire général et à tous les intervenants d'aujourd'hui de nous avoir présenté des exposés très utiles.

Conformément à notre vision et au rôle humanitaire que jouent les forces armées jordaniennes – qu'on appelle aussi l'Armée arabe – et la Direction générale de la sécurité, le Royaume hachémite de Jordanie participe depuis de nombreuses décennies aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier, dans lesquelles il a déployé plus de 100 000 hommes et femmes. Tout au long de cette période, le Royaume de Jordanie n'a jamais hésité à participer aux missions des

Nations Unies, en dépit de la difficulté des tâches et de la dangerosité des environnements. Nous sommes un exemple en matière de déontologie et de discipline, et ce, tout en maintenant des niveaux élevés de disponibilité et de compétence, ce que le monde entier reconnaît.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie attache une importance particulière aux efforts qu'a déployés le Secrétaire général pour réformer et restructurer le Département des opérations de maintien de la paix dans le but d'améliorer la performance de ses missions, et il les appuie pleinement. La Jordanie est fière d'avoir été parmi les premiers pays à appuyer l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui est conforme aux principes défendus par notre pays. Nous appuyons également les efforts considérables du Secrétaire général pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la diplomatie préventive.

Du fait de l'évolution constante du concept des missions de l'ONU et de la nature différente des obligations qui en découlent, la Jordanie a créé en 1996 un institut de formation au maintien de la paix en vue de former les officiers, sous-officiers et membres des forces armées jordaniennes, ainsi que les officiers de pays amis et frères. Cet institut a formé, depuis sa création et jusqu'à cette année, 66000 soldats jordaniens et militaires d'autres pays. Il organise aussi plusieurs stages, notamment sur les mécanismes d'action dans les opérations de maintien de la paix, la protection des civils et des enfants, le désarmement, la réhabilitation, le droit international et le droit international humanitaire, entre autres choses. Je rappelle ici que cet institut a commencé dès 2003 à offrir des cours de sensibilisation culturelle, étant donné l'importance de cette question pour le succès des missions de maintien de la paix dans différentes zones de conflit.

La formation se décline en deux parties. La première est dispensée aux participants des pays étrangers amis et vise à les aider à mieux connaître la culture, les us et les coutumes arabes et islamiques, à se familiariser avec la structure sociale, ethnique et familiale, les aspects religieux et les stéréotypes, ainsi qu'à travailler avec les traducteurs et apprendre à négocier, et ce en fonction de la nature de la mission et du lieu où ils seront déployés. La deuxième est dispensée aux forces armées jordaniennes et des pays arabes et vise à les aider à mieux connaître la culture, les coutumes, les traditions et les religions des différents peuples.

S'agissant des activités de police dans les opérations de maintien de la paix, La Direction générale de la sûreté jordanienne a décidé en 2015 de créer un département des opérations de maintien de la paix et d'y rattacher l'Institut de formation de la police au maintien de la paix, l'objectif étant de permettre aux participants d'acquérir les compétences de pointe en matière de police, conformément aux normes internationales existantes. La Jordanie escompte devenir, grâce aux opérations de développement et de restructuration, un centre régional spécialisé dans la formation au maintien et à la consolidation de la paix.

Le Royaume hachémite de Jordanie est attaché à mettre en œuvre le plan d'action pour les femmes et leurs priorités et à renforcer leur participation aux opérations de maintien de la paix à tous les niveaux. Les forces armées jordaniennes – l'Armée arabe – ont atteint à la fin de l'année dernière le taux de 15 % de participation des femmes observatrices et officiers d'état-major. Nous réaffirmons aussi notre appui constant à l'action menée par le Secrétaire général pour appliquer la politique de tolérance zéro s'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le Royaume hachémite de Jordanie continuera d'appuyer les efforts de l'ONU visant à rétablir, à maintenir et à consolider la paix à tous les niveaux. Je rappelle ici que la Jordanie s'est engagée à la Réunion ministérielle sur les opération de maintien de la paix qui s'est tenue en mars dernier à déployer une compagnie d'infanterie mécanisée, une unité d'opérations spéciales, un hôpital de campagne de niveau II et une unité de protection, et ce en plus de ce que le Royaume a déjà fourni. Nous escomptons aussi que l'unité de police jordanienne sélectionnée pour être déployée au sein de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei sera très rapidement opérationnelle. Nous espérons aussi une reprise de la participation du Royaume aux opérations de maintien de la paix, qui a été très réduite ces dernières années du fait de la situation qui prévaut au Moyen-Orient,

Pour terminer, je ne peux que demander la clémence de Dieu pour les soldats de la paix qui ont fait le sacrifice suprême aux fins de l'avènement d'un monde où règnent la paix et la sécurité.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (parle en espagnol): Monsieur le Président, nous nous félicitons

que vous, le Représentant permanent de la République d'Indonésie – un pays qui joue depuis 1957 un rôle actif dans les missions de maintien de la paix et qui est actuellement un des principaux pays fournisseurs de contingents – soyez celui qui préside cet important débat sur le thème « Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix ».

Le thème choisi pour le débat d'aujourd'hui comportent deux questions fondamentales. La première est que les missions de maintien de la paix continuent d'opérer dans des conditions difficiles et avec des mandats plus complexes, incluant l'appui à des processus politiques difficiles, la protection des civils, et l'aide au renforcement des capacités nationales, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. La deuxième est que les attaques asymétriques et le recours à des tactiques terroristes contre le personnel de maintien de la paix sapent l'application des mandats d'appui à la paix et exigent de plus grands efforts pour préserver et garantir leur sécurité. C'est pourquoi l'Équateur réitère son appui aux efforts du Secrétaire général visant une réforme de l'ONU, par laquelle il vise à renforcer la capacité de l'ONU de s'acquitter de ses mandats de manière efficace et effective. Nous saluons aussi sa présence parmi nous à ce débat important, et nous remercions les autres intervenants de leurs exposés et des informations qu'ils nous ont communiquées.

L'Équateur estime également qu'il importe aussi de mettre en lumière les différentes initiatives et actions qui ont été menées au cours de l'année écoulée pour traiter de questions fondamentales, telles que l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, à laquelle notre pays a souscrit; la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies tenue en septembre pour rallier un appui politique, faire en sorte que les missions de maintien de la paix soient plus fortes et plus sûres, et mobiliser un plus grand appui aux fins de solutions politiques et de forces bien structurées, bien équipées et bien formées; et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui bénéficie de l'appui de 151 États Membres, le mien y compris, par laquelle nous réitérons notre engagement collectif en faveur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et réaffirmons la primauté de la politique dans le règlement des conflits et du rôle d'appui joué par les opérations de maintien de la paix à cet égard.

19-13248 **49/77**

Il convient aussi de mentionner le pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de paix et les mesures à prendre pour y faire face, dont l'Équateur est également l'un des signataires. La formation du personnel avant le déploiement est à notre sens essentielle pour contribuer positivement à cet engagement commun. L'application du principe de responsabilité et le renforcement de la coopération internationale sont d'autres éléments que nous jugeons nécessaires pour leur élimination. Toutes ces actions reflètent l'importance vitale que les pays hôtes, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et le Secrétariat continuent, chacun dans son rôle, d'œuvrer avec détermination en vue de revitaliser ces instruments et de garantir des déploiements responsables, plus efficaces et plus efficients des missions de maintien de la paix.

L'Équateur considère que la nouvelle structure de paix et de sécurité qui est en place depuis janvier 2019, l'adhésion de la majorité des États Membres, dont notre pays, à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et l'application du plan d'action pour améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, donneront une impulsion importante à la mise en place d'un système d'évaluation de l'exécution des mandats des opérations de maintien de la paix, renforceront positivement la responsabilité des États Membres et favoriseront la transparence et la comparabilité entre les missions. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétariat ait accepter la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes et assuré que le développement futur de ce vaste système d'évaluation de l'exécution des mandats et son application expérimentale aux opérations de maintien de la paix sera adapté aux demandes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Fidèle à sa volonté d'être un pays de paix, l'Équateur a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix via, surtout, la présence d'observateurs militaires, incluant un personnel féminin, dans plusieurs missions – la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Notre pays s'est engagé à accroître le nombre de femmes participant en qualité d'observateurs militaires. Reconnaissant l'importance de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et

visant à promouvoir l'égalité des sexes au sein des forces armées, nous organisons de façon permanente des séminaires sur le thème : « Genre, femmes, paix et sécurité » au niveau du Centre équatorien de formation au maintien de la paix, une entité spécialisée dans la formation de notre personnel militaire avant le déploiement dans une mission de maintien de la paix.

Pour terminer, l'Équateur, en tant que pays engagé dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles il participe depuis 1952, salue l'engagement des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et rend hommage à la mémoire des hommes et des femmes en tenue et du personnel civil qui ont sacrifié leur vie aux fins de l'exécution des mandats de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Umarov (Kazakhstan) (parle en anglais): Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir si bien débuté votre présidence du Conseil pour le mois de mai, en offrant à tous les membres du Conseil des chemises et en les préparant à la chaleur de l'été d'une manière très originale. Nous vous souhaitons plein succès dans votre présidence avisée du Conseil pour le mois en cours. Nous remercions également la présidence indonésienne d'avoir mis en avant l'importance de renforcer la formation et les capacités afin d'assurer la sécurité et d'améliorer la performance des soldats de la paix et du personnel civil des Nations Unies, qui travaillent dans des conditions extrêmes caractérisées par la violence et le terrorisme. Le bilan humain s'alourdit, et nous rendons hommage à tous ceux qui ont perdu la vie au servirce de la paix. Nous devons veiller à ce que leur sacrifice ne soit pas vain. Nous avons la responsabilité morale de fournir une formation, une préparation et du matériel appropriés à différents niveaux, et ma délégation voudrait faire les propositions suivantes.

Premièrement, nous devons aider les pays fournisseurs de contingents à renforcer leurs propres capacités aux fins des opérations de paix en créant un cadre national de formateurs, en rénovant les centres de formation, en perfectionnant le matériel didactique et en fournissant du matériel de formation.

Deuxièmement, nous devons investir dans des domaines essentiels tels que le génie, l'aviation, le service médical, la logistique, la signalisation et les dispositifs de neutralisation des engins explosifs improvisés. La formation préalable au déploiement en

vue de missions spécifiques, l'assistance technique et consultative, l'entretien et la durabilité du matériel, la planification au niveau stratégique et les compétences de terrain sont tout aussi importants.

Troisièmement, nous devons maîtriser les techniques de communication, les langues, le droit international et le droit humanitaire. À cet égard, il est indispensable de former les composantes civiles qui exécutent des tâches dangereuses au cours des missions sur le terrain, ainsi qu'un plus grand nombre de femmes.

Quatrièmement, nous devons préparer les soldats de la paix aux mesures liées à l'alerte rapide, à l'échange d'informations et, le cas échéant, à l'échange de renseignements, ainsi qu'à la légitime défense. Le nombre de morts ne peut être réduit que si nous comprenons et combattons les sources du conflit. À cet égard, des mesures de prévention primaire peuvent être adoptées en investissant dans l'élaboration d'approches régionales et nationales combinées et en favorisant la coopération entre les États Membres. Nous devons donc nous concentrer sur les meilleurs moyens d'exploiter le potentiel des instruments internationaux à cette fin, notamment la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que le Kazakhstan appuie fermement.

Cinquièmement, nous devons promouvoir les partenariats et les déploiements conjoints, qui peuvent renforcer la crédibilité et l'efficacité des missions des Nations Unies grâce à l'implication des pays, des organisations régionales et de la communauté mondiale. Le Kazakhstan voudrait remercier l'Inde pour son partenariat, qui comprend une formation préalable au déploiement dispensée à la fois en Inde et au Kazakhstan. Nous opérons actuellement au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, aux côtés d'un bataillon indien. Le déploiement conjoint est précieux pour assurer le renforcement des capacités des nouveaux pays fournisseurs de contingents.

Le Kazakhstan accorde une grande attention à la formation en matière de maintien de la paix et au renforcement de ses capacités nationales. Il me plaît d'annoncer que, cette année, les cours sur la protection des civils qui sont dispensés aux officiers d'état-major des Nations Unies dans notre Centre de formation du Partenariat pour la paix (KAZCENT) ont été certifiés et sont accessibles aux pays partenaires. Aujourd'hui, les missions de maintien de la paix ne disposent très souvent pas des technologies nécessaires pour surmonter les menaces violentes qui existent sur le terrain. Il est possible de

remédier à ces défaillances grâce à du matériel, des technologies et des innovations appropriés. À ce sujet, nous voudrions informer le Conseil que le cinquième Colloque du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix se tiendra du 28 au 31 mai à Nour-Soultan. Le Colloque mettra l'accent sur les progrès technologiques visant à assurer la sécurité des soldats de la paix, à renforcer les communications, à améliorer la capacité d'appréciation des situations, à neutraliser les engins explosifs improvisés, à présenter le concept de télésanté et à réduire les impacts environnementaux. Nous voudrions saisir cette occasion pour rappeler une fois de plus aux États Membres, aux organisations internationales, aux groupes de réflexion et aux universités qu'ils peuvent participer au Colloque, qui se tiendra dans notre capitale, afin d'établir et d'améliorer les partenariats qui renforcent la sécurité de nos missions et développent les capacités.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Husni (Soudan) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter l'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et remercier l'Allemagne d'avoir présidé le Conseil en avril. Je tiens également à remercier la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Retno Marsudi, d'être venue au Conseil ce matin. Je félicite le Secrétaire général et les deux intervenants pour leurs exposés.

Le Soudan s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'Observatrice de l'Union africaine.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie alors qu'ils servaient la cause de la paix dans le monde. Leur précieux sacrifice sera toujours reconnu.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, établi par l'ancien général et commandant de la force Carlos Alberto dos Santos Cruz, ont souligné la nécessité de former les soldats de la paix et de renforcer leurs capacités en vue d'améliorer leur performance et d'assurer leur sécurité. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le Secrétaire

19-13248 **51/77**

général – qui a consenti de grands efforts pour réformer le pilier Paix et sécurité dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies – ont tous souligné l'importance de former les soldats de la paix et de renforcer leurs capacités pour mener des opérations de maintien de la paix efficaces, efficientes et robustes. La mise en œuvre de ces engagements est donc vitale pour faire progresser la Déclaration et faire en sorte que nous passions de la parole aux actes.

Les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, sont essentiels pour renforcer les capacités et la formation des soldats de la paix, tant pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine que pour celles des Nations Unies. La rationalisation de la formation et du renforcement des capacités en Afrique est cruciale si nous voulons continuer à n'exclure personne, couvrir toutes les sous-régions africaines sur un pied d'égalité et renforcer la participation des femmes, appuyant ainsi le programme visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et faisant progresser l'approche consistant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains. La prise en compte de la culture, des valeurs et des traditions des pays hôtes est indispensable au renforcement des capacités et à la formation des soldats de la paix afin de les rendre aptes à remplir leur mission et à faire face à la diversité des défis et des mandats sur le terrain. Il est donc essentiel de donner aux perspectives régionales un rôle de premier plan en matière de formation, de renforcement des capacités, de performance, de sûreté et de sécurité.

Les services de renseignement des pays hôtes pourraient également fournir aux soldats de la paix une assistance en matière de prévention, ce qui pourrait contribuer à réduire le nombre de victimes parmi le personnel civil et en tenue. Pour exploiter ces renseignements, nous devons renforcer la coopération et promouvoir la confiance et la coordination entre les opérations de maintien de la paix, le Secrétariat et les pays hôtes. En outre, la transparence et la synergie entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont essentielles pour évaluer et examiner la performance.

Après l'aube nouvelle marquée par sa révolution de décembre, le Soudan se réjouit à la perspective de participer aux prochaines opérations de maintien de la paix, une fois que le retrait progressif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour sera achevé. Nous nous appuyons sur notre longue expérience du personnel militaire de maintien de la paix, y compris notre récente participation à des missions de maintien de la paix et d'observation militaire sous mandat de l'Union africaine aux Comores et sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement au Soudan du Sud, respectivement. La formation de nos soldats de la paix et le renforcement de leurs capacités sont désormais tout à fait indispensables.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Benard Estrada (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la République d'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil.

Nous la remercions d'avoir organisé le présent débat public et fait distribuer la note de cadrage (S/2019/359, annexe) qui constitue la base de nos délibérations. Nous remercions également les intervenants pour leurs exposés sur ce sujet, ô combien important pour garantir le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous partageons l'avis exprimé dans la note de cadrage, selon lequel nous, pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, sommes déterminés à déployer du personnel en tenue bien formé et bien équipé, en vue d'honorer notre engagement collectif de toujours mieux préparer, former et équiper le personnel en adoptant des approches novatrices, y compris le renforcement de la coopération triangulaire et les déploiements conjoints.

Ma délégation reconnaît qu'une formation et une discipline efficaces, avant, pendant et après le déploiement, sont d'une importance critique pour les forces militaires et de police afin qu'elles puissent riposter de façon proportionnée et efficace face aux auteurs d'attaques contre la population civile et défendre le personnel des missions de maintien de la paix.

Il convient de noter que le Secrétariat a élaboré des guides et des modules de formation fondés sur divers scénarios pour la protection des civils notamment, mais qu'il ne dispose pas des éléments nécessaires pour déterminer si la formation a été dispensée efficacement à tous les militaires et policiers déployés. Nous réaffirmons donc notre position selon laquelle le Secrétariat est principalement responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la validation des normes et des conseils en matière de formation au maintien de la paix.

Nous soulignons qu'il importe de traduire dans les langues officielles de l'Organisation les modules de formation spécialisée sur la protection des civils, ainsi que d'autres modules, ce qui est essentiel pour une bonne initiation aux normes et aux exigences applicables aux opérations de maintien de la paix. Ma délégation se félicite de l'accent mis sur le renforcement de la performance et de l'efficacité du personnel en uniforme et du personnel civil de maintien de la paix, mais il est opportun de préciser que cela implique également des responsabilités tant pour le Conseil de sécurité que pour le Secrétariat. Le Conseil de sécurité a reconnu que la formation est l'un des facteurs critiques dont dépend l'exécution efficace de tous les mandats de maintien de la paix.

Depuis juillet 2004, le Guatemala dispose d'un Commandement régional de la formation aux opérations de maintien de la paix (CREOMPAZ) afin de remplir ses engagements dans ce domaine. Nous avons formé un personnel composé d'officiers supérieurs, d'officiers subalternes, de spécialistes et de troupes nationales ainsi que de pays membres de la Conférence des forces armées d'Amérique centrale et d'autres pays amis, qui ont été sélectionnés pour participer aux différentes opérations de maintien de la paix, conformément aux normes établies par l'Organisation.

Le CREOMPAZ est un des centres de formation les plus importants d'Amérique latine qui fait partie de l'Association latino-américaine des centres d'opérations de paix et est certifié par l'ONU depuis 2014. Le haut niveau de formation offert a été démontré par la performance de nos observateurs militaires et de nos officiers d'état-major dans de nombreuses opérations de maintien de la paix, comme en témoignent également les 19 contingents des forces spéciales guatémaltèques déployés à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et, auparavant, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Le CREOMPAZ offre également des cours de logistique avancée aux d'instructeurs des Nations Unies, aux correspondants de guerre des Nations Unies et aux expert militaire en missions de paix, ainsi que des cours sur la perspective de genre dans les opérations de paix et sur les opérations militaro-civiles. À ce jour, le CREOMPAZ a formé 5 880 agents nationaux et 1 652 agents étrangers, soit un total de 7 532 agents. En outre, du personnel féminin a été formé, 390 femmes en tout.

Il convient de rappeler que le Guatemala dispose d'un système d'enseignement militaire constitué par un ensemble d'établissements d'enseignement qui transmettent des connaissances dans le domaine des sciences et des arts militaires, dans leurs différents niveaux et modalités, en s'appuyant sur la philosophie et la doctrine de l'Armée du Guatemala, sous l'autorité du Rectorat de l'enseignement supérieur militaire, en vue de promouvoir et de produire des résultats scolaires et professionnels fondés sur les sciences et la doctrine militaires où sont élaborés des compétences et des valeurs éthiques et citoyennes pour le respect des lois et des traités internationaux, fondés sur la vertu et l'excellence.

Nous tenons à mentionner tous les efforts que le personnel guatémaltèque déploie chaque jour pour s'acquitter pleinement des mandats qui nous sont confiés sur le terrain. Afin de continuer à remplir efficacement ces mandats, il est nécessaire de disposer des ressources financières et humaines nécessaires aux opérations de maintien de la paix. Nous réaffirmons que les mandats du Conseil doivent être clairs, réalistes et réalisables.

Enfin, ma délégation réitère son engagement à fournir des soldats de la paix convenablement formés et compétents afin de poursuivre notre participation sans réserve aux opérations de maintien de la paix et d'être très performants sur le terrain et. Nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer notre position selon laquelle les mandats du Conseil de sécurité sont renforcés et améliorés par les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), qui inclut dans ses rapports annuels une section spécifique sur « les bonnes pratiques et la formation ». Le mandat du Comité des 34 actualise le principe de l'appropriation des opérations de maintien de la paix par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, contribuant ainsi à améliorer les résultats et l'efficacité du personnel en uniforme et du personnel civil de maintien de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc): Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et de vous remercier pour l'organisation et le choix de la thématique de ce débat. La présence de Madame la Ministre des affaires étrangères à cette séance est un fort témoignage du rôle fondamental de l'Indonésie dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

19-13248 53/77

Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration, qui témoigne de son engagement résolu en faveur du maintien de la paix, ainsi que les autres intervenants pour leurs déclarations.

Ce débat vient en effet à point nommé, à un moment marqué par la dynamique créée par l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix ». La Déclaration d'engagements communs qui en découle, reconnait l'importance de la formation pour la performance et la sureté et la sécurité. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts consentis par la présidence, dont la déclaration présidentielle (S/PRST/2019/4) a été adoptée ce matin.

Le Maroc se félicite de cette occasion qui lui est donnée de partager son point de vue sur la question, sous l'angle d'un pays fournisseur de contingents, en mettant en exergue les points suivants :

Premièrement, la responsabilité de dispenser une formation de qualité, à la hauteur des standards onusiens échoit certes aux fournisseurs de contingents, mais comme pour tout élément contribuant au succès des opérations de maintien de la paix, cette responsabilité est partagée, notamment avec le Secrétariat, avec la fourniture de modules et une doctrine adaptée aux réalités de chaque terrain. Nous nous félicitons de l'engagement du Secrétaire général dans ce sens.

Deuxièmement, il est admis que des troupes bien formées sont plus à même de se défendre et de défendre leurs mandats, ce qui impacte leur performance. Or, lorsque l'on se réfère à la notion complexe de performance, il est préférable d'éviter de la lier uniquement à celle des troupes. Là aussi, la performance dépend d'une multitude de facteurs, et la formation, bien qu'importante, n'en est qu'un parmi tant d'autres.

Troisièmement, à l'occasion de son rapport au Comité des 34, le Secrétaire général a informé les États Membres de la nouvelle stratégie du Secrétariat en ce qui concerne la formation, se focalisant sur les trois éléments suivants : le développement et la dissémination de normes de formation, le renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour une formation de qualité et enfin la vérification que les formations soient aux standards onusiens et que seul le personnel dûment formé soit déployé. Ce sont là des engagements qui vont de pair avec ceux des pays fournisseurs de contingents, et qui auront sans aucun doute un impact positif à moyen et long terme.

Quatrièmement, les différents processus existants tels que les conférences ministérielles, les sommets des chefs d'état-major ainsi que de la police ont permis aux États Membres d'annoncer des engagements substantiels dans divers domaines, y compris en matière de formation et de renforcement des capacités. Cette multitude d'engagements doit être gérée de manière appropriée et cohérente, notamment par la mise en place d'un mécanisme de coordination souple, devant rassembler les pays qui offrent des formations avec ceux qui en ont besoin et dont nous saluons la prochaine mise en place, en coopération avec les pays fournisseurs de contingents.

Cinquièmement, dans le cadre de notre engagement collectif à promouvoir la participation des femmes dans le maintien de la paix, nous devons nous assurer qu'elles puissent bénéficier de toutes les formations nécessaires.

Le Maroc est persuadé qu'il peut apporter une contribution significative dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. En effet, participant aux opérations de maintien de la paix depuis les années 60, mon pays a pu développer une expertise reconnue et appréciée dans ce domaine. À ce titre, il a été le premier pays fournisseur de contingents déployé en Côte d'Ivoire, mais également en République centrafricaine. Par ailleurs, le Maroc est lié par des accords de coopération militaire avec plus d'une trentaine de pays africains, accueillant des soldats de toutes catégories poursuivant des formations dans l'ensemble des spécialités militaires, y compris les formations pré-déploiement.

Compte tenu de cette expérience, le Maroc se tient prêt à répondre favorablement à toute sollicitation émanant d'un autre pays fournisseur de contingents. Au-delà du principe de coopération Sud-Sud, qui demeure une priorité de sa politique étrangère, le Maroc est convaincu que les pays fournisseurs de contingents ayant besoin de formation ou de renforcer leurs capacités bénéficieront de l'expérience dans le maintien de la paix du pays qui propose des formations.

Prenant en considération les besoins du moment ainsi que les nouvelles méthodes de coopération, le Royaume du Maroc s'apprête à abriter incessamment, dans le cadre de partenariats triangulaires, deux formations critiques dans les domaines médical et du génie. Ces formations seront destinées principalement aux pays francophones, sachant qu'il existe toujours un manque flagrant de formations destinées à cette catégorie de pays, alors même que de nombreuses missions sont

déployées dans l'espace francophone. Enfin, je voudrais souligner l'importance de la coopération triangulaire entre les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que le renforcement de cette coopération aura un impact positif sur l'ensemble des aspects du maintien de la paix.

Pour conclure, j'aimerais saisir cette occasion pour rendre un hommage appuyé à l'ensemble du personnel civil et militaire déployé au sein des missions onusiennes, qui exerce souvent dans des conditions difficiles et au péril de sa vie.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (parle en espagnol): C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela que de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés sur un thème aussi important, sachant que 88 % du personnel de maintien de la paix déployé sur le terrain est originaire de pays non alignés et que les 10 plus grands fournisseurs de contingents militaires — parmi lesquels l'Indonésie — sont tous membres du Mouvement.

Nous félicitons la Ministre Retno Lestari Priansari Marsudi et souhaitons plein succès à sa délégation dans la conduite des travaux du Conseil de sécurité durant le présent mois.

Tout ce qui a trait à l'efficacité et à l'efficience des opérations de maintien de la paix est important, y compris la formation et le renforcement des capacités du personnel déployé sur le terrain. Nous soulignons la nécessité de créer une alliance pour le partage des responsabilités entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police et le Secrétariat afin de mener des évaluations objectives et de tirer tout le potentiel des mandats et des opérations. Nous avons besoin de mandats clairs et viables qui soient à la mesure des problèmes sur le terrain. Nous y parviendrons en assurant une coopération continue, approfondie et représentative, y compris avant le renouvellement des mandats.

En avril 2018, les ministres du Mouvement des pays non alignés ont réaffirmé leur position à propos des opérations de maintien de la paix, qui doivent être menées dans le strict respect de la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, ils ont souligné que le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance des États ainsi que de non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont fondamentaux pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le respect des principes du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, est essentiel à la réussite des opérations, en particulier celles qui ont des mandats de protection des civils. Les opérations doivent s'appuyer sur un processus politique participatif bien planifié et fondé sur l'appropriation nationale, avec l'appui de la communauté internationale et le consentement des parties concernées. En d'autres termes, les opérations ne doivent pas servir d'option de remplacement pour éliminer les causes profondes des conflits ou gérer les conflits en cours.

Nous accueillons avec satisfaction l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. dont l'objectif est de garantir que des efforts seront déployés pour améliorer l'efficacité des opérations afin de répondre aux réalités qui évoluent. Le Mouvement se tient également prêt à œuvrer à la création d'un cadre de mise en œuvre pratique et intégré conformément à la feuille de route du Caire afin d'améliorer la performance du maintien de la paix, de la définition des mandats au retrait. Nous sommes déterminés à fournir du personnel en uniforme après l'avoir formé et équipé de manière adéquate, ainsi qu'à participer à un effort collectif pour mieux préparer, former et équiper ce personnel sur la base d'approches novatrices.

Nous signalons que s'il existe un lien entre la performance et la sécurité du personnel de maintien de la paix, il convient d'évaluer la performance de la mission dans son ensemble, et pas uniquement celle des contingents. Nous estimons que des mandats correctement définis, réalistes et réalisables, la volonté politique, le leadership et l'application du principe de responsabilité, la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes, la planification et les directives opérationnelles, le renforcement des capacités et la formation sont les éléments qui garantissent la bonne exécution des mandats des missions.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, nous exprimons notre volonté d'augmenter le nombre de femmes civiles et en uniforme déployées au sein des opérations, notamment

19-13248 55/77

à des postes clefs, afin de garantir une participation pleine et sur un pied d'égalité des femmes à toutes les étapes des processus de paix. Nous sommes conscients que la présence de femmes militaires, de policières et de civiles sur le terrain envoie un message important aux communautés d'accueil en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ce qui contribue à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous réaffirmons notre appui à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris le pacte facultatif et le cercle de dirigeantes et de dirigeants.

Pour terminer, le Mouvement rend hommage au travail qu'accomplissent les effectifs de maintien de la paix, ces hommes et ces femmes qui exercent leur tâche dans des conditions souvent difficiles, dans le contexte de conflits armés, mettant leur vie en péril au quotidien. Nous les remercions sincèrement, de même que ceux qui ont perdu la vie en s'acquittant de leur devoir, en défendant le drapeau de l'ONU et la cause de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (parle en anglais): Je tiens en premier lieu à féliciter la République d'Indonésie d'avoir organisé ce débat public, et je suis certain que sous votre présidence, Monsieur le Président, le Conseil de sécurité continuera de développer cet important sujet.

La Roumanie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

Compte tenu des nombreux problèmes auxquels notre monde est confronté de nos jours, le maintien de la paix reste un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU, et il incarne un important mandat multilatéral et un symbole de solidarité internationale en vue de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales. La Roumanie a un attachement de longue date aux valeurs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'au lien entre paix, développement et justice, qui est également sa devise en tant que pays candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. En tant qu'actrice de la sécurité, la Roumanie attache une grande importance à l'efficacité de l'action que mène l'ONU pour parvenir à la paix et la stabilité. Depuis 1991, lorsque les premiers soldats de la paix roumains ont été déployés au sein de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et

le Koweït, plus de 12 500 militaires, policiers et personnels de protection rapprochée roumains ont servi sous le drapeau bleu dans le monde entier au sein de 25 missions des Nations Unies.

Avant d'être déployés dans les missions des Nations Unies, les soldats de la paix roumains suivent une formation spéciale qui visent à développer trois compétences principales : la capacité de communiquer dans un contexte professionnel en anglais ou en français, la capacité d'effectuer des tâches dans les missions en fonction du mandat desdites missions, et la capacité d'appliquer les techniques de premiers secours.

La Roumanie a également pris des mesures concrètes pour la formation d'officiers étrangers. On peut citer à titre d'exemple le cours supérieur international, proposé à l'École des officiers de la Gendarmerie roumaine, qui est dispensé en français conformément aux normes des Nations Unies et comprend la version la plus récente du matériel de formation préalable au déploiement. Ce cours a permis de former plus de 240 officiers francophones de 28 pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

En outre, le Service roumain de protection et de garde est le seul service au monde qui fournit des unités de protection rapprochée assurant la protection de hauts fonctionnaires de l'ONU. Les agents suivent, avant leur déploiement, le cours de protection rapprochée, dispensé dans le cadre de la coopération entre le Service et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Depuis sa création il y a 10 ans, plus de 300 agents de sécurité des Nations Unies de différents pays ont été formés dans les locaux de ce centre en Roumanie.

La Roumanie contribue au mécanisme de coordination souple des Nations Unies par le biais d'une équipe mobile de formation axée sur l'intégration des questions de genre dans les domaines de la sécurité et de la défense. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix, qui conjugue complémentarité, synergie et cohérence afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi que leurs résultats.

La Roumanie a apporté une contribution notable à l'élaboration du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix. Elle a, en effet, mis à disposition des experts nationaux en formulation de doctrines, qui ont participé à des groupes de travail

en ligne chargés de mettre au point les documents d'orientation sur les sujets considérés comme prioritaires par les missions des Nations Unies. À cet égard, les instructeurs roumains certifiés par l'ONU, qui sont actuellement déployés dans des missions en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, sont prêts à participer à la sélection des effectifs de police venus d'États Membres afin d'améliorer l'adéquation des compétences aux besoins spécifiques des missions.

La Roumanie fournit également des experts militaires aux unités d'aviation et de génie pour qu'ils participent à des groupes de travail en ligne coordonnés par le Bureau des affaires militaires afin d'améliorer et de mettre à jour les manuels et directives spécifiques des unités militaires des Nations Unies publiés par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, l'objectif étant d'appuyer la disponibilité des capacités de maintien de la paix et la formation préalable au déploiement.

Mon pays est pleinement attaché à la résolution 2436 (2018), car nous considérons que l'amélioration de la performance doit continuer à orienter nos efforts communs, ce qui exige davantage de formation et d'éducation. Nous estimons que si les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police restent responsables de la formation préalable au déploiement conformément aux normes de l'ONU, il incombe collectivement aux États Membres et au Secrétariat d'assurer la sécurité et la performance du personnel militaire et de police sur le terrain.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Srivihok (Thaïlande) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je remercie la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé ce débat opportun. La poursuite du dialogue et des débats sur ce sujet est essentielle si nous voulons assurer le succès de l'initiative Action pour le maintien de la paix, après être parvenus à un quasiconsensus sur les engagements communs en septembre dernier. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs exposés très utiles.

Le maintien de la paix des Nations Unies est essentiel pour faire progresser la paix et la sécurité, protéger les droits de l'homme et jeter les bases du développement. Il est dès lors indispensable que toutes les parties prenantes veillent à appuyer de façon optimale les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le contexte opérationnel de plus en plus difficile que nous connaissons aujourd'hui. À la lumière de ces considérations, l'ASEAN tient à faire les observations suivantes.

Premièrement, nous avons besoin de partenariats plus solides et d'une approche mieux coordonnée. Nous appuyons le renforcement des partenariats à tous les niveaux. Nous soulignons, en outre, l'importance de la collaboration régionale et sous-régionale en matière de formation et de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences des missions en matière de maintien de la paix.

Par exemple, le Groupe de travail d'experts en opérations de maintien de la paix se réunit chaque année à l'occasion de la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus pour examiner les principaux défis rencontrés dans le domaine du maintien de la paix et échanger des idées sur la manière dont les États membres pourraient renforcer la mise en œuvre de leurs mandats sur le terrain. Nous poursuivons également nos efforts au sein des instituts de maintien de paix de l'ASEAN afin de promouvoir l'innovation, le renforcement des capacités et la collaboration en matière de formation dans le cadre du déploiement des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, l'exécution efficace et effective d'un mandat dépend de la qualité et des capacités des soldats de la paix. Veiller à ce que les Casques bleus respectent les normes des Nations Unies avant et pendant le déploiement est la priorité de tout un chacun. Les pays de l'ASEAN accueillent à tour de rôle la nouvelle formation proposée dans le cadre du projet de partenariat triangulaire aux participants de la région Asie-Pacifique, afin de fournir une formation opérationnelle au maintien de la paix de grande qualité. L'Indonésie succèdera au Viet Nam pour accueillir cette formation en 2020.

Collectivement, nous mettons en commun nos ressources et notre savoir-faire en tirant parti de nos compétences, de nos capacités et de nos expériences communes pour parvenir aux résultats souhaités dans le cadre de la formation relevant de ce projet de partenariat. Le fait que les femmes sont éminemment qualifiées pour

19-13248 57/77

participer à tous les aspects des opérations de maintien de la paix, y compris aux postes les plus élevés, ne fait l'objet d'aucun débat. C'est pourquoi l'ASEAN appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix relèvent de notre responsabilité à tous. Toutes les parties prenantes au maintien de la paix ont pour responsabilité de veiller à ce que les mandats des missions soient réalistes, les ressources suffisantes, la formation utile et l'administration efficace afin d'assurer le succès des missions de maintien de la paix.

Chaque partie prenante a sa part de responsabilité pour assurer la sécurité des soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. Le moyen le plus direct et le plus efficace d'y parvenir passe par la formation et la fourniture d'un équipement adéquat afin de répondre aux besoins de la mission. Tout en réaffirmant les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies, il est primordial d'assurer la sécurité des soldats de la paix sur le terrain afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions avec compétence et en toute confiance. Le Conseil de sécurité peut être assuré que l'ASEAN reste déterminée à renforcer le travail et la qualité de ses soldats de la paix, et contribuera efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vais maintenant m'exprimer à titre national.

Premièrement, la Thaïlande est déterminée à faire en sorte que les soldats de la paix thaïlandais soient correctement préparés, formés et équipés pour relever les défis auxquels ils seront confrontés sur le terrain. En étroite collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Thaïlande prépare l'organisation du cours régional de formation sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé, qui se tiendra en juillet.

Deuxièmement, la Thaïlande continuera d'envisager le maintien de la paix dans une perspective globale et centrée sur l'être humain. La paix n'est pas un objectif isolé. Elle dépend du développement durable et du respect des droits de l'homme.

Pour terminer, une bonne planification, des ressources adéquates et un personnel compétent sont indispensables au succès de toute opération de maintien de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Vaultier Mathias (Portugal) (parle en anglais): Le Portugal s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui offre au Conseil de sécurité une excellente occasion de faire le point sur la résolution 2436 (2018) et d'examiner certains des engagements et promesses formulés à la récente Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix. Ces dernières années, nous avons constaté que les missions de maintien de la paix opèrent dans des conditions de sécurité de plus en plus difficiles. Toutefois, cela ne diminue en rien notre responsabilité collective de déployer les soldats de la paix des Nations Unies en leur garantissant la plus grande sécurité possible dans l'exercice de leur mandat. Malheureusement, les 10 dernières années de maintien de la paix des Nations Unies ont été particulièrement tragiques, puisque le nombre de morts a été extrêmement élevé. À cet égard, les efforts déployés par l'ONU et ses États Membres tout au long de l'année 2018 pour renforcer la sécurité des soldats de la paix ont permis de réduire considérablement le nombre de décès l'an dernier. Nous espérons que ces efforts se poursuivront en vue de ramener ce chiffre à zéro.

L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont une preuve supplémentaire de notre détermination à améliorer les résultats du maintien de la paix, ce qui dépend largement de la formation des soldats de la paix.

En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, le Portugal estime que la formation est une priorité absolue en raison de ses effets directs, non seulement sur la sécurité de nos soldats de la paix et des missions auxquelles nous participons, mais aussi sur la conduite et l'exécution des tâches prescrites. C'est pour cette raison que nos militaires et notre personnel de police satisfont aux normes les plus élevées en matière de formation, qui comprend notamment des modules sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et qui met l'accent sur des questions comme les règles d'engagement, la protection des civils et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous

investissons également dans la formation préalable au déploiement et dans la formation en cours de mission pour mettre à la disposition de nos membres du personnel en tenue les outils dont ils ont besoin pour opérer dans leurs zones de déploiement spécifiques.

Je voudrais attirer plus particulièrement l'attention sur le rôle de nos soldates de la paix au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, où elles participent aux opérations de combat dans un environnement de sécurité très instable et difficile. Nous sommes prêts à partager nos expériences et nos meilleures pratiques alors que nous cherchons des moyens d'accroître le nombre de femmes et de renforcer leur rôle dans les opérations de maintien de la paix à la lumière du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Dans ce contexte, le Portugal est résolu, en collaboration avec le Département des opérations de paix, à étudier la possibilité d'organiser des cours de formation mixtes sur les capacités de direction, dont les participants seraient pour moitié des hommes et pour moitié des femmes.

Une autre expérience positive qu'il convient de mentionner ici est notre participation à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, aux côtés de la Belgique, du Danemark et de la Norvège, où nous avons mis en œuvre le concept de rotation du groupe des transports aériens. Cette définition structurée et coordonnée de nos besoins et de nos capacités est un exemple manifeste de bonne coopération entre Membres de l'ONU.

Pour ce qui est de l'avenir, nous estimons que le rapport Santos Cruz contient l'ensemble le plus complet de recommandations pour promouvoir la formation et par conséquent, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. L'une des forces de ce rapport est qu'il recommande au Secrétariat et aux États Membres de trouver des moyens d'intégrer les politiques dans différents domaines, notamment en ce qui concerne les services médicaux, les engins explosifs improvisés et les solutions technologiques. De telles synergies pourraient grandement contribuer à améliorer les conditions de sécurité et l'efficacité de l'ensemble des soldats de la paix.

Enfin, nous sommes prêts et disposés à partager nos expériences et les enseignements que nous en avons tirés, notamment en aidant à former des contingents et du personnel de police fournis par d'autres pays. À cet égard, et en particulier dans le cadre de notre coopération dans le secteur de la défense avec les membres de la Communauté des pays de langue portugaise, nous sommes en train d'étudier les moyens par lesquels les connaissances que nous avons collectivement accumulées peuvent contribuer à améliorer la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) : D'emblée, Djibouti félicite la délégation de l'Indonésie, conduite par S. E. M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, pour la tenue de cet important événement sur le thème « Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix ».

Le Secrétaire général, M. António Guterres a, dès le début de son mandat, souligné le rôle vital des opérations de maintien de la paix dans l'architecture de paix et de sécurité. C'est un investissement crucial, a-t-il réaffirmé, en ce que, pour reprendre ses termes, un nombre incalculable de vies ont été sauvées au cours des sept décennies passées grâce aux opérations de maintien de la paix et de nombreuses familles ravagées par la guerre ont pu prendre un nouveau départ. Des économies entières ont été restaurées et des nations reconstruites. Si des divergences et des nuances persistent dans l'approche visant à renforcer les opérations de maintien de la paix, on peut sans nul doute se féliciter qu'il y ait un consensus fort en vue d'un investissement accru dans la formation et le renforcement de capacités. De la même manière, il va sans dire que la formation au maintien de la paix est un investissement stratégique qui permet au personnel militaire, policier et civil des Nations Unies de s'acquitter efficacement d'une mission de plus en plus ardue et parfois périlleuse.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'année dernière, nous avons célébré le soixantedixième anniversaire du maintien de la paix. Cette année a été marquée par plusieurs événements déterminants, comme la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, l'initiative Action pour le maintien de la paix, que Djibouti a signée, et la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. De toute évidence, l'écart se creuse entre la doctrine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la réalité sur le terrain. Les opérations de maintien de la paix sont souvent confrontées à toute une série de défis complexes. Ces défis peuvent paraître

19-13248 **59/77**

insurmontables dans des environnements à haut risque, où les opérations de paix des Nations Unies et les opérations de paix régionales sont de plus en plus déployées. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer nos politiques et procédures afin de mieux nous adapter à l'évolution de la réalité.

(l'orateur reprend en français)

Qu'il me soit permis de souligner l'attachement de Djibouti à la question des opérations de maintien de la paix, avec une contribution près de 2 000 hommes en Somalie, une unité de police constituée au Darfour et des femmes et des hommes sur d'autres terrains de paix onusiens. La présence djiboutienne est une manifestation concrète de notre attachement à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Dans mes observations au Conseil aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur les quatre points suivants.

Premièrement, l'ONU et la communauté internationale doivent promouvoir une coopération et une cohérence stratégique accrues, dans le cadre de la prévention des conflits, notamment en Afrique. Un processus de planification et de définition des mandats conjoints des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité est essentiel pour garantir l'efficacité de ces opérations. Il faut plus de consultations en temps réel, avec l'Union africaine, mais aussi les organisations sous-régionales, avec, entre autres, des évaluations et des analyses conjointes afin de recommander aux organes décisionnels des options cohérentes. Ces interactions régulières doivent porter une attention accrue aux menaces nouvelles et aux moyens de renforcer les partenariats afin de mieux y faire face.

Deuxièmement, aujourd'hui, une formation de qualité et le renforcement des capacités sont indispensables pour améliorer la sécurité, la sûreté et la performance de nos soldats de la paix sur le terrain. À cet égard, Djibouti, sous l'égide de S. E. M. le Président Ismaël Omar Guelleh, s'est engagé à continuer à jouer un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine, en réaffirmant son engagement à fournir du personnel bien formé et bien équipé et à appuyer l'élaboration et la tenue de séances de formation au maintien de la paix. Nous nous sommes engagés, durant la dernière Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, tenue à New York, à mettre à disposition un centre de formation destiné au renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents.

Troisièmement, sur un total de 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, neuf sont déployées en Afrique, et ces missions représentent plus de 80% du personnel en uniforme et des ressources financières approuvées. Trois de ces missions sont déployées dans des théâtres francophones. Celles-ci représentent plus de la moitié du personnel en uniforme policier et militaire actuellement en service. Cependant, la contribution francophone reste largement en dessous des aspirations. Il apparaît donc crucial que les pays contributeurs francophones soient davantage informés des différents aspects liés aux contributions, particulièrement suite à la nouvelle réforme. À ce titre, mon pays compte organiser, avec le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, en étroite collaboration avec les Gouvernements canadien, français et irlandais et avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, un séminaire de deux jours, les 24 et 25 juin prochains, à Djibouti. Ce mécanisme de coordination souple permettra de sensibiliser les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police francophones aux différents enjeux relatifs à leur contribution, y compris féminine, aux opérations de maintien de la paix onusiennes.

Quatrièmement, à l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous réaffirmons également le rôle important que les femmes peuvent jouer dans les opérations de maintien de la paix. Par conséquent, nous nous félicitons des efforts en cours garantissant l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans toutes les opérations de maintien de la paix.

Nous ne saurions suffisamment souligner le lien étroit entre l'appui logistique et la santé et la sécurité des opérations de maintien de la paix, d'où l'importance d'une préparation adéquate de la planification opérationnelle de la logistique, de l'approvisionnement, des transports, des services maritimes et aériens et du support logistique médical. Les outils existent, le corpus réglementaire fondamental est également en place. Aux États Membres de s'assurer avant déploiement que les unités soient structurées, professionnelles et véritablement opérationnelles.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que S. E. M^{me} Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, d'avoir organisé

aujourd'hui le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix ».

C'est une question qui prend toujours plus d'importance, en particulier à la suite de l'impulsion insufflée par l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. L'objectif premier de cette initiative est d'améliorer l'efficacité du système de maintien de la paix face à l'évolution des contextes opérationnels, en renouvelant l'engagement commun de tous les acteurs, c'est-à-dire les États Membres, le Conseil de sécurité, les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les partenaires régionaux et les bailleurs de fonds.

Il existe sans aucun doute une corrélation importante entre le fait d'assurer la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix, d'une part, et le renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la performance des Casques bleus, de l'autre. Dans le même temps, nous devons reconnaître que la formation et le renforcement des capacités ne sont que deux facteurs habilitants parmi d'autres. Outre les aspects opérationnels, il faut tenir compte des facteurs politiques, en particulier le fait que le maintien de la paix est en définitive un outil d'appui au règlement politique des conflits, et que faire en sorte que les opérations de maintien de la paix aient une incidence politique renforcée peut fournir l'environnement propice à une paix et une stabilité durables.

Sans des mandats clairement définis et vérifiables, dotés de priorités bien établies et de ressources adéquates, la formation et le renforcement des capacités des contingents ne produiront pas les résultats escomptés. C'est pourquoi il importe d'adopter une approche globale vis-à-vis de la question de la sécurité, de la sûreté et de la performance des soldats de la paix, une approche qui tienne compte des éléments politiques et opérationnels pertinents, depuis la conception du mandat d'une opération de maintien de la paixjusqu'à la stratégie de sortie prévoyant la réduction progressive de ses effectifs avant son retrait complet, en passant par son renouvellement et son examen.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que les initiatives de réforme du maintien de la paix des Nations Unies privilégient le renforcement des capacités, alors même que nombre de ces initiatives – telles que l'Agenda pour la paix de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, le rapport dit Brahimi du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations

Unies, publié en 2000 (voir S/2000/809), le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par l'actuel Secrétaire général — couvrent toutes sortes de dimensions du maintien de la paix qui ne se bornent pas aux aspects techniques et opérationnels. Toutes ont souligné l'importance de définir une stratégie politique globale et une vision claire pour parvenir à une paix durable.

L'Égypte a toujours été déterminée à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et a toujours compté parmi les principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Elle a également été un des premiers pays à appuyer l'initiative du Secrétaire général sur la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et contribue activement à sa mise en œuvre. Mon pays a organisé la conférence régionale de haut niveau sur l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix qui s'est tenue au Caire en novembre 2018, et qui a permis aux grands pays africains et arabes qui fournissent des contingents d'échanger leurs vues sur cette question très importante.

Cette conférence a également débouché sur la feuille de route du Caire visant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, de la définition du mandat jusqu'au retrait, sorte de guide pratique et équilibré pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général. La feuille de route inscrit les opérations de maintien de la paix dans un cadre global commun qui réunit tous les acteurs d'une manière objective et équilibrée. Cela inclut le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États Membres – qu'ils soient bailleurs de fonds ou fournisseurs de contingents ou de personnel de police – ainsi que les pays hôtes des missions de maintien de la paix. La feuille de route du Caire considère les missions depuis les phases initiales de leur conception jusqu'à l'exécution de leur mandat. Elle fournit également, à l'intention de toutes les parties prenantes, certaines recommandations pratiques concernant la formation et le renforcement des capacités. Qu'il me soit permis de mettre certains éléments spécifiques en exergue.

Premièrement, les États Membres et le Secrétariat doivent mettre en œuvre le mécanisme de coordination souple afin d'évaluer les besoins de formation et d'adapter la formation préalable au déploiement aux situations

19-13248 **61/77**

et aux environnements opérationnels dans lesquelles seront accomplies les tâches assignées.

Deuxièmement, les États Membres et le Secrétariat doivent mettre au point le matériel pédagogique requis pour la formation préalable au déploiement et la formation dispensée en cours de mission, afin de renforcer la prise de conscience et de tirer les enseignements des expériences antérieures.

Troisièmement, les États Membres doivent envisager des mécanismes de financement qui répondent aux besoins spécifiques de formation du maintien de la paix. Le Secrétariat doit recenser les déficits de financement en matière de formation et de renforcement des capacités.

Au cours de la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui s'est tenue le 29 mars, l'Égypte s'est engagée à verser des contributions pour la formation et le renforcement des capacités. Son annonce la plus importante a été la promesse d'organiser une session de formation des formateurs sur la fourniture d'une protection complète aux civils, qui se tiendra au Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Les discussions sont en cours avec le Secrétariat sur les modalités d'organisation, au second semestre de cette année, de cet atelier de formation auquel assisteront les principaux pays fournisseurs de contingents.

L'Égypte s'est également engagée à organiser une session de formation à l'intention des observateurs militaires africains, ainsi qu'une session de formation des formateurs sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le respect des traités et politiques adoptés par l'ONU et l'Union africaine. Ces formations s'inscriront en complément des formations déjà organisées par le Centre du Caire cette année, sachant qu'il est envisageable d'en élargir la portée à l'avenir. En plus de fournir des équipes itinérantes de formation pour assurer les formations dispensées en cours de mission sur les questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, nous nous sommes également engagés, par l'intermédiaire du Centre du Caire, à traduire en arabe le matériel pédagogique sur la protection des civils.

Pour terminer, je voudrais remercier une fois de plus la présidence du Conseil d'avoir convoqué cette importante séance en cette période extrêmement critique et difficile pour les opérations de maintien de la paix. Elle nous oblige tous à travailler de concert pour que les opérations de maintien de la paix soient davantage adaptées à leurs objectifs et mieux à même d'atteindre le but recherché.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Nason (Irlande) (parle en anglais): Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Tout comme l'Indonésie, mon pays a aussi une longue et fière tradition en matière de maintien de la paix. Pour tout pays fournisseur de contingents, assurer la sécurité de ceux que nous déployons sur le terrain sera toujours la préoccupation première. Je voudrais ici rendre hommage à tous les soldats de la paix des Nations Unies qui ont consenti le sacrifice ultime en notre nom.

La sécurité est importante non seulement pour nos soldats de la paix sur le terrain et pour leurs gouvernements et leurs proches, mais aussi pour l'appui plus large aux missions de maintien de la paix en général. C'est pourquoi la formation et le renforcement des capacités sont si importants, et c'est pourquoi les Forces de défense irlandaises sont de plus en plus profondément engagées dans ce domaine. C'est pourquoi aussi l'Irlande a si énergiquement appuyé le programme de réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies lancé par le Secrétaire général et son initiative Action pour le maintien de la paix, ainsi que la Déclaration d'engagements communs. La formation et le renforcement des capacités sont la clef de voûte de ce programme, et il est clair que favoriser leur mise en œuvre représente une responsabilité partagée.

À notre sens, la nature de plus en plus complexe des conflits expose inévitablement nos courageux soldats de la paix à de plus grands dangers. Qu'il s'agisse de faire en sorte que nos soldats de la paix soient plus en sécurité ou que les missions soient plus efficaces, la fourniture d'une formation de qualité et le renforcement des capacités sont essentiels. En d'autres termes, il n'est vraiment pas possible d'avoir l'un sans l'autre.

Je voudrais mettre brièvement en lumière certaines des façons dont mon pays, l'Irlande, s'efforce d'aider à renforcer les capacités et à répondre aux besoins spécifiques en matière de formation.

Le mois dernier, l'Irlande a eu le plaisir d'accueillir des soldats de pays qui, comme nous, fournissent des contingents pour une formation sur la protection des civils. La protection des civils n'est pas pour nous une notion abstraite. L'expérience que nous avons acquise

en plus de 60 années de participation ininterrompue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies nous a appris combien il importe que les soldats de la paix engagent le dialogue avec les communautés sur le terrain, en particulier avec les femmes, les enfants et les groupes vulnérables.

Nous voulons aussi veiller à ce que nos contingents soient formés à s'attaquer à la question de la violence sexuelle et fondée sur le genre. L'Irlande dispense une formation adaptée aux contingents chargés du maintien de la paix sur la meilleure façon d'enquêter sur ces questions.

En tant que Coprésidente du Groupe de travail sur le renseignement militaire des Nations Unies, l'Irlande s'efforce de donner une meilleure image du renseignement dans le contexte du maintien de la paix, ce qui permet d'aider les missions à s'acquitter plus efficacement de leur mandat et, surtout, concourt à atténuer les risques.

L'Irlande dispense actuellement, en partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, deux programmes de formation qui aideront le personnel à neutraliser les engins explosifs, tels que les engins improvisés et les mines antipersonnel.

Les partenariats et l'échange de données d'expérience sont, à notre sens, essentiels pour identifier les lacunes en matière de capacités et, plus important encore, pour les combler. Nous voulons faire en sorte que les aspects pratiques et administratifs du déploiement de soldats de la paix ne constituent pas des obstacles à l'engagement. L'Irlande s'attèle aux préparatifs d'un séminaire sur cette question précise, qui doit se tenir à Djibouti en juin. Il nous faut aussi oeuvrer pour exploiter au mieux les possibilités de collaboration et de partenariat avec des organisations régionales telle que l'Union africaine. Dans le cadre de l'Union européenne, l'Irlande a présenté un document de réflexion, recommandant à nos partenaires, pays fournisseurs de contingents, de travailler ensemble sur les questions de déploiement.

Comme nous le savons tous, la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix a un impact positif non seulement sur la mission elle-même, mais aussi sur la population locale où sont déployés nos soldats de la paix. Voilà pourquoi l'Irlande travaille énergiquement à appuyer la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue, tout en nous efforçant d'atteindre nos propres

cibles et d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix à tous les niveaux. Nous voudrions saisir cette occasion pour engager les partenaires à désigner des femmes pour participer aux cours de formation que dispene l'Irlande préalablement au déploiement.

La sécurité sur le terrain signfie qu'en tant que pays fournisseurs de contingents, nous aussi devons demander à nos propres soldats de la paix de se conformer aux normes les plus élevées et d'éliminer tout comportement qui nuit aux populations que nous cherchons à protéger. C'est selon nous essentiel pour la crédibilité et la légitimité de l'Organisation. Le Premier Ministre irlandais Leo Varadkar est fier de faire partie du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face.

Le maintien de la paix est partie intégrante de l'identité de l'Irlande ici à l'ONU. Comme le Premier Ministre l'a dit ici à l'ONU l'année dernière, en Irlande, nous sommes aussi fiers du béret bleu que nous le sommes de la harpe ou du trèfle (voir S/PV.8382). Dans mon pays, nous avons une expression gaélique qui dit « Ar scáth a chéile a mhaireann na daoine », que je traduirais ainsi : « Nous vivons dans les abris les uns des autres, non à l'ombre les uns des autres ». C'est le message que les soldats de la paix irlandais délivrent chaque jour sur le terrain, que ce soit en protégeant les populations civiles ou en aidant à renforcer les capacités des autres pays fournisseurs de contingents. C'est la philosophie que nous respecterons et appliquerons si nous avons la chance d'être élus pour siéger à cette table pour la période 2021-2022.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle* en anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier les personnalités qui ont présenté des exposés de leurs communications pénétrantes.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais féliciter l'Indonésie d'avoir fait du maintien de la paix, et en particulier du renforcement de la sûreté et de la sécurité et de l'amélioration de la performance, une priorité de sa présidence du Conseil. Ce débat capital nous permet d'échanger des vues sur des sujets aussi importants que la formation et le renforcement des capacités.

19-13248 **63/77**

Je ne dis rien de nouveau en affirmant qu'une formation adéquate améliore la performance des soldats de la paix et que, combinée à un bon matériel, elle renforce la sûreté et la sécurité et réduit les risques de pertes en vies humaines. Une formation de haute qualité préalable au déploiement et en cours de mission est essentielle pour la bonne exécution des mandats de maintien de la paix.

Mais nous avons tout à gagner si nous parvenons à passer des paroles aux actes.

Pour relever les défis auxquels les activités de formation et de renforcement des capacités restent confrontées, je voudrais mettre l'accent sur trois éléments. Premièrement, le cadre de l'Action pour le maintien de la paix; deuxièmement, le passage des engagements à l'action; et, troisièmement, les pratiques optimales.

Premièrement, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souscrite au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, jouit d'un large appui auprès des États Membres. Nous jugeons également très encourageantes les mesures que le Secrétariat est en train de prendre pour promouvoir l'initiative Action pour le maintien de la paix et guider ces efforts. La Déclaration d'engagements communs énonce ce qui doit être fait, et nous savons que la mise en oeuvre est la partie la plus difficile de l'amélioration des opérations de maintien de la paix. Nous, États Membres, tout comme le Secrétariat, devons rester attachés et dévoués à la mise en oeuvre de la Déclaration, qui est notre feuille de route pour toute action ultérieure.

Deuxièmement, aujourd'hui, plus d'un an après le lancement de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous devons rester unis, nous concentrer sur les tâches que nous nous sommes nous-mêmes fixées, et persévérer afin de mener à bien ce projet. Si nous voulons améliorer nos missions de maintien de la paix et renforcer la sûreté et la sécurité de notre personnel, la coordination est essentielle.

De nombreuses initiatives sont prises, et il faut de la cohérence et de la persistance. C'est pourquoi nous apprécions grandement le rôle de coordination joué par le Secrétariat pour mettre en phase tous les efforts déployés et toutes les mesures que recouvre l'Action pour le maintien de la paix. Nous encourageons le Secrétariat à jouer un rôle actif s'agissant d'identifier les besoins en matière de formation et de les faire coïncider avec ceux des pays qui se sont proposé de dispenser une formation.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise au point et de l'opérationalisation du mécanisme de coordination souple destiné à harmoniser les programmes de formation et de renforcement des capacités, que le Royaume des Pays-Bas appuie financièrement.

Cela m'amène à mon troisième point. Pour le Royaume des Pays-Bas, un des domaines prioritaires de l'Action pour le maintien de la paix est la formation et la performance. Nous dispensons de nombreuses formations, souvent de concert avec d'autres États Membres, sur une vaste gamme de questions, notamment le renseignement militaire dans le contexte du maintien de la paix, la protection des civils, la police des Nations Unies et la problématique hommes-femmes dans les opérations, et nous appuyons les équipes de formation itinérantes de l'ONU.

De nombreuses initiatives ont été déjà prises pour améliorer la formation et le renforcement des capacités. Au fil du temps, de nombreux enseignements ont été tirés et des améliorations ont été apportées. Utilisons ces pratiques exemplaires pour renforcer encore nos initiatives et améliorer la formation et le renforcement des capacités.

En conclusion, la formation des Casques bleus et le renforcement de leurs capacités permettront d'améliorer leur performance et d'assurer leur sécurité, réduisant ainsi le risque de subir des pertes. Mettons à profit les excellentes initiatives qui sont déjà en cours.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Amde (Éthiopie) (parle en anglais): Nous voudrions remercier la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé le présent débat, ainsi que le Secrétaire général, le général Martins Filho et M. Holmberg pour leurs exposés très complets. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous, ce matin, de la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Marsudi.

Le maintien de la paix a toujours été un des outils essentiels dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est le cas depuis le début des années 50, et les missions de maintien de la paix ont connu un succès remarquable à bien des égards. Dans le même temps, beaucoup de choses ont changé ces dernières années. Les objectifs et les fonctions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont considérablement évolué au fil des années, ce qui a bien sûr eu un impact considérable sur

la formation et l'appui dont ont besoin les soldats de la paix. Les missions des Nations Unies se voient désormais confier des activités de protection beaucoup plus vastes, qui peuvent inclure des activités militaires telles que les cessez-le-feu, le retrait des forces étrangères, le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des forces. Mais elles sont également amenées à s'occuper de la réconciliation nationale, des réfugiés, de l'aide humanitaire et de l'administration locale, ainsi qu'à exécuter de nombreuses autres tâches. Tout cela signifie que les mandats des missions de maintien de la paix doivent être définis avec soin et efficacité et comprendre des objectifs précis à réaliser.

Il est essentiel d'investir dans des activités de formation et de renforcement des capacités pour assurer la sécurité des soldats de la paix et améliorer leur performance. La formation et le matériel déterminent la performance. L'Éthiopie, par exemple, dispose de systèmes de formation militaire et civile bien établis pour le déploiement des opérations de maintien de la paix. Nous sommes fermement convaincus que les risques qui pèsent sur la sécurité des soldats de la paix peuvent être maîtrisés et gérés grâce à une formation efficace et à des manœuvres appropriées. Cela peut également s'appliquer au renforcement des capacités des soldats de la paix de faire face aux menaces qui pèsent sur les civils, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs zones d'opérations.

Outre la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix, il est indispensable de doter les missions de maintien de la paix de mandats réalistes et de ressources suffisantes pour assurer leur succès. Toutes les missions de maintien de la paix doivent disposer de personnel civil et de personnel en tenue, et pouvoir utiliser efficacement le matériel pour faciliter l'exécution de leur mandat. Il faut aussi une direction forte et compétente à tous les niveaux, ainsi qu'une bonne coordination, et cela doit également inclure le Siège de l'ONU. Tout cela est plus que nécessaire pour que les opérations de maintien de la paix soient performantes. À cet égard, je tiens à souligner que le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les États Membres et le Secrétariat doivent travailler ensemble pour créer les conditions nécessaires au déploiement d'agents en tenue bien formés et bien équipés. Ils doivent s'engager à appuyer l'élaboration et la tenue de séances de formation au maintien de la paix efficaces, notamment en respectant les exigences relatives à la préparation du personnel avant son déploiement.

D'une part, les missions de maintien de la paix des Nations Unies font face à des exigences croissantes en matière de professionnalisme et de performance. D'autre part, on exige qu'elles soient rentables et opèrent avec moins de ressources. Ce n'est tout simplement pas réaliste. Pour que les missions atteignent leurs objectifs, les ressources doivent être à la hauteur de leurs mandats. Ce n'est qu'alors que le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifsde police pourront évaluer et recenser les problèmes, combler les lacunes, et mesurer l'impact réel des missions et leur performance. De fait, la capacité de financer le maintien de la paix et les processus politiques connexes et de les appuyer par des moyens technologiques adéquats peut faire la différence entre le succès et l'échec d'une mission. Je tiens à souligner que l'Éthiopie comprend, d'après sa vaste expérience sur le terrain, que les opérations de maintien de la paix doivent être dotées des ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter effectivement et efficacement des tâches qui leur sont confiées. Cela doit inclure la fourniture d'équipements et d'actifs divers. Les lacunes en matière de capacités et de moyens sont des obstacles majeurs à la création d'opérations de maintien de la paix qui soient adaptées à l'objectif visé.

Des approches novatrices, telles que les partenariats triangulaires et les déploiements conjoints, peuvent contribuer à changer certains points de vue erronés sur la performance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par exemple, l'Éthiopie travaille en étroite collaboration avec divers partenaires, dont l'Indonésie, pour se préparer plus efficacement aux défis actuels et futurs en matière de paix et de sécurité régionales et mondiales. Je voudrais appeler l'attention sur un commentaire fait par l'ancien général et commandant de la force Carlos Alberto dos Santos Cruz, dans son rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus, au sujet des défis auxquels nous sommes confrontés :

« Le casque bleu et le drapeau de l'ONU n'offrent plus une protection 'naturelle'. Les groupes armés, les terroristes, la criminalité organisée, les gangs de rue, l'exploitation à des fins criminelles ou politiques et d'autres menaces font désormais partie des environnements du maintien de la paix ».

L'Éthiopie a constaté cette évolution sur le terrain dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, de la Mission des Nations Unies au Soudan

19-13248 **65/77**

du Sud et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous sommes convaincus que l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général donnera un nouvel élan à une réponse plus efficace aux défis changeants en matière de maintien de la paix. Je peux également assurer le Conseil que l'Éthiopie est déterminée à rester à l'avant-garde en matière d'appui au maintien de la paix, notamment en partenariat avec les autres pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Elle continuera de fournir du personnel en tenue bien formé et bien équipé et d'accroître la participation des femmes. L'Éthiopie compte actuellement 800 soldates de la paix déployées dans diverses missions.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (parle en anglais): Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance au Secrétaire général et aux autres auteurs d'exposés pour les précieuses informations qu'ils nous ont communiquées.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Royaume de Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les nouveaux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui exigent que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient en mesure de réagir plus rapidement, plus adéquatement et plus efficacement à des situations complexes. Dans le même temps, la sécurité du personnel des Nations Unies doit être assurée. Dans ce contexte, nous partageons l'opinion selon laquelle une bonne formation des soldats de la paix et un renforcement approprié de leurs capacités sont de plus en plus importants. Il faut accorder une attention particulière aux soldates de la paix afin de les doter de compétences, de capacités et de rôles spécifiques. Les activités de formation et de renforcement des capacités doivent commencer au niveau national et être appuyées et coordonnées aux niveaux régional et mondial.

Au niveau national, les États Membres doivent veiller à dispenser une formation adéquate au personnel et à bien vérifier ses antécédents afin de lui permettre de satisfaire au mieux aux normes de l'ONU. Le Viet Nam a approuvé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et il est prêt à fournir du personnel bien formé et bien équipé. La préparation préalable au déploiement et le renforcement des capacités du personnel sont essentiels pour garantir sa sécurité et son efficacité. Cette préparation doit inclure une sensibilisation adéquate à l'environnement du déploiement, notamment aux particularités historiques, religieuses, ethniques, sociales, culturelles et politiques. La formation dispensée en cours de mission peut fournir des mises à jour ultérieures. Les modules de formation de base préalable au déploiement sont extrêmement utiles et devraient continuer d'être mis à jour par l'ONU, avec l'aide des pays et des organisations régionales et internationales concernés.

Au niveau régional, la collaboration en matière de formation et de renforcement des capacités peut être axée sur le partage de l'information et des meilleures pratiques. Avec d'autres pays de l'ASEAN, le Viet Nam a accueilli le projet de partenariat triangulaire pour le déploiement rapide de capacités habilitantes, organisé par le Département de l'appui opérationnel du Secrétariat de l'ONU, en vue de renforcer les capacités des soldats de la paix dans la région et au-delà. Les pays de l'ASEAN fournissent 5 % des effectifs de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a beaucoup à partager et à apprendre les uns des autres, notamment en renforçant la coopération entre les centres de formation au maintien de la paix.

Au niveau mondial, le système des Nations Unies doit continuer d'appliquer son approche globale à la formation et au renforcement des capacités, en particulier dans le cadre du partenariat de responsabilité partagée entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat. Les modules de formation, les normes et le financement doivent être à jour et soutenir les efforts de maintien de la paix des pays. Dans le même temps, l'amélioration de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies doit être la priorité absolue de l'Organisation lorsqu'elle travaille avec tous les pays et partenaires.

En conclusion, la formation et le renforcement des capacités sont essentiels au succès des opérations de maintien de la paix, et le Viet Nam affirme sa volonté

de collaborer avec la communauté internationale dans cette entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (parle en anglais): Compte tenu des responsabilités croissantes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans un environnement de plus en plus difficile, l'initiative Action pour le maintien de la paix, largement approuvée, reconnaît la nécessité de repenser la manière dont les mandats des missions sont élaborés et exécutés. Le déploiement sur le terrain d'un personnel mieux formé et mieux équipé est un moyen important de faire face à ces défis croissants. À cet égard, le débat public d'aujourd'hui sur le renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix arrive à point nommé, et je tiens à féliciter l'Indonésie pour le rôle moteur qu'elle a joué dans la mise en avant de cette importante question.

Aujourd'hui, je voudrais faire quatre observations sur la formation et le renforcement des capacités. Premièrement, pour dispenser une formation de qualité sur mesure, les programmes de formation devraient être conçus sur la base d'une analyse approfondie tant du mandat que du contexte local dans lequel la mission opère. L'analyse pourrait inclure les priorités du pays hôte; les menaces à la sécurité des soldats de la paix; la capacité globale de la mission, en particulier les lacunes; la composition et les capacités des pays fournisseurs de contingents; et le commandement et le contrôle de la mission, pour ne citer que quelques éléments.

À cette fin, il est essentiel de renforcer les capacités du Secrétariat en matière de collecte et d'analyse des données, ainsi que de planification et d'examen. Le Conseil de sécurité peut également dans cette optique nouer le dialogue avec les parties prenantes concernées, notamment les pays fournisseurs de contingents, les missions et les gouvernements hôtes. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer un dispositif intégré de gestion de la performance et un un système complet d'évaluation de la performance conformément à la résolution 2436 (2018). Une meilleure évaluation de la performance et des capacités de l'ensemble de la mission aiderait à combler les lacunes en matière de capacités, à proposer des mesures correctives et à affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires.

Deuxièmement, le Secrétariat et les États Membres devraient veiller à ce que tout le personnel – tant civil que militaire – soit correctement formé et équipé. Il se peut que certains pays fournisseurs de contingents disposent de ressources trop limitées pour former et équiper correctement leurs soldats de la paix. Il est de notre responsabilité collective de leur fournir l'appui nécessaire en termes de formation et de capacités, tout en les tenant responsables de la bonne conduite et de l'exécution des mandats. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat et les États Membres pour fournir l'appui voulu aux pays fournisseurs de contingents grâce à des approches novatrices, notamment des partenariats triangulaires et des mécanismes de coordination souples.

Avec plus de 600 soldats de la paix actuellement déployés au Soudan du Sud et au Liban, la République de Corée déploie des efforts constants pour former et équiper correctement ses soldats de la paix. Lors de la dernière Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, nous nous sommes engagés à organiser cinq stages de formation des Nations Unies à l'intention d'autres pays fournisseurs de contingents intéressés et à fournir des véhicules tout-terrain résistant aux mines pour appuyer les opérations de maintien de la paix en Afrique. Cette année, nous organiserons également un cours à l'intention des hauts responsables des missions pour former de futurs dirigeants.

Troisièmement, les soldats de la paix devraient être mieux formés pour travailler avec la communauté locale, et des directives de formation devraient être élaborées à cette fin. Longtemps guidés par la conviction qu'une paix véritable naît de l'esprit des gens, les soldats de la paix coréens ont travaillé dur pour gagner le cœur et l'esprit des populations locales. Ces efforts ont contribué à la bonne exécution des mandats, tout en renforçant leur propre sécurité. Bon nombre des conflits d'aujourd'hui s'intensifient en raison de conflits locaux portant sur les terres, les ressources et l'autorité d'un district, et l'engagement de la communauté contribuerait à résoudre ces dynamiques de conflit local. À cet égard, il faut encourager le personnel des missions à avoir une connaissance approfondie des sociétés, cultures et institutions hôtes, ainsi qu'une maîtrise des langues locales. Cela s'inscrit dans le droit fil de l'appel lancé par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix en faveur de l'adoption d'une approche axée sur l'être humain pour des opérations de paix plus efficaces.

19-13248 67/77

Enfin, le renforcement des capacités du secteur de la sécurité du pays hôte est aussi important, voire plus important, que la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix des Nations Unies. Cela contribuerait à accélérer la stratégie de sortie de la mission, tout en empêchant une reprise du conflit après son retrait.

La formation et le renforcement des capacités ne sont qu'une partie du casse-tête pour parvenir à des opérations de paix plus sûres et plus solides. Comme indiqué dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, la formation et le renforcement des capacités doivent être examinés conjointement avec d'autres questions d'une manière globale. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative du Secrétariat de créer un outil de suivi sur le Web pour suivre les progrès de la mise en œuvre de cette initiative. La République de Corée, ainsi que l'Éthiopie et la Norvège, en tant que présidents du Groupe des amis des opérations de paix, continueront d'appuyer les efforts déployés par le Secrétariat pour traduire en mesures concrètes les engagements pris par les États Membres dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil de sécurité qu'en tant que dixième bailleur de fonds au budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et prochain hôte de la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, la République de Corée demeure déterminée à renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, de la présidence indonésienne du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également vous remercier sincèrement d'avoir convoqué ce débat important et opportun.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela et de la Thaïlande au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement.

La Malaisie réaffirme son appui au rôle central joué par l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous rendons hommage aux sacrifices consentis par les soldats de la paix et aux hommes et aux femmes dévoués qui ont servi ou servent

avec un dévouement sans faille et une grande distinction dans nos efforts pour maintenir la paix.

Comme le personnel des Nations Unies est souvent déployé dans des lieux instables et périlleux, il doit posséder les aptitudes voulues, de solides compétences de survie et des aptitudes incontestables pour être efficaces. Cela est important en raison des mandats de maintien de la paix plus complets que nous voyons aujourd'hui, qui englobent la nécessité de protéger les civils, de lutter contre la violence sexuelle et de surmonter les obstacles aux droits de l'homme, entre autres choses. La Malaisie estime donc qu'un module de formation commun avant leur déploiement est essentiel pour la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix.

« Les personnes, les machines et les méthodes » sont trois éléments qui font partie intégrante de la formation et du renforcement des capacités des soldats de la paix malaisiens. Nous pensons que les bonnes personnes, les bonnes machines et les bonnes méthodes permettent aux soldats de la paix des Nations Unies d'agir comme on l'exige. Le terme « personnes » met l'accent sur la capacité des hommes et des femmes d'opérer dans un environnement de maintien de la paix dans lequel ils sont censés s'engager pleinement pour gagner le cœur et l'esprit de la population locale.

Le terme « machines » désigne une combinaison de capacités et de technologies qui seront utilisées pendant la conduite des opérations pour permettre à nos soldats de la paix d'être plus efficaces, alertes, conscients et efficients.

Par ailleurs, les « méthodes » sont des doctrines, des tactiques, des techniques, des procédures et des ensembles de compétences que tous les soldats de la paix doivent maîtriser dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes. Cet élément sera renforcé durant la formation préalable au déploiement, et il est spécifiquement adapté aux exigences de chaque mission.

En outre, la Malaisie est fermement convaincue que les soldates de la paix jouent un rôle vital dans la réussite d'une mission. Pour démontrer la participation active des femmes malaisiennes à l'appui aux efforts que déploie l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité mondiales, la Malaisie déploie actuellement quatre observatrices militaires qui vont du rang de capitaine au rang de lieutenant-colonel; ce chiffre représente une augmentation de 75 % par rapport à l'année précédente. En outre, la Malaisie déploie en permanence 40 soldates de la paix dans le bataillon qu'elle met à la disposition

de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. D'autre part, environ 25 opératrices sont en train d'être déployées à l'hôpital de campagne de la mission malaisienne pour fournir une aide humanitaire à Cox's Bazar, au Bangladesh.

Comme nous le savons tous, chaque mission de maintien de la paix est unique et distincte. Nous devons prendre en compte divers défis sur le terrain – notamment les composantes de la mission, l'environnement et la coordination entre les parties prenantes, en particulier le pays hôte – dans nos efforts collectifs visant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La Malaisie estime également qu'il importe de renforcer la coopération entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales afin d'améliorer la performance du maintien de la paix.

Pour terminer, la Malaisie réitère son appui au renforcement des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous réaffirmons notre pleine coopération avec toutes les parties prenantes parce que nous sommes intimement convaincus que ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous garantirons que toutes les missions de maintien de la paix sont adaptées à leurs objectifs et rentables.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Népal félicite la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé cet important débat pour accorder au maintien de la paix l'attention qu'il mérite.

Le Népal, dont la contribution s'élève à plus de 140 000 soldats et policiers depuis 1958, est fier d'être un partenaire fiable et crédible de l'ONU dans le cadre de ses opérations de maintien de la paix. Cependant, cette tendance jamais démentie a un coût. Au cours de son expérience du maintien de la paix, le Népal a perdu 74 courageux compatriotes pour défendre la noble cause de la paix et de la stabilité internationales. Ces pertes nous rappellent toujours l'importance de la formation et du renforcement des capacités en vue de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite faire les observations suivantes concernant la sûreté, la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies. Premièrement, les mandats des missions de paix doivent être clairement communiqués aux soldats de la paix sur le terrain et des attentes claires doivent être énoncées en ce qui concerne leur performance.

Deuxièmement, les mandats et les capacités des soldats de la paix doivent être en permanence conformes à l'évolution des réalités sur le terrain, le Secrétariat se chargeant de déployer des équipes mobiles d'appui à la formation composées de soldats de la paix expérimentés mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le cas échéant, pour dispenser une formation sur le mandat, les règles d'engagement et l'emploi de la force, entre autres choses, qui soit propre à chaque mission.

Troisièmement, les indicateurs de performance de chaque mission doivent être définis en fonction des mandats, des réalités sur le terrain et de la disponibilité des ressources nécessaires, ainsi que des obstacles et des insuffisances.

Quatrièmement, la performance doit être considérée comme une responsabilité de la direction et les dirigeants de la mission doivent être tenus responsables de sa performance d'ensemble, ainsi que du suivi de la performance des contingents militaires et des forces de police. En conséquence, la performance exceptionnelle de soldats de la paix doit être récompensée pour porter plus haut leur moral.

Cinquièmement, l'absence de conditions posées par leur pays ne doit en aucun cas exposer les contingents à des tâches, des déploiements ou des rotations déraisonnables, ni en faire des boucs-émissaires. Le souci de la performance doit être la raison principale de la rotation des contingents de divers pays fournisseurs.

Sixièmement, la prise en compte des questions de genre doit être incorporée à la formation, et une formation spécifique doit être mise au point pour les soldates de la paix. La tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles doit être strictement appliquée.

Septièmement, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix doit être revitalisé pour lui permettre de fournir de meilleures directives politiques aux opérations de paix, compte tenu des problèmes actuels dans le domaine du maintien de la paix. De même, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel doivent jouer un rôle actif s'agissant d'assurer l'application de normes communes pour la formation au maintien de la paix fournie par les divers centres de formation nationaux, régionaux

19-13248 **69/77**

et internationaux. À cet égard, le Népal propose que son centre national de formation au maintien de la paix serve de centre d'excellence pour la région.

Je termine en soulignant qu'il est impératif de rembourser rapidement les pays fournisseurs, sans quoi le renforcement des capacités et l'amélioration de la performance des soldats de la paix seront gravement compromis.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Union africaine.

M^{me} Mohammed (parle en anglais): Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et d'avoir pris l'initiative de convoquer cet important débat sur l'investissement dans les opérations de maintien de la paix, la formation et le renforcement des capacités. De cette manière, l'Indonésie montre son attachement à des opérations de maintien de la paix consolidées et robustes en renforçant les capacités et le professionnalisme des soldats de la paix. Nous apprécions vivement la précieuse contribution de l'Indonésie aux opérations de maintien de la paix en Afrique.

Je souhaite également rendre hommage à notre personnel qui porte des casques verts et bleus dans le cadre des opérations de paix de l'Union africaine et de l'ONU, dans des circonstances extrêmement difficiles, pour protéger les civils et pérenniser la paix.

Le présent débat arrive à point nommé, dans le contexte d'un engagement croissant de l'ONU sur le terrain, en partenariat étroit avec les organisations régionales et sous-régionales, pour prévenir, gérer et régler les conflits. Nous ne saurions trop insister sur le besoin urgent d'examiner dans leur ensemble les opérations menées par les soldats de la paix et de définir des mesures concrètes pour renforcer leurs capacités et leur efficacité s'agissant de régler les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le domaine du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Dans ce contexte, je vais axer mon intervention sur les trois points suivants.

Premièrement, l'Union africaine attache une grande importance à cette question pour de multiples raisons. Comme les membres du Conseil le savent, sept missions de maintien de la paix sur les 14 en cours sont situées en Afrique. À elles seules, ces opérations de maintien de la paix représentent environ 80 % du personnel en tenue autorisé pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au 31 décembre 2018, 18 des 30 principaux fournisseurs de personnel en tenue aux opérations

de maintien de la paix étaient des pays africains. Près de la moitié des soldats de la paix en uniforme sont des ressortissants d'États membres de l'Union africaine et, au 31 décembre 2018, la région africaine fournissait 63,4% des femmes participant aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

En conséquence, l'Afrique mérite d'être appuyée par tous les moyens pour combler les lacunes qui doivent l'être dans le domaine du maintien de la paix, mais aussi pour remédier aux difficultés que rencontrent chaque jour nos soldats de la paix alors qu'ils tentent de relever les difficultés de leurs mandats, moins équipés et armés de leur seule détermination. Nos soldats de la paix sont en droit d'être mieux formés et qualifiés pour accomplir leurs tâches difficiles et s'acquitter efficacement de leurs responsabilités.

Deuxièmement, l'Union africaine déploie de sérieux efforts pour améliorer la performance et l'efficacité de ses opérations de soutien à la paix, notamment ses approches pour ce qui est de garantir la protection des civils. Les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine prévoient la protection des civils et la participation à des opérations militaires pour veiller à ce que les mandats apportent les solutions robustes et globales nécessaires pour remédier aux problèmes que posent les conflits — conformément à la doctrine de l'Union africaine —, en prenant note des contextes instables et des menaces asymétriques auxquels est exposé le personnel des opérations de soutien à la paix.

L'Union africaine s'est toujours efforcée de veiller à l'application de normes communes relatives à la formation et aux droits de l'homme dans ses opérations de soutien à la paix, conformément à son cadre de conformité au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, d'application du principe de responsabilité, de conduite et de discipline.

En partenariat avec l'ONU, l'Union africaine a adopté en novembre 2018 deux politiques importantes, la première sur la conduite et la discipline dans les opérations de soutien à la paix, et la seconde sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de soutien à la paix, ainsi que sur les mesures à prendre pour y faire face. Ces deux politiques visent à promouvoir une conduite professionnelle du personnel des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et à renforcer les efforts exhaustifs qu'elle déploie pour protéger les civils. Elles renforcent également la directive du Conseil de paix et de sécurité selon laquelle tous

les mandats d'opérations de soutien à la paix doivent inclure la protection des civils.

De plus, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décrété en mai 2018 que les Principes de Kigali sur la protection des civils devaient être incorporés dans les travaux de l'Union africaine consacrés à la protection des civils et mis en œuvre dans son cadre élargi de conformité et d'application du principe de responsabilité. Cette directive confère aux efforts de l'Union africaine un niveau d'exhaustivité qui lui permettra d'obtenir les résultats et l'efficacité voulus.

Troisièmement et enfin, nous voudrions souligner les éléments importants qui, à notre avis, peuvent améliorer l'efficacité de nos soldats de la paix dans la protection des civils et l'accomplissement de leurs autres tâches importantes. En premier lieu, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent mettre à la disposition des opérations de paix leurs meilleurs éléments et capacités. En second lieu, les autorités qui établissent les mandats, telles l'ONU et l'Union africaine, doivent veiller à ce qu'ils soient réalistes. Elles doivent également doter nos missions de tous les moyens dont elles ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs tâches et protéger les civils, tout en accompagnant la transition entre la phase de conflit à celle d'une paix pérenne, avant de mettre en œuvre leur stratégie de sortie.

Cela m'amène à la question du financement et à la nécessité pour le Conseil de sécurité de donner suite aux appels légitimes lancés de longue date par l'Union africaine, demandant à avoir accès aux contributions statutaires de l'ONU pour financer les opérations africaines de soutien à la paix. Nous demeurons convaincus qu'en répondant aux multiples menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, ces opérations agissent au nom de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons le Conseil de sécurité à réexaminer cette question à la lumière des efforts actuellement déployés par de l'Union africaine, notamment la récente opérationnalisation du Fonds pour la paix.

Pour terminer, nous reconnaissons que ni l'ONU ni l'Union africaine ne pourront à elles seules garantir le plus haut niveau de performance et d'efficacité des soldats de la paix de l'Union africaine. C'est pourquoi nous souscrivons à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et à l'appel en faveur d'un partenariat stratégique renforcé entre l'Union

africaine et l'ONU afin de fournir les moyens d'une action efficace qui, avec l'appui de nos États membres, doit nous permettre d'exécuter au mieux les mandats et tâches fixés.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Ke (Cambodge) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, ainsi que de l'organisation de ce très important débat public. Je remercie le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs observations instructives et très pertinentes.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La pérennisation de la paix dans le monde requiert une approche ciblée et bien coordonnée, en particulier dans les situations d'après-conflit. Ayant été bénéficiaire d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, le Cambodge connaît très bien les difficultés qui accompagnent la transition d'un pays sortant d'un conflit vers une société stable et prospère. Le Cambodge poursuit son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales en participant aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours de la dernière décennie, notre pays a fourni des milliers de Casques bleus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de par le monde.

Nous avons déployé nos Casques bleus dans différents domaines, du génie au déminage en passant par la police militaire, les observateurs militaires et les officiers militaires. Nos soldats de la paix ont servi dans le monde entier dans certaines des situations les plus difficiles, notamment en République centrafricaine, en Syrie, au Soudan, au Soudan du Sud, au Liban, au Mali et au Tchad. Les Casques bleus cambodgiens font tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre et protéger les populations locales. Le maintien de la paix exige le plus grand sacrifice de la part de ceux qui servent, et malheureusement, neuf Casques bleus cambodgiens ont perdu la vie. À cet égard, nous devons redoubler d'efforts pour prévenir les pertes parmi les soldats de la paix, notamment en renforçant la formation.

Il est impossible de passer sous silence le fait que les opérations de maintien de la paix deviennent de

19-13248 71/77

plus en plus complexes et que les soldats de la paix se retrouvent dans des situations difficiles, dans lesquelles ils ne disposent pas de l'appui logistique et du financement dont ils ont besoin. Afin d'atténuer les risques encourus par nos soldats de la paix et d'assurer l'efficacité des opérations, les missions de maintien de la paix doivent disposer des ressources nécessaires et avoir accès aux technologies modernes et à l'information. Il est d'une importance capitale de fournir aux soldats de la paix des ressources adéquates, notamment un financement fiable. Si nous voulons que les missions de maintien de la paix soient couronnées de succès, toutes les opérations de paix doivent avoir accès à des sources de financement prévisibles et régulières. Le coût humain et économique des conflits est énorme. Or, préserver la paix pour l'avenir est une bien meilleure solution que résoudre des conflits sans fin.

Afin d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et de ceux qu'il sert, les Casques bleus doivent recevoir une formation adéquate. Le Cambodge appuie pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Nous avons également souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et participons pleinement à la formation préalable au déploiement de notre personnel. Cette formation est axée sur le développement des capacités dont ont besoin les Casques bleus pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions.

Ma délégation considère que la formation des soldats de la paix fait partie intégrante du succès d'une mission. C'est un investissement dans l'apprentissage, l'amélioration des résultats et la bonne exécution des mandats. Le Cambodge dispose de deux centres de formation préalable au déploiement qui bénéficient de l'appui de l'ONU, des États-Unis, de la France, de la Chine, du Japon et de l'Inde. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier ces pays de leur précieux soutien.

À cet égard, la formation des cadres supérieurs doit être renforcée pour veiller à ce que les soldats de la paix soient placés sous les ordres de dirigeants compétents. Cette formation doit porter sur la compréhension des mandats des missions, du système des Nations Unies, du droit international humanitaire, des techniques de règlement des différends et de l'analyse stratégique, notamment en ce qui concerne les difficultés particulières de certaines missions.

Les soldats de la paix doivent recevoir une meilleure formation en communication, y compris des cours en anglais et en français, ainsi qu'une formation à la négociation et à la sensibilité culturelle. L'intégration des efforts de formation doit être encouragée, tout en restant axée sur des priorités stratégiques clairement définies dans les opérations de maintien de la paix. De telles synergies permettront d'améliorer les méthodes d'apprentissage et favoriseront les connaissances de ceux qui servent.

Pour terminer, le Cambodge est déterminé à collaborer avec l'ONU et ses partenaires pour que les soldats de la paix disposent des ressources en matière de formation et de perfectionnement dont ils ont besoin pour mener à bien leurs tâches à l'avenir. Des financements et des ressources en matière de renforcement des capacités homogènes favoriseront de nouvelles améliorations au sein des opérations de maintien de la paix, assurant la sécurité de ceux qui servent et des personnes qu'ils protègent.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Brink (Australie) (parle en anglais): Je voudrais commencer par remercier l'Indonésie et la Ministre des affaires étrangères Marsudi pour le choix du thème de ce débat public, qui nous permet à tous de réfléchir à la manière concrète de réaliser la paix que nous appelons de nos vœux.

Les exigences des opérations modernes de maintien de la paix devenant de plus en plus complexes, la formation et le renforcement des capacités doivent s'adapter aux nouveaux besoins. Des partenariats efficaces, un meilleur partage de l'information et des mécanismes de communication de l'information sont à la base de l'amélioration des performances des opérations de maintien de la paix. Le maintien de la paix n'est pas un phénomène statique. Les missions actuelles opèrent dans un environnement très différent de celui de 1948, lorsque l'Australie a déployé pour la première fois des effectifs à l'appui d'une opération de paix des Nations Unies.

L'Australie se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, que nous considérons comme un plan d'action pour améliorer la performance, la sûreté et la sécurité. Nous devons poursuivre sur notre lancée et traduire nos paroles en actes. La pérennisation de la paix passe par l'innovation. De nos jours, la bonne mise en oeuvre du mandat passe nécessairement par l'évolution continue

de la formation et des améliorations importantes de la planification et de l'analyse conjointes.

En ce qui concerne les partenariats, l'Australie est consciente de leur importance pour renforcer les capacités et améliorer la performance en matière de maintien de la paix. Des partenariats solides aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional offrent les meilleures possibilités de combler les principales lacunes en matière de formation et de capacités.

Depuis 1993, l'Australie a déployé des instructeurs pour appuyer le renforcement des capacités de maintien de la paix dans d'autres pays. Les équipes itinérantes de formation sont un moyen économique et rationnel pour les pays fournisseurs de contingents de partager leurs expériences et de renforcer leurs capacités. Le Centre de formation aux opérations de paix des Forces de défense australiennes offre également une formation multinationale de haute qualité. L'Australie s'emploie à accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, et finance la participation de femmes venues de divers pays à des cours de formation au maintien de la paix.

La coopération de l'Australie avec le Viet Nam en matière de maintien de la paix est un exemple concret de partenariat efficace. Nous avons travaillé en collaboration pour améliorer les capacités linguistiques afin de préparer le personnel médical qui doit être déployé au Soudan du Sud. Notre partenariat naissant avec les Fidji et la Nouvelle-Zélande visera également à renforcer les capacités par la formation et la mise en commun des compétences.

Il est également essentiel d'améliorer l'échange d'informations pour allouer efficacement les ressources en fonction des besoins des pays fournisseurs de contingents. Le mécanisme de coordination souple du Secrétariat est un pas dans la bonne direction, en vue d'améliorer la cohérence des efforts de formation et de renforcement des capacités. L'amélioration de l'accès aux dernières informations en matière de politique de maintien de la paix et aux enseignements tirés de l'expérience permettra aux États Membres de dispenser une formation mieux ciblée et mieux adaptée à chaque mission.

L'Australie estime que la formation en ligne offre un grand potentiel car il s'agit d'un mécanisme permettant de dispenser une formation préalable au déploiement à un public plus large. Nous avons apporté notre appui à l'Institut de formation aux opérations de paix en vue de l'élaboration d'un programme d'apprentissage en ligne, que nous considérons comme un excellent exemple.

Enfin, l'Australie appuie les efforts visant à appliquer un cadre de performance intégré dans l'ensemble des missions et à améliorer les rapports fondés sur les données. Une bonne appréciation de l'efficacité de la mission permettra de mettre en évidence les domaines dans lesquels il convient de concentrer les efforts de formation pour améliorer la performance.

Les faits montrent que les chances de succès des missions de maintien de la paix augmentent avec un personnel bien formé et bien équipé. L'Australie espère que tous les États Membres et le système des Nations Unies œuvreront de concert pour veiller à ce que les efforts de formation et de renforcement des capacités soient adaptés aux exigences du maintien de la paix moderne.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord me féliciter de la présidence indonésienne du Conseil de sécurité pour ce mois et remercier les dirigeants indonésiens pour l'organisation de ce débat qui arrive à point nommé et pour l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2019/4 ce matin.

Le maintien de la paix a été une action phare de l'ONU au cours des 70 dernières années et demeure une de ses contributions les plus visibles au multilatéralisme. Pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes fiers de notre modeste contribution de contingents et de personnel de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons actuellement plus de 6 700 soldats de la paix dans 10 missions de maintien de la paix à travers le monde.

Par ailleurs, nous augmentons progressivement le nombre de soldates de la paix, conformément à notre engagement à l'égard des Nations Unies. Depuis 2010, nous déployons 150 à 200 soldates de la paix chaque année. Jusqu'à présent, le Bangladesh a déployé plus de 1 600 soldates de la paix et, en 2018, il occupait le cinquième rang parmi les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour ce qui est du nombre de femmes déployées dans les opérations de paix. Il y a des femmes au sein de tous les contingents que nous déployons actuellement.

19-13248 73/77

De nombreux efforts ont été faits ces dernières années pour renforcer les opérations de paix des Nations Unies. Ces derniers temps, l'ONU a lancé un grand nombre d'initiatives pour faire face aux nombreux défis auxquels cette action multilatérale est confrontée. Le Bangladesh réaffirme son ferme appui à ces efforts, notamment les initiatives du Secrétaire général concernant la réforme du pilier Paix et sécurité, l'initiative Action pour le maintien de la paix, la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue du Département des opérations de paix (DPO) et les engagements communs énoncés par le Conseil.

Le Bangladesh a toujours appuyé fermement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix. La Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, est membre du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. Nous sommes également signataires du pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La formation aux opérations d'appui à la paix est un concept qui ne cesse d'évoluer. Chaque situation sur le terrain est unique, tout comme les mandats et la dynamique des conflits. Au Bangladesh, nous élaborons notre module de formation en suivant les directives du DPO. Nous dispensons une formation générale à nos militaires en leur qualité d'observateurs et de membres des contingents. De plus, tenant compte des exigences liées aux contextes spécifiques, nous dispensons une formation sur mesure avant le déploiement, y compris des cours de langue. Ce sont là des outils utiles pour gagner la sympathie et l'adhésion des populations locales.

Nous formons nos officiers et nos hommes de troupe de manière à ce qu'en plus de leurs fonctions de sécurité, ils puissent comprendre le rôle des autres organismes participant à la mission et appuyer l'objectif politique du mandat. Les demandes que nous recevons de l'ONU en ce qui concerne les soldats de la paix portent sur différentes fonctions et responsabilités. C'est dans cet esprit que nous formons nos soldats de la paix pour qu'ils puissent s'adapter à n'importe quel environnement dans le cadre des opérations d'appui à la paix des Nations Unies.

Je voudrais à présent mettre en exergue trois aspects de la formation et du renforcement des capacités.

Premièrement, en ce qui concerne les priorités en matière de formation, le Bangladesh organise le déploiement des contingents selon le modèle des Nations Unies, pour une période de six mois. Au cours de cette période, les contingents continuent de suivre une formation rigoureuse, conformément au programme de formation défini par l'ONU. Le programme de formation proposé par l'Institut bangladais de formation aux opérations d'appui à la paix comprend une formation préalable au déploiement, un cours à l'intention des observateurs et des officiers d'état-major, un cours à l'intention des adjudants et des sous-officiers des opérations d'appui à la paix et un cours destiné aux membres des contingents. Ce programme de formation est régulièrement modifié, conformément aux dernières directives et politiques du Service intégré de formation du DPO. L'Institut bangladais de formation aux opérations d'appui à la paix s'emploie également à incorporer les nouveaux manuels sur les unités militaires des Nations Unies.

Nous sommes en outre conscients des obstacles auxquels se heurtent les femmes, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles. Par conséquent, nous avons fait de la sensibilisation aux cas d'atteintes et d'exploitation sexuelles une composante importante de notre formation préalable au déploiement. Compte tenu de la menace que représentent les engins explosifs improvisés (EEI), le Bangladesh organise également des formations sur les EEI. Nous dispensons également une formation à nos soldats de la paix pour qu'ils soient capables de manipuler le matériel moderne, comme des véhicules blindés de transport de troupes à l'épreuve des mines, et une formation dans le domaine médical.

Deuxièmement, les partenariats sont essentiels au succès des opérations de paix des Nations Unies. Dans de nombreuses missions, l'ONU travaille aux côtés d'organisations régionales et de partenaires bilatéraux à l'exécution des mandats des missions. Cela vaut également pour les initiatives de formation et de renforcement des capacités. Nous estimons que la formation est non seulement une composante importante du maintien de la paix, mais aussi une responsabilité partagée.

De notre côté, l'an dernier, le Bangladesh et l'Allemagne ont organisé ensemble un cours de formation de formateurs sur les EEI. En décembre 2018, le Bangladesh a également accueilli un séminaire sur la préparation opérationnelle, en collaboration avec le Commandement pour la zone Pacifique des forces des États-Unis et le DPO, à l'intention des pays fournisseurs de contingents de la région Asie-Pacifique. L'objectif de

ce séminaire était d'atteindre et de renforcer le niveau adéquat de préparation opérationnelle dans les opérations de maintien de la paix.

Le Bangladesh organisera également un cours général sur la protection des civils du 9 au 20 juin à l'Institut bangladais de formation aux opérations d'appui à la paix, sous la supervision du Service intégré de formation du Siège de l'ONU, auquel devraient participer des officiers de 14 pays. Le Bangladesh est déterminé à poursuivre ce type de coopération.

Troisièmement, en ce qui concerne les pratiques, en dépit de nos efforts constants pour renforcer les capacités des contingents, des lacunes subsistent en matière de formation dans les domaines des droits de l'homme, de la sécurité et de la protection des soldats et des civils et de la violence fondée sur le genre. Par conséquent, il importe au plus haut point de partager les expériences pertinentes des autres missions et les recommandations de leurs équipes dirigeantes. Il importe également de recueillir davantage de données afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles se produisent et d'examiner s'il convient de revoir les directives existantes. Des rapports fondés sur des données probantes sont également nécessaires pour déterminer s'il convient de mettre en place des mesures d'atténuation particulières.

La formation des soldats de la paix des Nations Unies demeure une entreprise complexe, car les soldats de la paix travaillent dans des pays étrangers, dans des situations culturelles et politiques complexes. Cette formation exige donc une coopération et des partenariats entre toute un éventail d'intervenants aux normes différentes. Même si l'ONU joue un rôle de chef de file en élaborant des principes directeurs pour la formation et le renforcement des capacités, il incombe aux différents pays fournisseurs de contingents de préparer leurs soldats de la paix à être déployés sur le terrain. Une coopération étroite entre le Secrétariat, les États Membres, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Conseil de sécurité est donc indispensable pour une gestion globale des besoins en matière de formation.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Barro (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour l'excellente initiative de ce débat, qui nous permet d'échanger sur la question centrale de la formation et du renforcement des capacités du personnel des opérations de paix.

Qu'il me soit aussi permis de saluer les brillantes interventions ce matin du Secrétaire général, M. António Guterres; du général Elias Rodrigues Martins Filho, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); et de M. Björn Holmberg, Directeur de Challenges Forum International Secretariat.

Ce débat public s'inscrit en droite ligne de notre volonté commune, réaffirmée sans ambiguïté en soutien à l'initiative Action pour le maintien de la paix, de placer la performance des opérations de paix au centre de nos préoccupations. Cette ambition très louable s'accompagne forcément de la nécessité de dédier à ces dernières des troupes bien formées et équipées et suffisamment initiées aux rudiments du droit humanitaire.

L'exercice est d'autant plus opportun que les Casques bleus travaillent de nos jours dans des contextes sécuritaires très complexes, marqués par un niveau sans précédent de violence, exacerbés par des menaces asymétriques, mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'ils ont pour mission de protéger. Seule une préparation opérationnelle de qualité peut permettre aux soldats de la paix de bien prendre en compte ces vulnérabilités et de garder l'ascendant moral sur les forces négatives. Le Sénégal, pays contributeur majeur, en a fait un paradigme. Je voudrais ici partager rapidement quelques-unes de ses bonnes pratiques en l'espèce.

Tout d'abord, l'entraînement des unités au Sénégal a l'ambition de répondre aux exigences de permanence, de globalité et d'adaptation aux menaces. Les méthodes sont périodiquement évaluées et mises à jour. En effet, la mise en condition opérationnelle des unités est systématique. Elle permet au niveau individuel d'entretenir et de consolider les capacités spécifiques au cœur de métier. Sur le plan collectif, la valeur intrinsèque des unités est annuellement évaluée sur la base de critères rigoureusement objectifs, tenant compte, entre autres, de la cohésion de l'entité, de son aptitude à servir et à maintenir en condition ses matériels de dotation, et de sa résilience à l'adversité. C'est ainsi que, pour les opérations de paix, quel que soit le théâtre ou le cadre d'engagement, le Sénégal dispose toujours d'un large éventail d'unités toutes éligibles. Celles choisies pour former le contingent sont aguerries pendant au moins quatre mois dans l'un des cinq centres d'entraînement

19-13248 75/77

tactique situés dans la région du Sénégal reproduisant le mieux les conditions climatiques prévalant dans la mission de déploiement.

La préparation du contingent est enfin complétée par des modules les familiarisant avec le code de conduite et les standards des Nations Unies, les questions transversales liées au genre, aux exploitations et les atteintes sexuelles, et aux us et coutumes du pays hôte, etc. Les centres d'entraînement tactique du Sénégal permettent d'aguerrir les unités aux différents types de climat. Les infrastructures actuellement disponibles suffisent aux seuls besoins de nos unités militaires et de police. Ils font toutefois l'objet d'un projet ambitieux de montée en puissance, qui pourrait à terme les ouvrir aux pays amis contributeurs de notre sous-région ou d'ailleurs.

Enfin, les modules d'entraînement sont gérés dans un processus dynamique, en ce qu'ils sont en permanence enrichis du retour d'expérience des contingents rentrants ou réajustés. C'est le lieu de remercier le Service de la formation du Département des opérations de paix et tous les partenaires qui œuvrent inlassablement au renforcement des capacités à travers les nombreux programmes de formation qu'ils proposent aux pays contributeurs. Toutefois, si l'enjeu d'une formation orientée vers la performance reste bien compris, le Département des opérations de paix n'en perd pas moins un levier essentiel du contrôle qualité des troupes mises à sa disposition en laissant aux pays contributeurs l'intégralité du processus de formation et de certification des contingents.

C'est peut-être conscient de cette insuffisance que le Département des opérations de paix exige désormais, préalablement au déploiement, un document écrit par lequel le pays contributeur certifie que tous les membres du contingent ont reçu l'entraînement adéquat et qu'aucun ne fait l'objet d'allégation d'exploitation ou d'atteinte sexuelles ou d'une procédure judiciaire en cours. Ce document formel n'engage toutefois le pays contributeur que théoriquement, car il ne garantit pas l'aptitude du contingent à faire face sur le terrain, ni ne donne l'assurance que ses membres se conformeront au code de conduite des Nations Unies pendant leur séjour dans la mission. Pour un meilleur contrôle qualité de la préparation opérationnelle des contingents, il est indispensable que le Département des opérations de paix s'implique davantage dans le processus en arrêtant, avec les pays contributeurs, les différents programmes d'entraînement tenant compte des spécificités du théâtre et des prérequis de ces unités, et en certifiant in fine

l'aptitude du contingent par une inspection de validation pré-déploiement systématique, sur la base de critères arrêtés en accord avec les États Membres.

Dans cette dynamique, nous devons envisager, en tant que de besoin, le recours aux technologies modernes. Les expériences de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la MONUSCO et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont en effet démontré qu'une utilisation responsable de ces outils induit des effets bénéfiques.

Pour sa part, le Sénégal reste disposé à partager son expérience singulière en matière de maintien de la paix, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il reste également convaincu qu'il est aussi essentiel d'accroître la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000). Par ailleurs, tenant compte de l'engagement croissant et de qualité des pays francophones au sein des opérations de maintien de la paix, ainsi que de l'implantation de ces missions dans cette catégorie de pays, principalement en Afrique, ma délégation réaffirme l'impératif de la promotion du multilinguisme dans le cadre de ces missions.

Enfin, en tant que contributeur majeur de contingents et d'effectifs de police, le Sénégal se réjouit du souci permanent des acteurs, y compris du Conseil, dans l'esprit du dialogue triangulaire, de rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces et capables de répondre aux besoins et défis pressants, actuels et futurs.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Azucena (Philippines) (parle en anglais): Le maintien de la paix demeure le fleuron de l'action des Nations Unies. Les opérations et missions de maintien de la paix font naître de grandes espérances. Elles ont longtemps été la signature et l'image la plus répandue de l'ONU. La capacité des missions de protéger non seulement les civils, mais aussi les soldats de la paix et le personnel des Nations Unies est la norme à l'aune de laquelle se mesure le maintien de la paix des Nations Unies, influant sur sa légitimité et sa crédibilité. Le maintien de la paix a beau faire le plus honneur à l'ONU, ce sont aussi les échecs dans ce domaine qui ont le plus entaché la réputation de l'Organisation.

Même si ce n'est pas au maintien de la paix de décider des résultats politiques, il s'engage à faire prévaloir

des conditions humaines là où elles ont cessé d'être présentes. Certes, une mission peut aboutir à un résultat politique, mais le seul fait de contenir, voire de tenir en échec, les éléments meurtriers est une issue acceptable parce qu'elle met fin aux carnages et aux pillages. La vie et la dignité humaine sont les valeurs absolues que défend le maintien de la paix des Nations Unies.

Le débat public de ce jour, sous la présidence indonésienne, est donc la suite logique de la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui s'est déroulée avec succès il y a un mois. Il est essentiel de poursuivre le dialogue et les débats sur le sujet pour garantir la réussite de l'initiative Action pour le maintien de la paix, après le quasi-consensus sur 24 engagements mutuels de septembre dernier.

Les Philippines se félicitent des efforts déployés par le Département des opérations de paix pour établir un ensemble clair de normes de performance et d'outils d'évaluation fondés sur un examen régulier des unités militaires, notamment en matière de commandement et contrôle, de protection des civils, de déontologie, de discipline et de formation. Cet ensemble permet d'évaluer objectivement la performance de l'ensemble de la mission – de ses composantes civiles et en tenue, de son personnel et de ses responsables – grâce à la collecte et à l'analyse de données.

Les Philippines réaffirment que les opérations de maintien de la paix doivent être évaluées à l'aune du mandat de protection des civils, leur principal critère de réussite, dont la protection de l'enfance et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sont des composantes clefs. La formation préalable au déploiement doit être adaptée de manière à répondre aux défis propres à chaque pays ou contexte en matière de protection des civils, en définissant clairement les responsabilités, possibilités et contraintes que les soldats de la paix rencontreront sur le terrain. Mais là encore, la sécurité des civils est un impératif absolu et ne doit en aucun cas passer après une quelconque autre considération.

Notre ministère de la défense adopte une approche stricte dans les cas d'inconduite. Les forces armées philippines veillent à ce que tous leurs contingents de maintien de la paix soient totalement familiarisés avec les directives en matière de conduite et de comportement à adopter dans la zone de la mission des Nations Unies. Dans le cadre de la formation préalable au déploiement et de la formation du personnel au sein des missions, les forces armées philippines appliquent les mesures les plus strictes en matière de sélection des candidats ainsi qu'un système de récompenses et de sanctions pour le personnel performant ou à l'inverse indiscipliné. Les Philippines voudraient faire les suggestions suivantes.

Premièrement, les Philippines encouragent les États Membres à accueillir des centres d'excellence dans chaque région pour aider les formateurs à dispenser des modules de formation aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, conformément aux normes et méthodes des Nations Unies.

Deuxièmement, les Philippines estiment que les analyses et les données relatives aux menaces devraient être partagées avec d'autres missions afin d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et, surtout, celle des civils.

Troisièmement, en ce qui concerne la capacité et l'autorité des commandants de la force de réagir de manière appropriée aux situations d'urgence sur le terrain sans avoir à consulter les conseillers juridiques des missions, les Philippines souscrivent à l'appel tendant à ce que les États hôtes limitent les restrictions nationales imposées aux commandants de la force qui supervisent les missions de maintien de la paix.

Quatrièmement, les Philippines sont favorables à ce que davantage de femmes soldats de la paix des Nations Unies soient déployées, y compris aux postes les plus élevés. La question de leur haute qualification pour quelque aspect que ce soit des opérations de maintien de la paix ne fait aucun débat.

Les Philippines n'ont jamais manqué à leurs engagements en matière de maintien de la paix et s'engagent à accroître leur présence dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La séance est levée à 16 h 30.

19-13248 77/77